



SOMMAIRE

I'Association

«INSTITUT DES PARONS»

I) PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS»	3
■ Missions associatives	3
• Présentation de l'association «Institut des Parons»	3
• Historique	3
• L'Association «Institut des Parons»	5
• Les présidents depuis 1962	6
• Le président en exercice depuis 2015	6
• La direction depuis 2009	6
II) LE PROJET ASSOCIATIF 2026-2030	7
■ Edito	7
III) LES AXES STRATÉGIQUES DU PROJET ASSOCIATIF	8
■ Proposer des solutions pour un accompagnement de qualité tout au long de la vie	8
■ Développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies	9
■ Développer un accès pour tous à la santé et une offre globale de soins (<i>préventif, curatif, palliatif</i>)	10
■ Développer l'accès pour tous à la pratique d'activités physiques et sportives	11
■ Promouvoir des accompagnements adaptés pour les bénéficiaires avec TSA	12
■ Développer les apprentissages inclusifs : inclusion scolaire, apprentissage pré-professionnels et préparation à l'autonomie	13
■ Développer un hébergement de qualité facilitateur d'inclusion	14
■ Promouvoir et accompagner l'insertion professionnelle	15
■ Investir dans la recherche et l'innovation	15
■ Développer et conforter les partenariats sur le territoire	16
IV) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	17
V) LES ETABLISSEMENTS DE L'INSTITUT DES PARONS	18
■ L'I.M.E. des Parons : l'Institut Médico Educatif- 130 places	18
■ L'ESAT des Parons : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail	19
■ E.A.N.M Cézanne	19
■ E.A.N.M. Léon Martin	20
■ E.A.N.M. CAP Intégration	21
■ E.A.N.M. La villa des Parons	22
■ E.A.N.M. « Pique la Lune » des Parons	23
■ Service « SAS de répit préventif »	23
• Film de présentation de l'Institut des Parons	24





I / PRESENTATION

de l'Association

INSTITUT DES PARONS



MISSIONS ASSOCIATIVES

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS»

■ HISTORIQUE

C'est en janvier 1962 que quelques parents d'enfants handicapés se réunirent à Aix-en-Provence, et fondèrent l'Association des «Papillons Blancs d'Aix et de sa région», affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des associations de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés). Le but était de créer des établissements et les installations nécessaires pour assurer les soins indispensables à leurs enfants ainsi que la progression la plus harmonieuse possible de leur niveau intellectuel, d'autonomie et de socialisation.



■ En janvier 1963, l'Association «Institut des Parons» a été créée pour gérer et développer des structures dédiées aux personnes handicapées : enfants, adolescents et adultes.

Il s'agissait au départ de créer un Établissement pour handicapés mentaux moyens, garçons et filles, de 6 à 14 ans. La propriété des Parons qui, à l'époque, ne comprenait que la vieille Bastide, des écuries délabrées et 5ha en friche, parut convenir, car elle se situait dans un endroit calme et proche d'Aix. Le 10 février 1964, un semi-internat de 48 places était ouvert dans la Bastide. Rapidement la nécessité apparut de disposer d'un internat, et l'Association prit la décision de construire un Institut Médico-pédagogique pour 60 internes et 24 semi-internes. Cet établissement, inscrit au IVème Plan National d'Équipement sanitaire et social, fut mis en service le 19 septembre 1966. Cet effort, bien qu'important, apparut vite insuffisant, car il ne résolvait pas les problèmes des adolescents. L'Association choisit de s'occuper des jeunes filles (à l'époque la mixité n'était pas d'usage), et fit inscrire son projet au Vème Plan national d'Équipement sanitaire et social. Ce projet comprenait la création d'importantes installations sportives (Gymnase et Piscine, notamment), et l'ensemble fut ouvert le 7 octobre 1971. Dans le même esprit évolutif, l'Association décida la construction d'un Foyer pour femmes adultes : le Foyer Occupationnel «L'Oustalet» fut ouvert le 15 septembre 1974. Ce foyer a fait l'objet d'une extension de places en 2006. Renommé et installé dans un bâtiment neuf en décembre 2011, le Foyer de vie Léon MARTIN accueille aujourd'hui 58 résidents.

■ En 1985, un Centre d'Aide par le Travail (CAT) - actuellement ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) - pour 30 adultes fut créé. Aujourd'hui, il propose à 52 collaborateurs d'ESAT plusieurs activités professionnelles : entretien des espaces verts, conditionnement, entretien des locaux, blanchisserie et petits travaux de couture. L'activité artisanat (fabrication de poteries et céramiques) est suspendue à ce jour.

■ En 1987, dans une propriété de 2 hectares située quartier «Peyre-Plantade» à Ventabren, fut ouvert un Foyer d'hébergement de 18 places, pour les travailleurs du CAT. Ce foyer d'hébergement, délocalisé en 2015 sur la propriété des Parons, est devenu le Foyer «Cézanne» en 2016 et accueille aujourd'hui 28 résidents, dont 6 dans le dispositif des Appartements tremplins, qui vise à développer l'habitat inclusif.

En septembre 2017, la structure CAP INTEGRATION a été ouverte pour 17 jeunes adultes en accueil de jour, pour leur permettre de trouver, sur une période de 5 ans, l'intégration en secteur adulte la plus adaptée à leurs besoins. Depuis avril 2019, «LA VILLA DES PARONS» accueille 8 personnes âgées dans un environnement familial et chaleureux, adapté à l'accompagnement de l'avancée en âge.

■ Janvier 2021, a vu la création d'un SAS de répit préventif, en appui du secteur adultes, pour maintenir les résidents en crise, en ne créant pas de rupture de parcours.

■ En janvier 2022, le service « Pique la Lune » des Parons propose un accueil de jour du lundi au vendredi, pour 8 jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre Autistique. Ce nouveau service vise à offrir à ses bénéficiaires un environnement propice à l'évolution positive de l'autonomie dans tous les domaines.

■ En 2025, nous avons obtenu l'autorisation de 5 places en habitat partagé et inclusif à destination d'un public EANM (type foyer de vie). Un appartement est intégré au dispositif EANM Cézanne (pour 2 places) et l'autre dans la cité pour 3 places.

Tous nos établissements du secteur adultes à l'exception de l'ESAT des Parons, sont passés en 2024 en EANM (établissements pour adultes non médicalisés).



■ **L'ASSOCIATION «INSTITUT DES PARONS**

Fondée le 19 janvier 1963, conformément à la loi 1901, l'association «Institut des Parons», reconnue Association de bienfaisance par arrêté préfectoral, agit sans but lucratif, dans le seul souci d'accueillir, d'éduquer, de former, de valoriser et insérer, d'héberger et de soigner toute personne handicapée mentale ou dépendante à tous les âges de la vie.

L'association est totalement neutre, laïque, apolitique et indépendante.

Toutes les personnes en situation de handicap accueillies au sein de l'Institut bénéficient d'une orientation en établissement médico-social prononcée par la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Le Blason de l'Institut des Parons reprend les trois symboles à l'origine de la création de l'association :

- Le cordage, pour symboliser la Marine
 - L'atome, pour le CEN Cadarache
 - Les papillons blancs, pour l'Association des Papillons Blancs.
- En 1962, un marin (Léon MARTIN, Capitaine de Vaisseau dans la Marine de guerre) a fondé l'Association des Papillons Blancs d'Aix-en-Provence, et avec l'aide du Centre d'Études Nucléaires de Cadarache a créé l'Institut des Parons.»





■ LES PRÉSIDENTS DEPUIS 1962



De 1962 à 2003

■ **Monsieur Léon MARTIN**
Président fondateur



De 2003 à septembre 2015

■ **Monsieur le Docteur Christian MARTIN-ROMIEU**
Président



LE PRÉSIDENT EN EXERCICE DEPUIS 2015

Depuis octobre 2015

■ **Général Daniel CARRASCO**
Président



LA DIRECTION DEPUIS 2009

Depuis septembre 2009

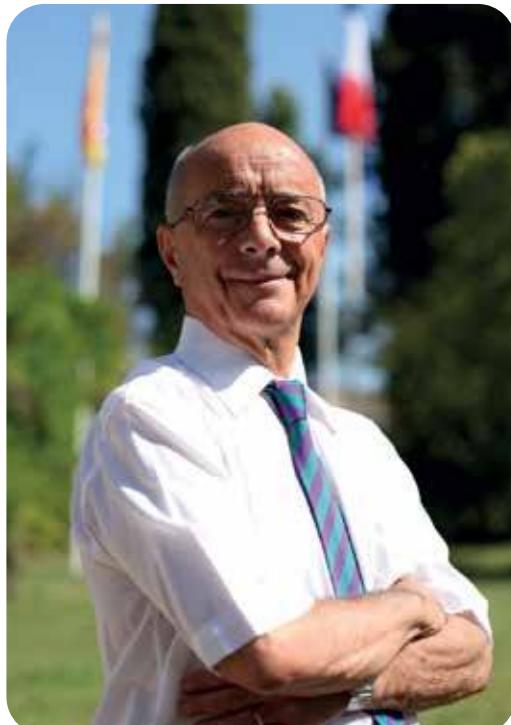
■ **Monsieur Thierry POUPLIER**
*Directeur Général des Établissements
de l'Association «Institut des Parons»
Responsable Administratif et Financier*



II / 2026 - 2030

Le projet ASSOCIATIF

EDITO



Le projet associatif stratégique 2026-2030 a été élaboré dans le but de promouvoir la place pleine et entière des personnes en situation de handicap et de leurs proches au sein de notre société. Ce projet associatif stratégique s'appuie sur des valeurs humanistes fortes inscrites notamment dans :

- La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap,
- De la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne,
- Dans une plus large mesure les valeurs républicaines et laïques.

Ces valeurs que nous défendons se traduisent au quotidien pour les bénéficiaires et leurs proches par l'augmentation du pouvoir d'agir, de l'autonomie et de la participation sociale.

Général Daniel CARRASCO
Président de l'Institut des Parons.

ZONE DÉCOUPÉE

"Pour que chacun ait le choix de sa vie et exprime tous ses potentiels."





III / LES AXES STRATÉGIQUES du projet ASSOCIATIF

PROPOSER DES SOLUTIONS

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ TOUT AU LONG DE LA VIE

À l'image de celles des autres pays d'Europe occidentale, la population française connaît, depuis plusieurs années, un accroissement sensible de son espérance de vie. Les personnes handicapées bénéficient également de ce progrès. Qu'elle survienne en milieu ordinaire ou en institution, si elle n'a pas été anticipée, l'avancée en âge des personnes en situation de handicap peut conduire à des ruptures dans leur parcours de vie et à des réorientations brutales. Pour autant, jusqu'à ce jour, cette question avait été insuffisamment traitée dans le cadre des politiques publiques consacrées au handicap.

L'avancée en âge est un défi que nous relevons au quotidien : À chaque personne une solution coconstruite, nous dessinons ensemble son parcours.



■ NOS OBJECTIFS :

Repérer et anticiper l'avancée en âge :

- Évaluer
- Écouter
- Proposer des solutions adaptées
- Se doter des moyens nécessaires :
- Élargir nos champs de compétences
- Moduler les moyens matériels et les prestations proposées
- Adapter l'habitat proposé



DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES ACCUEILLIES

Toute personne ou groupe a la potentialité pour trouver une solution à son problème. Le pouvoir d'agir, c'est la possibilité pour les personnes de maîtriser et de passer d'un sentiment d'impuissance à la possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles. Avoir des besoins spécifiques, présenter des capacités différentes ou limitées ne constituent pas en soi des difficultés pour agir : ce sont les obstacles rencontrés dans leur parcours qui empêchent les personnes d'agir.

Notre accompagnement consiste à identifier précisément cet obstacle et créer les conditions pour que les personnes puissent agir et entreprendre leur vie.



■ NOS OBJECTIFS :

- Identifier les besoins de la personne
- Évaluer les contraintes

Rendre accessible l'ensemble de nos infrastructures et prestations :

- Agencer l'environnement et l'habitat
- Digitaliser et domotiser
- Faciliter la communication et l'information

Renforcer la participation du bénéficiaire et de ses ayants droit et l'exercice de ses droits fondamentaux :

- Promouvoir cette participation
- Développer la connaissance des droits fondamentaux
- Accompagner la mise en œuvre de cette participation et de l'exercice des droits fondamentaux



DÉVELOPPER UN ACCÈS POUR TOUS

À LA SANTÉ AINSI QU'UNE OFFRE GLOBALE DE SOINS (PRÉVENTIF, CURATIF, PALLIATIF)

L'accès à tous les soins de santé est primordial pour les personnes en situation de handicap. Leurs besoins sont spécifiques :

- Pathologies associées au handicap demandant une prise en charge multidisciplinaire
- Évolutivité du handicap avec l'avancée en âge notamment
- Approche spécifique pour le dépistage, l'évaluation de la douleur et l'application des soins
- Méthodologies spécifiques pour la communication et l'information
- La santé est un axe crucial pour la prise en charge et le développement de nos bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

Renforcer l'accès aux soins de santé et optimiser la prévention :

- Favoriser la participation active de la personne à son parcours de santé.
- Développer la prévention, l'éducation et l'accompagnement pour les soins de base et d'hygiène, ainsi que pour les soins généraux et spécialisés

- Renforcer les partenariats avec les services sanitaires afin de garantir l'accès à tous les soins, la continuité des soins, la prévention et la formation des professionnels

Développer en partenariat l'accès aux soins gérontologiques et palliatifs :

- Développer une culture santé de la personne vieillissante
- Renforcer les partenariats avec les structures de soins palliatifs



DÉVELOPPER UN ACCÈS POUR TOUS

À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les bénéfices pour la santé et le bien-être de l'activité physique et sportive (APS) sont reconnus par les études épidémiologiques. L'organisation Mondiale pour la Santé (OMS) recommande l'APS à des fins de santé et de prévention entre autres pour prévenir les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, le vieillissement et préserver l'autonomie.

L'Institut des Parons développe les infrastructures et les prestations physiques et sportives nécessaires au développement personnel et à la bonne santé des bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

Optimiser la santé physique et mentale des bénéficiaires :

- Développer la connaissance de son corps
- Développer la relation à l'autre (socialisation), la coopération
- Renforcer les compétences et les capacités psychocorporelles

Développer l'inclusion sociale et la relation intra et inter personnelle par les activités physiques et sportives :

- Renforcer les partenariats avec les structures sportives extérieures pour des pratiques APS inclusives
- Se préparer et participer à des événements sportifs régionaux, nationaux et internationaux





PROMOUVOIR DES ACCOMPAGNEMENTS

ADAPTÉS POUR LES BÉNÉFICIAIRES AVEC TSA :

TSA : Troubles du Spectre Autistique

L'accompagnement des personnes avec TSA nécessite des moyens et des méthodologies spécifiques (recommandations de la Haute Autorité de Santé HAS). Les spécificités de fonctionnement des personnes avec TSA montrent une grande diversité et évoluent tout au long de la vie. Le projet personnalisé d'interventions que nous coconstruisons est donc évolutif et repose pour chaque bénéficiaire sur une évaluation fonctionnelle régulière de ses besoins et de ses ressources. Le projet personnalisé d'interventions du bénéficiaire constitue un support visant à favoriser et faciliter la cohérence et la continuité du parcours.

L'Institut des Parons apporte tous les moyens nécessaires et adaptés au développement des capacités des personnes accompagnées.



■ NOS OBJECTIFS :

Développer les capacités et compétences de la personne en partenariat avec les proches :

- Développer les interactions sociales
- Développer la communication
- Développer les compétences sociales
- Adapter les comportements

Développer l'inclusion scolaire et socio-professionnelle

- Développer la relation à soi, à l'autre et à l'environnement
- Développer les compétences en numératie et en littéracie
- Renforcer les apprentissages préprofessionnels



DÉVELOPPER LES APPRENTISSAGES INCLUSIFS :

INCLUSION SCOLAIRE, APPRENTISSAGES PRÉ-PROFESSIONNELS ET PRÉPARATION À L'AUTONOMIE

Nous proposons des prestations et services dans les différents registres de la vie. L'accompagnement des bénéficiaires et de leurs proches se fait de manière globale :

- Prestations sociales
- Activités éducatives, corporelles et d'inclusion
- Activités scolaires
- Activités de soutien à la vie quotidienne
- Activités préprofessionnelles
- Activités de socialisation et d'inclusion
- Prestations médicales et paramédicales

Dans la continuité de notre volonté associative, nous étoffons nos services et prestations en faveur des personnes que nous accompagnons.

■ NOS OBJECTIFS :

- Promouvoir la dignité et la citoyenneté de la personne, notamment en faisant respecter ses droits, ses choix et sa libre expression
- Favoriser l'expression et la participation de tous dans la vie de la cité
- Respecter et prendre en compte la vie affective de chaque personne

- Optimiser le développement d'acquisition de compétences scolaires et professionnelles
- Renforcer et diversifier l'insertion professionnelle
- Développer les modes de participation des familles à la vie des établissements et services





DÉVELOPPER UN HÉBERGEMENT DE QUALITÉ FACILITATEUR D'INCLUSION

Aujourd'hui, l'architecture et l'agencement des espaces sont plus que jamais des facteurs facilitateurs d'inclusion. De nombreuses technologies se développent et doivent être intégrées pour l'optimisation de notre accompagnement. La qualité de vie promue pour nos bénéficiaires se pense à travers la qualité d'usage.

«Se sentir bien chez soi,
c'est aussi se sentir soi.»



■ NOS OBJECTIFS :

- Nous investissons pour que nos lieux d'accompagnement favorisent le mieux-être des bénéficiaires.
- Agencer et optimiser les espaces de vie en lien avec les besoins des personnes accueillies
- Développer les technologies « autonomisantes » (domotique, digital...)
- Investir dans du matériel ergonomique
- Développer et créer des appartements inclusifs dans la cité.



PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion par l'activité professionnelle, c'est tenir une place au sein de la société. Depuis de nombreuses années, les collaborateurs de l'ESAT des Parons bénéficient d'activités diversifiées et épanouissantes. Nous développons de nouvelles prestations adaptées pour l'acquisition de compétences et des passerelles pour faciliter les parcours vers le milieu ordinaire. De même, nous adaptons nos activités professionnelles au vieillissement des collaborateurs en situation de handicap.



■ NOS OBJECTIFS :

Repérer et anticiper l'avancée en âge :

- Poursuivre le développement des parcours professionnels au sein des activités de l'E.S.A.T.
- Coordonner les parcours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire en créant des passerelles.
- Développer les compétences des collaborateurs par tous les moyens adaptés
- Appuyer et soutenir l'accompagnement des personnes accompagnées hors les murs



INVESTIR DANS LA RECHERCHE

ET L'INNOVATION

La recherche et l'innovation sont des piliers pour l'évolution de la prise en compte des personnes en situation de handicap au sein de notre société. Elles permettent de développer de nouvelles solutions et d'optimiser la performance de nos prises en charge. Ainsi, nous ouvrons et offrons de «nouveaux possibles» pour l'inclusion de nos bénéficiaires.



■ NOS OBJECTIFS :

- Poursuivre les objectifs émis par le comité scientifique de l'Institut des Parons
- Établir et renforcer les partenariats avec les centres de recherche
- Tester et évaluer les dispositifs innovants mis en œuvre par l'Institut ou proposés sur le marché



DÉVELOPPER ET CONFORTER

LES PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE

Notre objectif est de créer les synergies nécessaires à la prise en compte globale des personnes en situation de handicap sur notre territoire. Prendre en compte les thématiques de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, du logement nécessite la coordination de toutes les structures de notre territoire.

Nous nous engageons dans le renforcement de cette coordination pour faciliter les parcours de vie sans rupture.

■ NOS OBJECTIFS :

- Poursuivre le développement des partenariats au sein de notre territoire ainsi qu'avec des partenaires nationaux
- Coordonner les parcours de vie par une plateforme de service pour les bénéficiaires
- Partager notre expertise avec nos partenaires





IV / ORGANISATION et fonctionnement DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale de l'Association se réunit tous les ans, afin de se prononcer sur les rapports présentés par le Conseil d'Administration (rapport moral, financier, d'activités).

Le Conseil d'Administration, composé à minima de 12 membres, tous bénévoles, est élu pour 3 ans. Il se réunit au minimum une fois par trimestre, et autant que de besoin selon les circonstances.

Le Bureau du Conseil prépare les réunions du C.A. et se réunit en outre à chaque demande du Président.

Le Conseil d'Administration a pour objet la guidance, l'accompagnement et le soutien des actions des établissements et services de l'Institut dans les domaines suivants :

- ✓ La Vie Associative
- ✓ La vie et le fonctionnement des Établissements
- ✓ La pérennité des Financements de nos établissements
- ✓ L'innovation en proposant des Projets aux autorités de tarification.



V / LES ETABLISSEMENTS de L'Institut DES PARONS

■ L'IME DES PARONS

L'Institut Médico Éducatif 130 PLACES



160 PARCOURS DANS L'ANNEE

Accompagnement socio-éducatif en semi-internat ou en internat d'enfants et d'adolescents présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés (relationnels et/ou médicaux), ou des Troubles du Spectre Autistique

La S.E.E.S de 6 ans à 16 ans

Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé

- Unités pédagogiques et éducatives
- 3 Classes de l'Education Nationale
- Une Unité d'enseignement externalisée (en cours)
- 2 foyers d'internat

La S.I.P.F.P de 14 ans à 20 ans

Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle

- Unités pédagogiques et éducatives
- 2 Classes de l'Éducation Nationale
- 1 Unité d'enseignement externalisée (en cours)
- Unités de préprofessionnalisation
- Unités d'orientation
- 4 foyers d'internat

52 places d'internat et 78 places en accueil de jour dont 40 TSA.



■ **L'ESAT DES PARONS**

Etablissement et Service D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

52 PLACES - CRÉÉ EN 1985



PENSEZ-Y !

Faire appel aux services de l'ESAT vous permet de bénéficier de certains avantages fiscaux. L'ESAT est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage

Accompagnement socio-professionnel et professionnel d'adultes âgés de plus de 18 ans.

- 4 sections professionnelles :
- Entretien des espaces verts
- Conditionnement
- Entretien des locaux
- Blanchisserie
- Notre ESAT a la capacité de créer de nouvelles activités en lien avec le marché du travail pour faciliter l'intégration de nos collaborateurs.

■ **E.A.N.M**
CÉZANNE
28 PLACES



28 places en hébergement dont 6 places en appartement Tremplin dans la cité. Hébergement et accompagnement socio-éducatif - Ouvert 365 jours/an.



■ E.A.N.M

LÉON MARTIN

61 PLACES

Accompagnement socio-éducatif d'adultes à partir de 18 ans, ayant besoin d'assistance dans les gestes quotidiens.

- Ouvert 365 jours/an.
- 43 places en hébergement permanent
- 5 places en hébergement permanent en dispositif tremplins (habitat inclusif)
- 1 place d'internat en accueil temporaire (90 jours/an/bénéficiaire)
- 17 places en accueil de jour





E.A.N.M

CAP INTÉGRATION

17 PLACES - OUVERT EN 2017

17 places en accueil de jour dont 2 en hébergement à l'EANM CEZANNE
(De 20 ans à 30 ans)

Accompagnement socio-éducatif de jeunes adultes sur 5 ans
afin de trouver l'établissement le plus adapté à leur projet de vie.

Accueil de jour du lundi au vendredi



ZONE DÉCOUPÉE



■ E.A.N.M

La villa DES PARONS

8 PLACES - OUVERT EN 2019 - A PARTIR DE 50 ANS

Proposer un cadre de vie adapté au rythme et aux besoins des résidents.

Ouvert 365 jours/an

→ 6 places en hébergement permanent

→ 2 places en accueil de jour





■ EANM

Pique la Lune DES PARONS

8 PLACES - OUVERT EN 2022 - A PARTIR DE 20 ANS



Accompagnement socio-éducatif de jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre Autistique dans le cadre des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Accueil de jour du lundi au vendredi.

■ SERVICE

SAS DE REPIRIT PREVENTIF OUVERT EN 2021 - A PARTIR DE 20 ANS

Cellule de réflexion et d'interventions auprès des adultes dès les premiers signes de mal être.

L'objectif est d'assurer la continuité de l'accompagnement du bénéficiaire d'une structure du secteur adultes en ajustant sa prise en charge (PPA), pour qu'il retrouve la joie de vivre au sein de son projet personnalisé. Écoute, échanges, plan d'actions, en lien avec la personne, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire. Ce dispositif disposera d'un lieu identifié au sein de l'Institut des Parons de type unité résidentielle.



FILM DE PRÉSENTATION

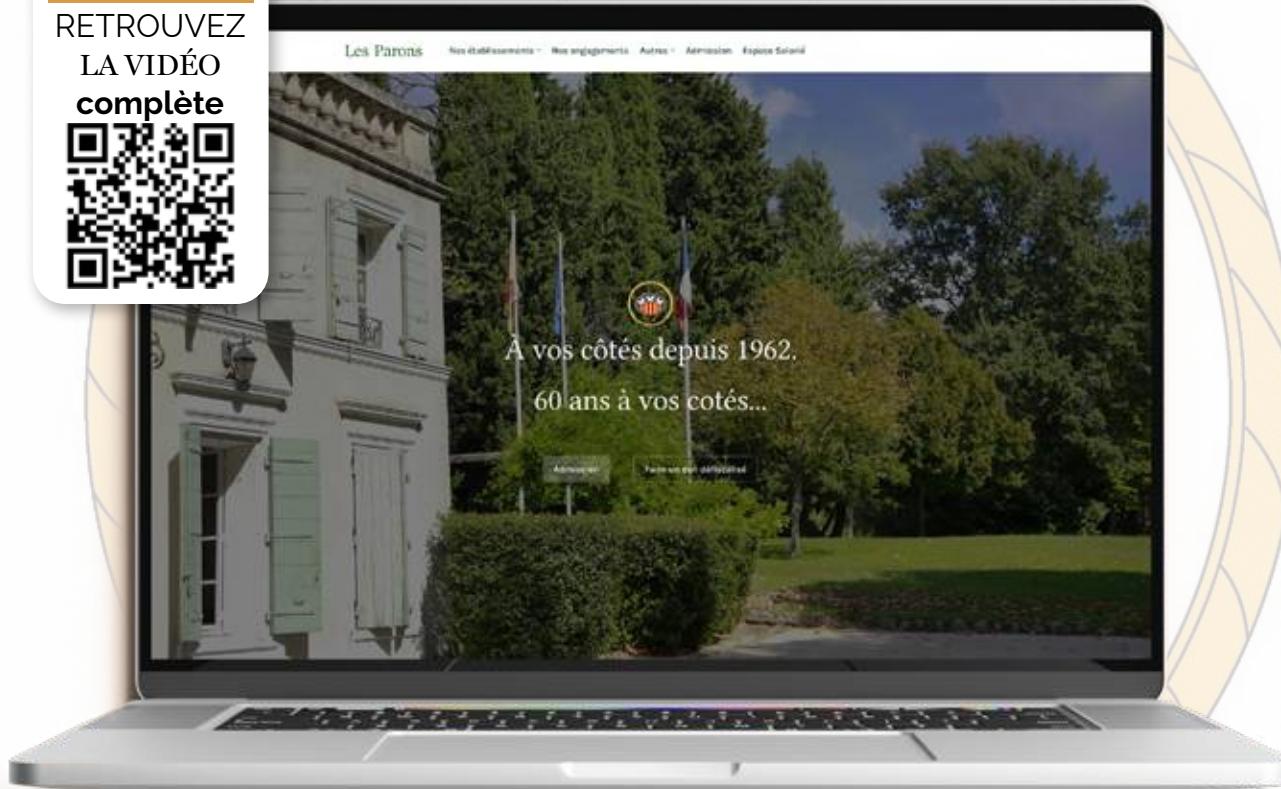
de L'Institut

DES PARONS



SCAN CE QR CODE

RETROUVEZ
LA VIDÉO
complète



Site internet : www.parons.org

Institut des Parons

2270 route d'Eguilles - CS 40389
13097 Aix-en-Provence Cedex 2

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. 04 42 20 09 81



SOMMAIRE

Présentation & Parcours

EANM CÉZANNE

PRÉSENTATION DE L'EANM CÉZANNE	28
■ Le dispositif des Appartements Tremplin : mon pas vers l'autonomie résidentielle.....	30
• Le site internet de l'Institut des Parons :.....	34
• Interview du Président Fondateur de l'Institut des Parons : Monsieur Léon MARTIN.....	34
• Présentation de la vidéo de nos établissements.....	35
• Retrouver tous nos témoignages.....	35
OU NOUS TROUVER ?	36
■ Nos coordonnées.....	37
■ Comment nous contacter ?.....	37
■ Pourquoi nous contacter ?.....	37
■ Période d'ouverture	37
LES MISSIONS DU EANM CÉZANNE	38
■ Développement de l'Autonomie.....	38
■ Encourager l'autodétermination	39
■ Ouverture culturelle, participation sociale et citoyenne	39
LES RESSOURCES	40
■ Les moyens humains : une équipe au service de mon parcours	40
■ L'équipe pluridisciplinaire affectée à mon accompagnement quotidien est composée.....	41
■ Les moyens matériels	44
■ Les transports et déplacement	46
• Mes déplacements au quotidien.....	46
MON ACCUEIL	47



■ Procédure d'admission.....	47
■ Ma notification et ma candidature	48
■ L'examen de mon dossier	48
■ Si ma candidature est acceptée.....	48
■ La liste d'attente et mes journées d'observation.....	49
■ La décision finale.....	49
■ Mon admission.....	49
MON ARRIVÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT	52
■ Le projet d'établissement.....	52
■ Le contrat de séjour	53
■ Le livret d'accueil	53
■ Le règlement de fonctionnement.....	53
■ La charte des droits et libertés	53
MON RÉFÉRENT	54
MON DOSSIER INFORMATISÉ (DUI)	55
MES PREMIERS MOIS : COMPRENDRE, OBSERVER, M'EXPRIMER	56
MON PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)	57
■ Qu'est-ce que le PPA ?	58
■ La préparation du projet personnalisé	58
L'ÉVOLUTION DE MON PARCOURS	60



ZONE DÉCOUPÉE



Présentation DE L'EANM CÉZANNE

BIENVENUE À L'EANM CÉZANNE

UN LIEU DE VIE ET D'ÉVOLUTION POUR ADULTES

Je suis accueilli au sein de l'EANM Cézanne, un établissement médico-social qui a pour mission d'héberger des personnes adultes. Pour pouvoir y vivre, j'ai bénéficié d'une orientation délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) vers un Établissement d'Accueil Non Médicalisé.

L'histoire de mon lieu de vie commence en 1987, lorsque le foyer, alors appelé Foyer d'Hébergement Peyre-Plantade, ouvre ses portes à Ventabren. Il est ensuite transféré sur le site de l'Institut des Parons et rebaptisé Foyer d'Hébergement Cézanne. En janvier 2016, 22 résidents, ont emménagé dans des locaux neufs, conformes aux normes de sécurité et d'accessibilité. Ces nouveaux espaces de vie ont marqué une étape importante dans l'amélioration du cadre de vie.

En 2024 le foyer d'hébergement devient officiellement un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM). Ce changement me permet de bénéficier d'un accompagnement plus souple et adapté à mon parcours. Grâce à ce dispositif, je peux changer de lieu si nécessaire, découvrir d'autres services proposés par l'Institut des Parons, et construire un projet de vie qui me ressemble.





L'EANM Cézanne peut accueillir 24 personnes en hébergement collectif, et 6 autres en appartements tremplins. Ces différentes formes d'accueil me donnent la possibilité d'évoluer dans un cadre plus ou moins autonome, selon mes besoins. Si je suis prêt à franchir une étape, je peux intégrer un appartement tremplin, tout en étant soutenu par l'équipe éducative.

Aujourd'hui une grande majorité des personnes accueillies, ont une activité professionnelle en journée, en ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail). D'autres sont accompagnés dans les accueils de jour de l'EANM Léon Martin, également situé sur le site de l'Institut des Parons.



LE DISPOSITIF DES APPARTEMENTS TREMPLIN

MON PAS VERS L'AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE



Dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'EANM Cézanne, j'ai accès à un dispositif intermédiaire appelé « appartements tremplin », qui facilite mon passage progressif vers un logement autonome.

Vivre en structure collective me permet de bénéficier d'un cadre sécurisé, mais ce cadre limite la mise en situation réelle indispensable pour apprendre à vivre de façon autonome.

Pour vivre seul dans un logement autonome, je dois apprendre à gérer mon quotidien : organiser ma vie, gérer mes repas, mes courses, mes démarches administratives... Ce sont des défis importants qu'il faut anticiper pour réussir ma transition vers une vie plus autonome.



CE DISPOSITIF A ÉTÉ MIS EN PLACE EN DEUX TEMPS :

En septembre 2021, trois places ont été ouvertes dans trois appartements diffus, où chacun dispose de son propre logement.

En janvier 2023, trois places supplémentaires ont été ouvertes dans un appartement partagé, où chacun a sa chambre individuelle, tout en partageant des espaces communs comme la cuisine, la salle à manger, la salle de bain et la buanderie. Cela me permet de travailler le partage, l'organisation et la socialisation.

L'accompagnement éducatif dans ces appartements m'aide à devenir autonome petit à petit, en expérimentant la vie réelle tout en restant dans un cadre sécurisant. Ce dispositif est un véritable levier pour mon inclusion sociale durable.

L'équipe m'accompagne sur :

- La gestion de mon domicile : démarches administratives et citoyennes, consommation et gestion du budget, aménagement.
- Ma santé : apprendre à prendre soin de moi, savoir repérer les signes qui doivent m'alerter.
- L'accompagnement dans les actes du quotidien : déplacements, alimentation (faire un menu selon mon budget, faire les courses, préparer mes repas), soins d'hygiène et de confort (personnelle, vestimentaire, environnementale).

La participation sociale et les liens sociaux : apprendre à vivre ensemble, communiquer, respecter les codes sociaux, être en sécurité, accéder à la culture et aux loisirs.



La Convention Tripartite

En intégrant ce dispositif, je m'engage à respecter les règles inscrites dans une convention qui lie également ma famille et/ou mon représentant légal avec l'établissement. Ces règles portent sur la participation forfaitaire, l'état des lieux, le respect du calme dans les lieux communs et privés, le respect des autres et de l'environnement.

Je m'engage aussi à adhérer au fonctionnement et à l'accompagnement proposés, en lien avec mon projet personnalisé.

L'implication de ma famille ou personne ressource, en tant qu'actrice du projet, est essen-



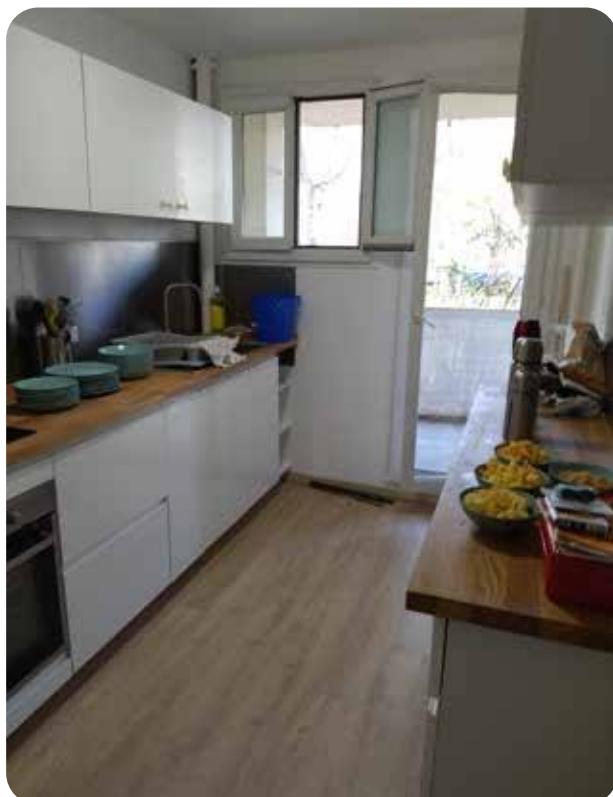
tielle, notamment parce que l'accompagnement est discontinu. Le relais entre la famille et l'institution, dans mon quotidien et en cas de difficulté, renforce la sécurisation de mon parcours.

Le choix du lieu de résidence a été fait avec soin, en recherchant des logements proches de l'EANM Cézanne et de mes proches, avec un accès aux transports en commun pour faciliter mes déplacements, notamment pour venir travailler.

Lorsque je présente l'autonomie nécessaire à une vie en logement autonome, une fin de prise en charge sera convenue et organisée.

INTERVENTION ADAR EN APPARTEMENT PARTAGÉ

L'accompagnement d'ADAR dans mon quotidien



Dans le cadre de mon parcours vers plus d'autonomie, je bénéficie d'un accompagnement renforcé grâce à l'intervention de l'ADAR, en complément de l'équipe de l'EANM Cézanne. J'habite dans un appartement partagé, que je partage avec deux autres colocataires. Nous rentrons à notre logement le soir, après notre journée de travail, et parfois aussi les week-ends.

L'objectif de ce dispositif est d'apporter un soutien supplémentaire pour gérer mon quotidien de manière plus autonome : préparer mes repas, faire mes courses, tenir mon logement propre et bien organisé. Les professionnels de l'ADAR interviennent plusieurs soirs par semaine pour nous guider dans ces apprentissages, tout en respectant notre rythme et nos capacités.

Avec leur aide, j'apprends à :

- Planifier les menus de la semaine, en tenant compte de mes goûts, de mon budget, et de l'équilibre alimentaire.

Quelques recettes en autonomie

- Faire mes courses, repérer les dates de péremption, trier et ranger les aliments,
- Réaliser des recettes simples ou plus élaborées,
- Utiliser correctement les ustensiles de cuisine, respecter les quantités, éviter le gaspillage,
- Organiser et entretenir mon espace personnel et les espaces communs : ménage, lessives, rangement...

Nous avons mis en place des plannings de fonctionnement, qui sont adaptés régulièrement pour mieux répartir les tâches entre colocataires. Un classeur budget nous permet de noter toutes les dépenses alimentaires partagées, et de garder les tickets de caisse. Les achats collectifs sont remboursés par l'établissement, tandis que les achats personnels restent à ma charge. Les professionnels s'adaptent à mes



besoins : par exemple, si je préfère utiliser des outils numériques, on m'aide à créer des fiches recettes, des mémo techniques ou des «pense-bêtes». Si je rencontre des difficultés à l'oral ou à l'écrit, je peux demander du soutien.



Et si j'ai des besoins particuliers (comme un régime alimentaire spécifique), ils sont pris en compte avec respect.

Un vrai tremplin vers l'autonomie

Grâce à cet accompagnement, je progresse chaque semaine. Je me sens soutenu, valorisé et responsabilisé dans la gestion de ma vie quotidienne.

Quand je serai prêt à vivre dans un logement autonome, une fin de prise en charge sera organisée avec moi, pour assurer une transition réussie.





QUELQUES VIDÉOS POUR VOUS PRÉSENTER

■ LE SITE INTERNET

de l'Institut des Parons



<https://www.parons.org/>



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



■ INTERVIEW DU PRÉSIDENT

Fondateur de l'Institut des Parons :
Monsieur Léon MARTIN



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



<https://www.dailymotion.com/video/x12lh72>



■ PRÉSENTATION DE LA VIDÉO

de nos établissements



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



■ QUELQUES TÉMOIGNAGES



reportage Alain au Foyer Cézanne



SCAN CE QR CODE

RETRouvez
LA VIDÉO
complète



ismael dans les appartements tremplins



OÙ NOUS TROUVER ?

L'EANM CÉZANNE DES PARONS EST SITUÉ AU NORD-OUEST D'AIX-EN-PROVENCE

Dans le quartier du Pey-Blanc, à quelques minutes du centre-ville, se trouve au cœur de la propriété de l'Institut des Parons, un lieu qui vous offre un environnement de qualité dans un cadre naturel et apaisant.

Cet espace favorise aussi les rencontres et les échanges intergénérationnels avec les bénéficiaires d'autres établissements présents sur le site, créant ainsi un véritable lieu de vie et de partage.

Vous bénéficiez aussi des services partagés de l'Institut des Parons : cuisine centrale, infirmerie, entretien des locaux, services techniques.

L'Institut des Parons est facilement accessible, que ce soit en voiture ou en transports en commun (réseau Aix en Bus – ligne Aix-Éguilles)





■ Pourquoi nous contacter ?

Pour en savoir plus sur notre service, poser vos questions, ou échanger sur un projet d'accompagnement personnalisé. Nous sommes là pour vous informer, vous écouter et vous accompagner.

■ Comment nous contacter ?

Par téléphone ou par mail : notre équipe (cheffe de service, secrétaire, psychologue et éducateurs) est disponible pour répondre à vos demandes.

■ Période d'ouverture

L'établissement est ouvert 365 jours par an. (Notons que l'établissement se donne la possibilité de fermer l'établissement pour des raisons organisationnelles liées aux congés des résidents et des salariés.

Les bénéficiaires de l'EANM Cézanne ont la possibilité de s'absenter 35 jours ouvrés par an, conformément au règlement départemental du conseil départemental 13 qui finance cet établissement.

Le weekend, les internes peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence pour convenance personnelle du vendredi soir au lundi matin.

COORDONNÉES :

Association Institut des Parons
EANM Cézanne
2620 Route d'Éguilles - CS 40389
13097 Aix en Provence Cedex 2
www.parons.org/etablissements/foyer-cezanne

Cheffe de Service de l'EANM CEZANNE :
Madame HUMENIUK Nadine
06-86-43-12-83 // 04-42-20-91-56
n.humeniuk@institut-des-parons.org

Secrétaire : Mme Claudine LANG
04-42-20-09-81 /3
C.lang@institut-des-parons.org

Équipe éducative :
06-07-69-97-26



LES MISSIONS DE L'EANM CÉZANNE

M'accompagner dans tous les moments de ma vie



■ 1- DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

À l'EANM Cézanne, je suis accompagné pour devenir plus autonome dans ma vie de tous les jours. J'apprends à organiser mes affaires, à structurer mes journées, à m'impliquer dans la vie collective. Je participe aux tâches quotidiennes, seul ou avec l'aide de l'équipe. Je progresse dans mes déplacements, dans la gestion de mon espace, de mes papiers ou de mon argent, si cela fait partie de mon projet. L'équipe m'encourage à essayer, à prendre confiance, à avancer à mon rythme. Mes réussites, petites ou grandes, sont reconnues.



■ 2- ENCOURAGER L'AUTODÉTERMINATION

Je suis soutenu pour dire ce que je veux, ce que je ne veux pas, ce que je ressens. L'équipe prend le temps de m'écouter et de m'expliquer les choses clairement, avec des mots simples, des images, des pictogrammes ou des outils adaptés si nécessaire (CAA). On m'accompagne pour comprendre les situations, poser des questions, prendre des décisions. Mon projet est construit avec moi, et je peux le faire évoluer si mes envies changent. Je suis acteur de ma vie, dans un cadre où je suis respecté.

■ 3- OUVERTURE CULTURELLE, PARTICIPATION SOCIALE ET CITOYENNE



À l'EANM Cézanne, je suis encouragé à participer à la vie collective, à sortir, à découvrir, à aller à la rencontre des autres. Je peux prendre part à des activités organisées dans le service lors des Week-ends, des soirées et des vacances : ateliers, fêtes, projets communs, sorties, mais aussi à des actions qui se passent à l'extérieur. Je vais au restaurant, à des spectacles, à des événements sportifs ou culturels.

Je découvre de nouveaux lieux, de nouvelles personnes, je développe des liens, je prends confiance. Ces moments me permettent de mieux comprendre le monde qui m'entoure et de me sentir inclus dans la société. Je peux m'impliquer, donner mon avis, faire entendre ma voix. Je suis aussi accompagné pour participer à la vie citoyenne. Si je le souhaite, je peux m'exprimer dans les réunions, voter pour les représentants du Conseil de la Vie Sociale, ou être candidat. Je peux parler de mes droits, poser des questions, être informé. Mon opinion est prise en compte.

Participer à la vie sociale et citoyenne, c'est pour moi une façon d'exister pleinement, de contribuer, de construire ma place parmi les autres. C'est un droit, et c'est aussi un soutien pour avancer.



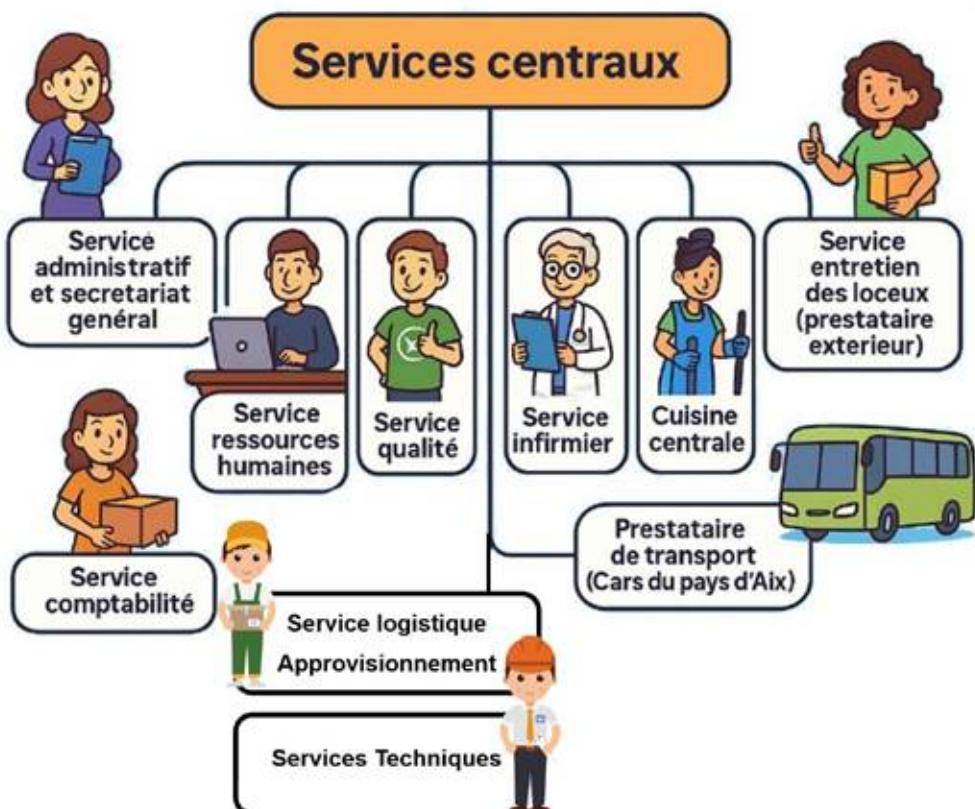
LES RESSOURCES

■ LES MOYENS HUMAINS : UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE MON PARCOURS

Je serai accompagné par une équipe pluridisciplinaire tout au long de mon parcours au sein de l'EANM Cézanne.

Cette équipe au service de mon projet est composée de :

- Du Conseil d'Administration de l'Association, présidé par Monsieur Daniel CARRASCO, qui sera toujours à mon écoute et celle de ma famille.
- La Direction Générale.
- Les services centraux





L'équipe pluridisciplinaire affectée à mon accompagnement quotidien est composée :

- **D'un Chef de Service Educatif** : c'est le chef d'orchestre de l'équipe pluridisciplinaire en lien avec la direction générale.
- **D'une secrétaire** qui sera d'une grande aide pour la gestion administrative de mon dossier et de mon parcours au sein du service.
- **L'équipe éducative et professionnelle** qui est composée d'éducateurs (ES, ME, AES, Veilleur de nuit, ASS,ASI ...), elle m'accompagne au quotidien pour l'acquisition et le maintien maximum de mon autonomie. Elle favorise mon inclusion sociale, elle veille à mon bien être, elle évalue mes capacités, elle m'accompagne éducativement, à la socialisation, au développement de mes compétences, à l'exercice de mes droits et libertés, dans mes activités professionnelles, culturelles, éducatives. Elle m'accompagne dans le développement de mon autonomie, dans les déplacements....



L'équipe pluridisciplinaire (suite) :

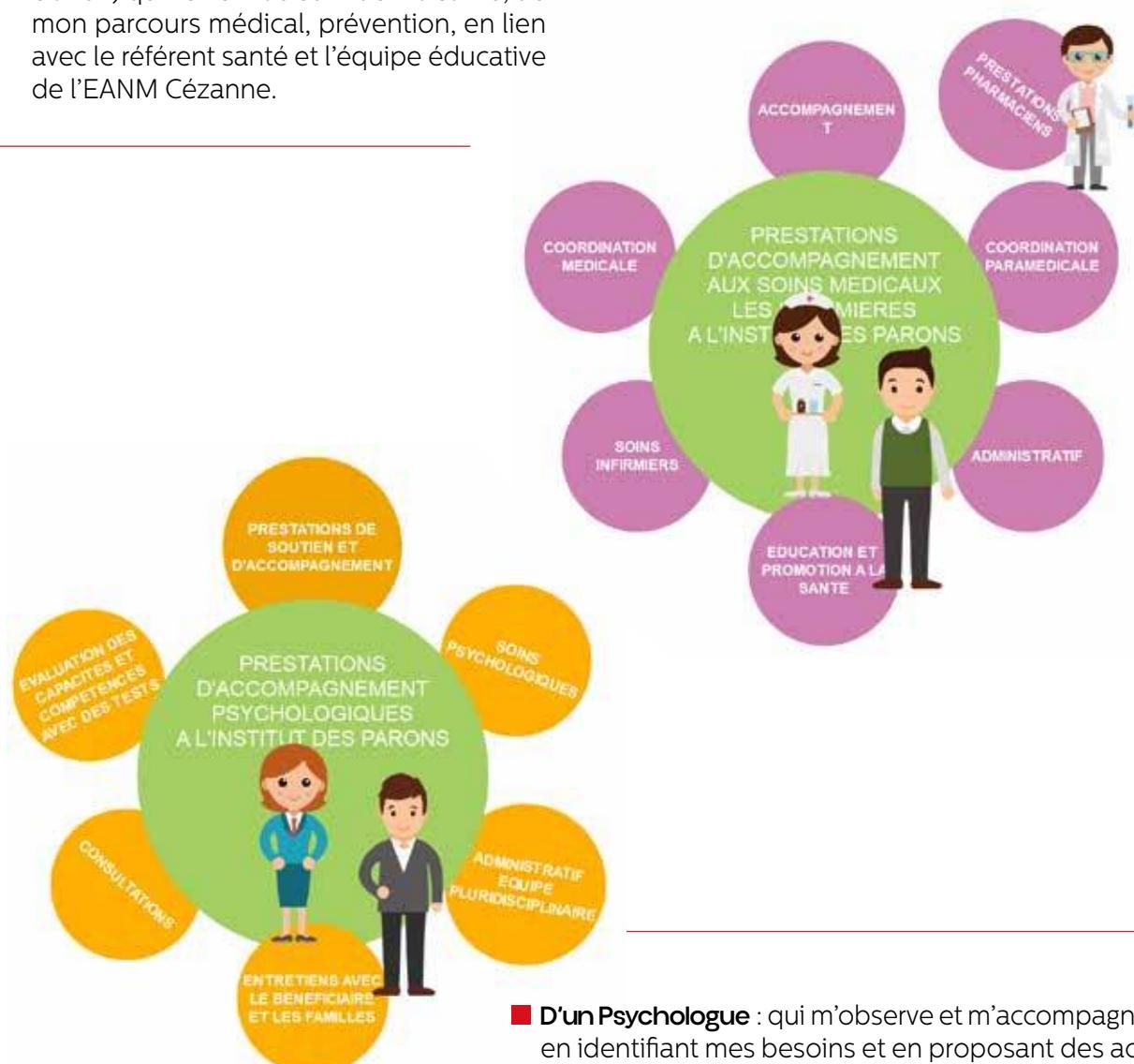
■ **D'une assistante de service social** : qui m'accompagnera et accompagnera ma famille tout au long de mon parcours institutionnel ; Son rôle principal est de s'assurer que je bénéficie de l'ensemble des droits, allocations et aides auxquels ma situation me permet de prétendre. Elle informe l'équipe sur ma situation sociale ; elle suit mon dossier social (AAH, VIA trajectoire, PCH, CAF, MDPH, mesures de protection, ...) ; elle m'informe et informe ma famille sur mes droits ; elle réalise des entretiens avec moi et ma famille, elle participe au projet personnalisé...



■ **D'Orthophonistes (prestations externalisées)** qui agissent sur ma communication et mon langage par des actions de prévention, d'évaluation et de prise en charge de ma communication ; de mon langage oral ; de mon langage écrit ; de mon articulation, de ma déglutition, de ma voix ; de mon raisonnement mathématique, mais également l'orthophoniste me stimule les fonctions cognitives mobilisées dans ces processus.



■ **D'infirmières** : (Services communs de l'Association) qui veillent au suivi de ma santé, de mon parcours médical, prévention, en lien avec le référent santé et l'équipe éducative de l'EANM Cézanne.



■ **D'un Psychologue** : qui m'observe et m'accompagne en identifiant mes besoins et en proposant des actions adaptées, dans l'objectif de promouvoir mon bien être et mon autonomie. Elle évalue mes capacités et compétences avec des tests. Le rôle principal de la psychologue est de m'apporter des prestations de soutien et d'accompagnement pour répondre en particulier à mes besoins cognitifs, psychiques ainsi qu'à mes besoins d'autonomie et de participation sociale. Je peux avoir des entretiens avec elle dans le cadre de mon accompagnement.

■ Des professionnels extérieurs à l'établissement qui m'accompagnent si nécessaire.

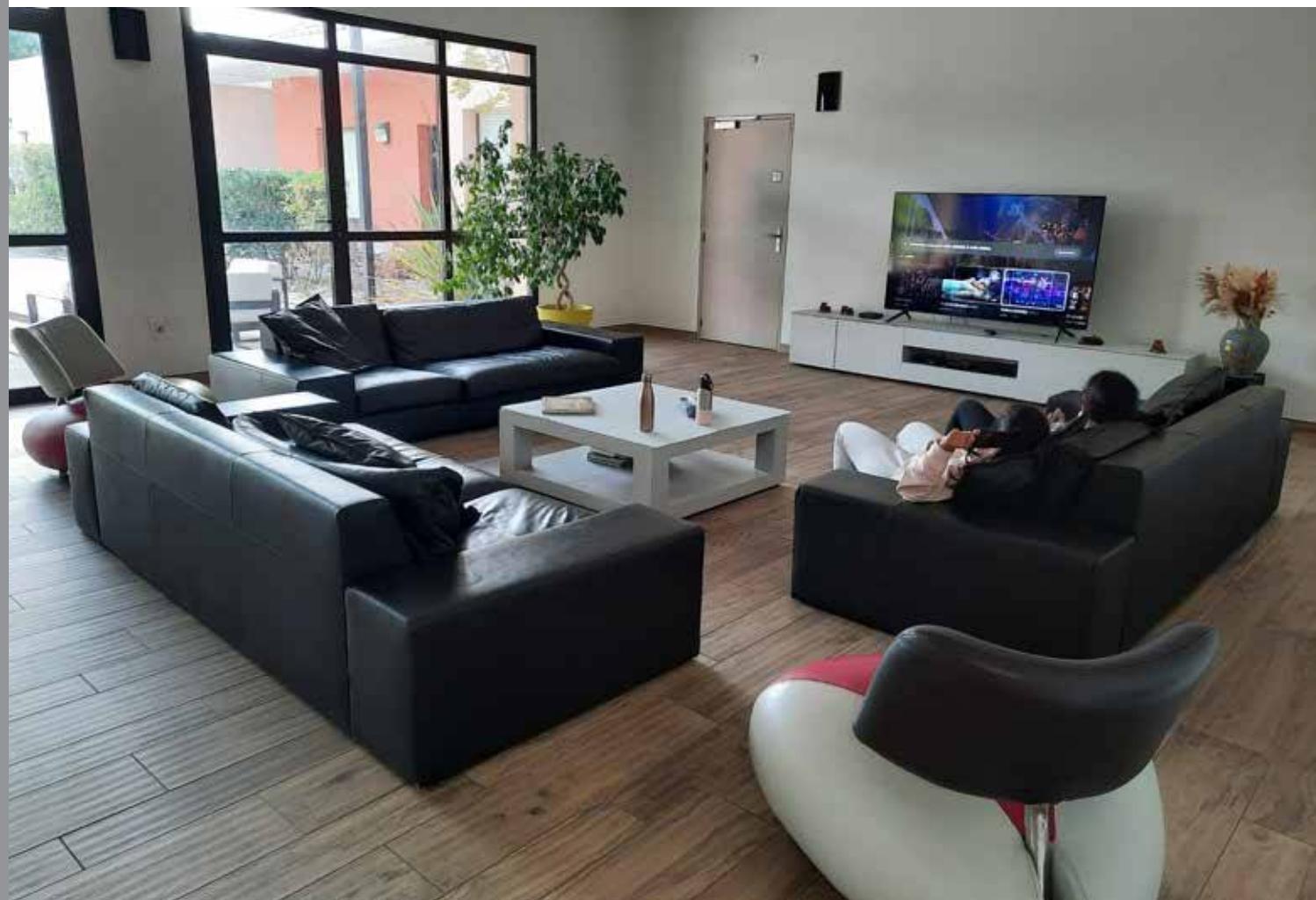


■ LES MOYENS MATÉRIELS



Le projet architectural de l'établissement a été conçu pour répondre et s'adapter aux besoins spécifiques des personnes accompagnées.

Le bâtiment de 1250 m², construit de plain-pied, répond aux normes en vigueur de l'accessibilité, et est parfaitement intégré dans un parc de 11 ha. Cet hébergement de qualité confère un environnement convivial, chaleureux, intime et sécurisant.





■ **L'aménagement des espaces communs** : Le foyer dispose d'espaces collectifs pour répondre aux besoins du quotidien : temps de repas, d'activités et de loisirs ; tout en tenant compte des besoins individuels des personnes accueillies.



2 bureaux d'accueil et de veille	Un espace Salon
Une salle d'activités équipée de matériel informatique relié à internet	Une salle image de soi équipée de matériel professionnel
Une buanderie et une lingerie	Une cuisine pédagogique et un office de réchauffage
Une salle de restauration avec son office de lavage	
Des sanitaires communs pour le personnel, les résidents et les visiteurs.	
Une place centrale avec une Fontaine provençale. Lieu de rencontres et d'échanges.	Deux espaces extérieurs de détente couverts. (salon extérieur, ping pong, repos).

■ **L'aménagement des espaces privés :**

Pour respecter mon intimité et mon intégrité, j'ai la possibilité d'aménager ma chambre selon mes envies, avec mes propres meubles, à condition qu'ils respectent la réglementation anti-feu.

Ma chambre est équipée d'une penderie intégrée, d'une salle de bain avec toilettes privatives, et d'un accès extérieur qui me permet de profiter d'une petite terrasse individuelle.

Je peux m'équiper avec du matériel audio-visuel ou informatique (télévision, lecteur DVD, chaîne hi-fi, ordinateur), tant que son utilisation se fait dans le respect de la tranquillité des autres personnes.

Une clef personnelle me permet de verrouiller ma chambre ; j'en suis responsable et, en cas de perte, le remplacement sera à ma charge.

Je reçois mon courrier personnel dans une boîte aux lettres à mon nom, située dans le hall d'entrée du bâtiment.



■ LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

MES DÉPLACEMENTS AU QUOTIDIEN

Entre l'EANM Cézanne, l'ESAT et les autres établissements de l'Institut des Parons

L'EANM Cézanne est situé à seulement 200 mètres de l'ESAT. Je me déplace à pied de façon autonome, dans le respect des horaires de travail et d'ouverture de l'établissement. Ces déplacements sont supervisés par l'équipe éducative, qui veille à ce que tout se passe dans de bonnes conditions.

VERS L'EXTÉRIEUR DE L'INSTITUT DES PARONS

Je peux également sortir de l'établissement, seul ou en petit groupe, pour des activités ou des démarches à l'extérieur. Ces déplacements sont organisés dans le cadre d'une procédure définie avec l'équipe éducative, en lien avec mon projet personnalisé. Mes capacités à me déplacer en autonomie sont évaluées avec moi, pour garantir ma sécurité tout en respectant mon autonomie.

L'établissement dispose d'un parc de véhicules pour assurer différents accompagnements, et un arrêt de bus à proximité me permet de rejoindre facilement le centre-ville d'Aix-en-Provence.

VERS MA FAMILLE

Lorsque je pars en week-end ou en vacances chez ma famille, les transports sont à ma charge. Pour faciliter mes déplacements, l'établissement a mis en place des partenariats avec des prestataires extérieurs. Cela permet de maintenir le lien avec mes proches, en toute sécurité et avec un accompagnement adapté si nécessaire.



MON ACCUEIL

À l'EANM Cézanne, je bénéficie d'un cadre de vie sécurisé, structuré et respectueux de mes besoins, où je peux évoluer à mon rythme et construire un projet de vie qui me correspond et qui correspond à mes attentes.

Je suis entouré de professionnels bienveillants qui m'accompagnent dans un parcours individualisé. Ensemble, nous construisons un accompagnement sur mesure, adapté à ce que je suis, à ce que je sais faire, et à ce que je souhaite apprendre.

■ PROCÉDURE D'ADMISSION

Mon admission à l'EANM Cézanne suit un parcours clair pour que mes besoins soient bien pris en compte.





■ MA NOTIFICATION ET MA CANDIDATURE

Quand je reçois une notification d'orientation vers un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), **je peux déposer ma candidature :**

- Directement avec ma famille,
- Ou par l'établissement qui m'accompagne déjà.

Ma candidature est enregistrée sur la plateforme Via Trajectoire à destination de l'EANM Cézanne. Je reçois un courrier de confirmation ou un mail, et je peux télécharger mon dossier de candidature sur le site internet.

<https://www.parons.org/etablissements/cezadm>

■ L'EXAMEN DE MON DOSSIER

Mon dossier est étudié par une commission d'admission.

Selon mon profil et mes besoins :

- Ma candidature peut être acceptée,
- Ajournée (si je dois attendre une place ou si mon profil ne correspond pas encore),
- Ou refusée.

■ SI MA CANDIDATURE EST ACCEPTÉE

Le chef de service me contacte (ainsi que ma famille) pour :

- Organiser une visite de l'établissement,
- Prévoir une rencontre avec le psychologue,
- Proposer des journées d'observation ou un stage d'immersion.

À la suite de ces étapes, l'équipe pluridisciplinaire, sous la coordination du chef de service, rédige un compte rendu de cette période d'accueil.



■ LA LISTE D'ATTENTE ET MES JOURNÉES D'OBSERVATION

- Si ma candidature est acceptée mais qu'il n'y a pas encore de place, je suis inscrit sur une liste d'attente.
- Quand une place se libère, je suis contacté, avec ma famille ou mon représentant légal, pour organiser des journées d'observation. Cela me permet de rencontrer le groupe et l'équipe éducative.

■ LA DÉCISION FINALE

Après mes journées d'observation, l'équipe pluridisciplinaire fait un compte-rendu et le transmet à la direction et au chef de service. Je suis ensuite informé de la décision par courrier, quelle qu'elle soit.

■ MON ADMISSION

Si mon admission est validée par la Direction Générale, je suis invité, avec ma famille, à compléter mon dossier d'admission avec l'équipe. Cela finalise officiellement mon arrivée à l'EANM Cézanne.



ZONE DÉCOUPÉE





1. Réception de la candidature

Traitement interne	Familles ou bénéficiaire
<p>Notification de décision d'orientation reçue sur la plateforme ViaTrajectoire http://www.viatrajectoire.fr</p> <p>Secrétaire du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contacte la personne et/ou les représentants légaux ■ Transmet les informations pour ouvrir la procédure ■ Accompagne dans les démarches administratives 	<p>Téléchargement du dossier sur le site de l'Institut www.parons.org/etablissements/cezadm</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Volet administratif ■ Volet médical (pli fermé) <p>Envoi à l'établissement</p> <p>Assistante su Service Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifie complétude ■ Accuse réception ■ Informe des prochaines étapes ■ Transmet le dossier à la commission d'admission

2. Étude de la candidature au Foyer Cézanne

Acceptation	Ajournement	Refus
<ul style="list-style-type: none"> ■ Liste d'attente ■ Visite + immersion ■ Décision finale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en attente 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fin procédure

Notification formalisée par courrier ou mail envoyée à la personne et à la famille

3. En cas d'acceptation

Inscription sur liste d'attente
<ul style="list-style-type: none"> ■ Chef de service : • Contacte la personne / famille • Organise une visite de l'établissement • Rencontre avec le psychologue ■ Proposition de journées d'observation ou stage d'immersion ■ Élaboration d'un compte rendu par l'équipe pluridisciplinaire (coordonné par la cheffe de service)

4. Décision finale (Direction)

<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse du parcours d'admission • Refus (information écrite à la personne / famille) • Prolongation de l'observation • Validation définitive : admission dès qu'une place se libère, invitation à compléter le dossier d'admission ■ Mise à jour sur la plateforme Via Trajectoire



MON ARRIVÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT



À mon arrivé à l'EANM Cézanne, je reçois plusieurs documents importants. Je peux les consulter également sur le site internet.

<https://www.parons.org/etablissements/foyer-cezanne>

■ LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans le projet d'établissement je peux identifier les valeurs de l'établissement, il m'explique ce que le service peut faire pour m'accompagner et les outils qu'il peut mettre en place.

Tu peux le télécharger sur notre site internet :



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Notre projet d'Établissement
2021-2025

Télécharger

LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil 2025

Télécharger

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement

Télécharger

CHARTE DES DROITS

La charte des droits du Foyer
Cézanne.

Télécharger



■ LE CONTRAT DE SÉJOUR

Le contrat de séjour est un document que je signe avec ma famille, mon tuteur et l'établissement, qui précise les conditions d'accueil, les droits et devoirs de chacun, ainsi que les objectifs de l'accompagnement personnalisé.

■ LE LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil m'explique le fonctionnement de l'établissement et les services proposés, afin de faciliter mon intégration et de prévenir tout risque de maltraitance.



■ LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement m'explique les règles à suivre pour bien vivre avec les autres dans l'établissement.

■ LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

J'ai des droits. La charte me les explique. J'ai le droit d'être respecté, de dire ce que je pense et d'être bien traité



J'ai aussi la possibilité de désigner une personne de confiance pour m'accompagner dans les décisions importantes.



MON RÉFÉRENT

Un référent m'est attribué dès mon arrivée. C'est un professionnel qui m'accompagne tout au long de mon parcours, m'écoute, et fait le lien entre moi, l'équipe, ma famille et mon tuteur.

Il m'aide à exprimer mes besoins, construit mon projet de vie avec moi, et assure le suivi de mon accompagnement. Il est aussi en lien avec les autres professionnels et ma famille, pour que tout le monde avance dans la même direction.



MON DOSSIER INFORMATISÉ (DUI)

Toutes les informations me concernant sont enregistrées dans un dossier numérique sécurisé, appelé Dossier Usager Informatisé (DUI).

Ce dossier est géré à l'aide d'un logiciel professionnel qui s'appelle IMAGO. Il est accessible uniquement aux professionnels autorisés, via une connexion Internet sécurisée.

Il est mis à jour régulièrement afin de mieux suivre mon accompagnement. Il respecte ma vie privée et les règles de protection des données.

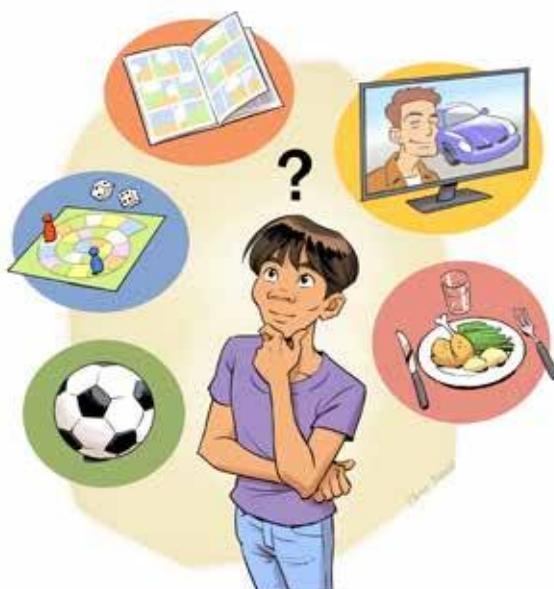
Ma famille et moi pouvons y accéder à tout moment grâce à un identifiant et un mot de passe personnels qui me seront transmis.

Pour me connecter je peux aller sur : <https://idp-imago.axapa.fr>





MES PREMIERS MOIS : COMPRENDRE, OBSERVER, M'EXPRIMER



Pendant les premiers mois, je découvre les lieux, je rencontre les professionnels et je commence à parler de mes envies et de mes besoins.

L'équipe m'aide à m'exprimer en utilisant des outils adaptés : photos, pictogrammes, phrases simples, ou tout autre support visuel qui me convient.

Dès mon admission, nous co-construisons mon projet personnalisé.

Je ne suis pas seul : mon référent, l'équipe pluridisciplinaire, ma famille ou mes proches participent avec moi.

Si j'arrive d'un autre établissement, l'équipe entre en contact avec les professionnels qui m'accompagnaient jusqu'ici. Cela permet de mieux comprendre mon parcours, mes habitudes, et ce qui m'aide au quotidien.

Ensemble, nous nous écoutons, nous partageons, nous réfléchissons à ce qui est important pour moi.

■ MON PROJET EST BÂTI À PARTIR :

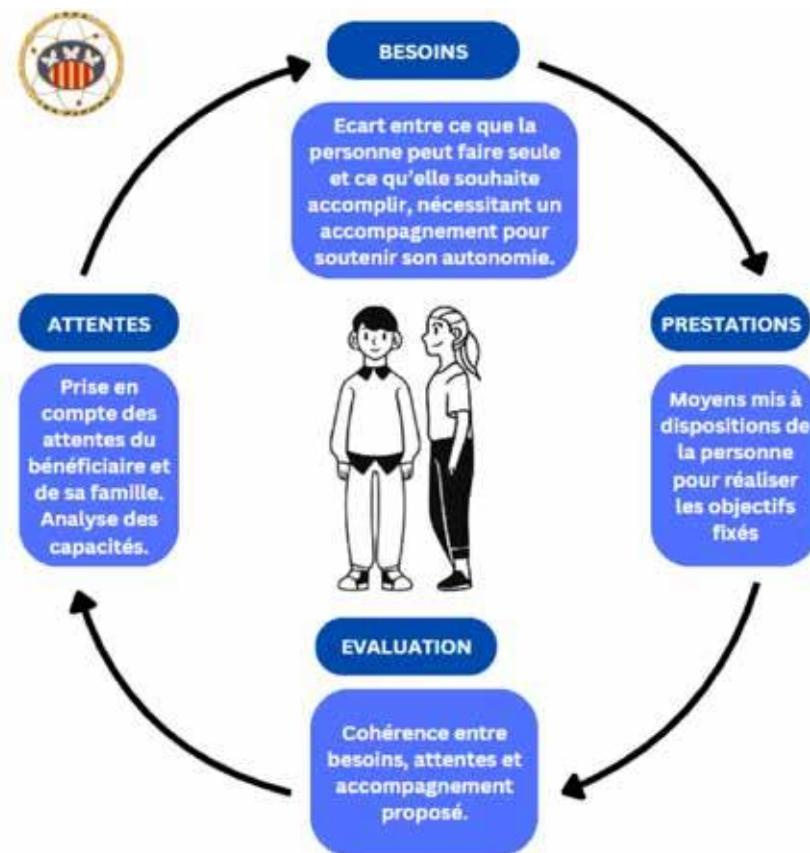
- De mes souhaits, de mes attentes
- De mes capacités et besoins,
- Des évaluations (Vineland..), des observations des professionnels,
- Des ressources que nous pouvons mobiliser ensemble.
- Ma famille ou mes proches sont des partenaires essentiels. Ils sont associés aux temps d'échange, d'évaluation et d'ajustement de mon projet.





MON PROJET

PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)





■ LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)

1. Qu'est-ce que le PPA ?

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, ou PPA, est un document qui parle de mon projet personnel et professionnel. Il décrit ce que je souhaite apprendre, améliorer ou construire pour mon avenir.

Ce projet est co-construit avec moi, mon référent, les professionnels de l'établissement, et ma famille si je le souhaite.

Le PPA précise :

- Ce que je souhaite développer : ce sont mes envies, mes besoins, mes attentes.
- Ce que l'équipe propose pour moi : c'est le bilan d'évaluation réalisé avec les professionnels.
- Ce qui est mis en place pour m'aider à progresser : ce sont les objectifs de travail que nous fixons ensemble.
- Les moyens nécessaires pour y arriver : ce sont les outils et les ressources dont j'ai besoin pour atteindre mes objectifs.
- Un calendrier est défini pour organiser les étapes de mon accompagnement dans le temps.
- Mon projet est réévalué régulièrement pour faire le point sur mes avancées, ajuster les objectifs si besoin, et m'aider à continuer à évoluer à mon rythme.

2. La préparation du projet personnalisé

Mon projet personnalisé d'accompagnement est construit avec moi, ma famille ou mon représentant légal si je le souhaite, et toute l'équipe pluridisciplinaire qui m'accompagne. Ce projet est fait sur mesure, en tenant compte de ce que je souhaite et de mes besoins. Chaque personne est unique, c'est pourquoi cette démarche est très importante pour moi.

L'équipe de professionnels partage ses compétences et ses observations pour bien comprendre ma situation et me proposer un accompagnement adapté.

Comment se déroule mon accompagnement ?

■ L'entretien annuel

Chaque année, j'ai un rendez-vous avec mon référent éducatif. Cet entretien me permet de parler de ma vie, de mes besoins et de mes attentes, dans un cadre confidentiel. C'est aussi l'occasion d'exprimer ce que je souhaite pour mon avenir professionnel.



■ L'évaluation éducative

En même temps, mon référent fait un bilan de mes compétences et de mes activités professionnelles. Il s'appuie sur ses observations, celles des autres membres de l'équipe, et sur mon évolution au quotidien.

■ La réunion de co-construction

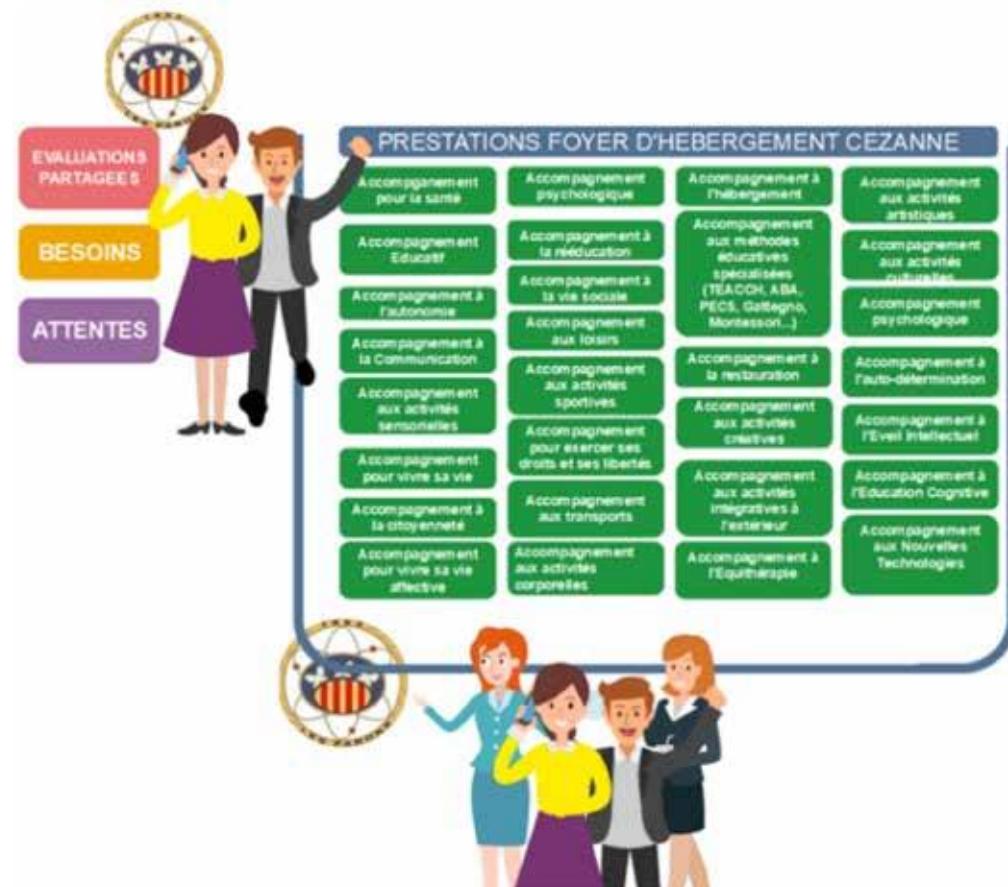
Une fois le bilan réalisé, une réunion est organisée avec moi, une personne que je souhaite inviter, et l'équipe pluridisciplinaire. Ensemble, nous faisons le point sur l'année passée, discutons de mes progrès et de mes envies, et fixons les objectifs pour l'année suivante. Nous définissons aussi les aides et les prestations nécessaires, en interne ou avec des partenaires extérieurs.

■ La mise en œuvre et le suivi

Tout au long de l'année, les professionnels m'accompagnent dans la réalisation de mon projet. Ils notent leurs observations dans IMAGO pour suivre mes progrès.

À mi-parcours (au bout de 6 mois), un point est fait avec moi pour voir où j'en suis et ajuster les objectifs si besoin.

Au bout de 12 mois, un nouvel entretien annuel me permet d'évaluer les résultats et de préparer la suite.





L'ÉVOLUTION DE MON PARCOURS

À l'EANM Cézanne, je trouve un lieu où je peux être moi-même.

Je suis écouté, respecté, accompagné dans ce que je vis ici et maintenant, mais aussi dans ce que je souhaite pour plus tard. Mon projet est construit avec moi, en lien avec les personnes de confiance que je choisis, et il peut évoluer chaque fois que c'est nécessaire.

L'équipe est là pour me soutenir dans tous les aspects de ma vie : avancer vers plus d'autonomie, faire mes propres choix, prendre soin de moi, participer à la vie sociale.

L'établissement s'engage à m'accompagner en construisant des solutions progressives, souples et sécurisantes. Quand un changement se prépare, nouveau lieu de vie, nouvelle activité, nouvelle organisation, l'équipe anticipe, m'explique, me soutient, et prend le temps avec moi.

Je peux, par exemple, tester un appartement tremplin, me préparer à un habitat partagé, ou adapter mon rythme tout en gardant mes repères. L'équipe reste à mes côtés, me propose des étapes intermédiaires, me permet d'essayer, d'ajuster, voire de revenir en arrière si besoin.

Et s'il arrive que mes besoins changent au point de nécessiter un autre type de lieu ou d'accompagnement, rien n'est décidé sans moi. Une possible réorientation est toujours discutée avec respect, bienveillance et transparence. L'équipe m'accompagne dans cette réflexion, avec mes proches si je le souhaite, pour trouver la meilleure solution, celle qui me convient vraiment. On prend soin de moi dans ces moments-là.

Quel que soit mon parcours, je peux compter sur un accompagnement humain, stable et attentif.



SOMMAIRE

Mes droits

DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

LES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES	62
LA CHARTE DES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE DROITS FONDAMENTAUX	62
■ Principe de non-discrimination.....	62
■ Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté.....	63
■ Droit à l'information (accessibilité des documents)	63
■ Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation des personnes.....	63
■ Droit à la renonciation	64
■ Droit au respect des liens familiaux	64
■ Droit à la protection.....	65
■ Droit à l'autonomie	65
■ Principe de prévention et de soutien.....	66
■ Droit à l'exercice des droits civiques.....	66
■ Droit à la pratique religieuse.....	67
■ Respect de la dignité de la personne et de son intimité.....	67
■ Le droit à la liberté d'aller et venir	68
■ Le droit à la sécurité	68
■ Le droit à la bientraitance.....	68
LES DROITS À LA PROTECTION.....	69
■ Droit à porter plainte et à faire des réclamations.....	69
■ Droit à une vie affective et sexuelle	70
■ Droits à la protection juridique	70
■ Les principes de ma protection	70
L'HABILITATION FAMILIALE.....	71
LA CURATELLE.....	71
LA TUTELLE	72
LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE	72
LA SAUVEGARDE DE JUSTICE	73
MES DROITS SONT TOUJOURS RESPECTÉS	73



Droits DES BÉNÉFICIAIRES

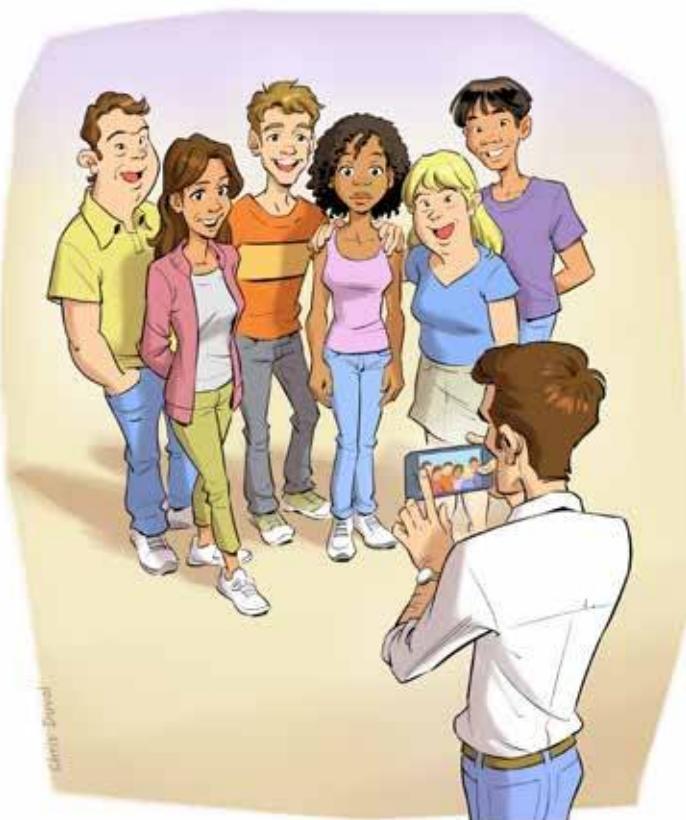
LES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

L’Institut des Parons s’engage à garantir les droits fondamentaux des bénéficiaires en conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne accueillie (Arrêté du 8 septembre 2003), la loi du 5 mars 2007, la loi du 23 mars 2019 et la loi du 8 avril 2024. Ces dispositifs visent à renforcer l’autonomie des personnes accueillies, à améliorer leur protection et à favoriser leur inclusion sociale.

LA CHARTE DES DROITS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE : DROITS FONDAMENTAUX

Principe de non-discrimination

J’ai le droit au respect, sans discrimination. Personne ne peut me traiter différemment à cause de mon origine, de mon apparence, de mon handicap, de mon âge, de mes croyances ou de mon orientation sexuelle





Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté

J'ai le droit à un accompagnement personnalisé, qui répond à mes besoins et respecte mon autonomie et ma dignité.



Droit à l'information (accessibilité des documents)

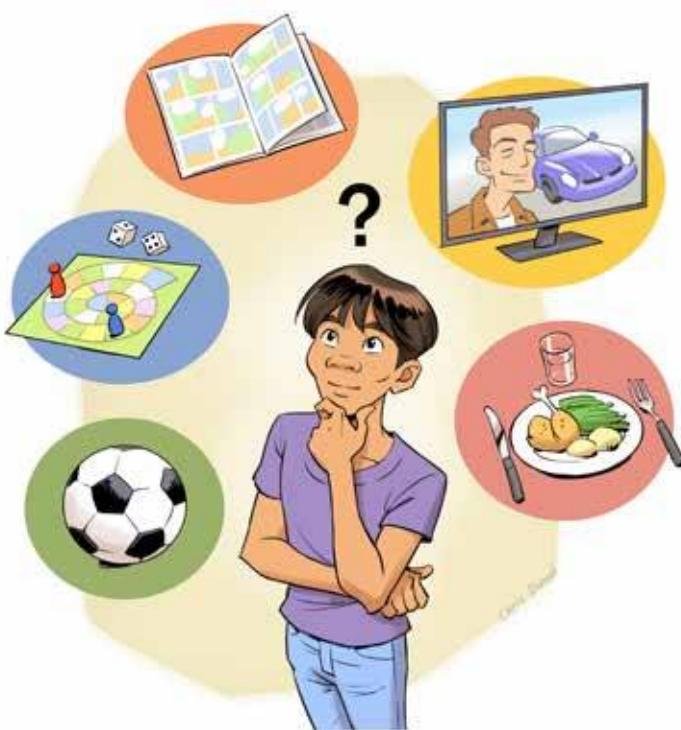
J'ai le droit à une information claire et compréhensible sur mon accompagnement, mes droits et le fonctionnement de l'établissement. Je peux aussi être informé sur les associations qui peuvent m'aider.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation des personnes

Grâce à la loi du 23 mars 2019, j'ai plus de liberté pour faire mes propres choix. Même si je peux demander de l'aide pour décider, c'est toujours ma volonté qui doit être respectée.

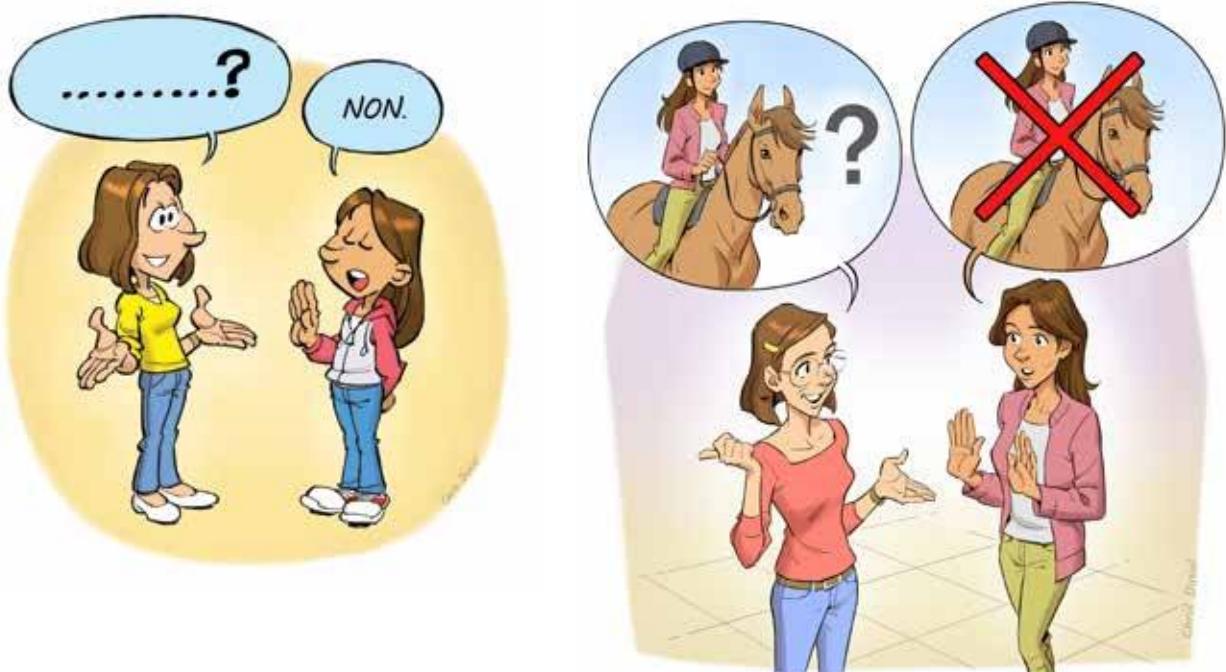
- Je peux choisir les prestations adaptées à ma situation, que ce soit à domicile ou en institution
- Je dois être informé de manière simple et adaptée avant de donner mon accord sur les décisions qui me concernent.
- Je peux participer directement à l'élaboration et au suivi de mon projet d'accompagnement. Si je ne peux pas le faire seul, mon représentant légal ou la personne de mon choix peuvent m'aider.





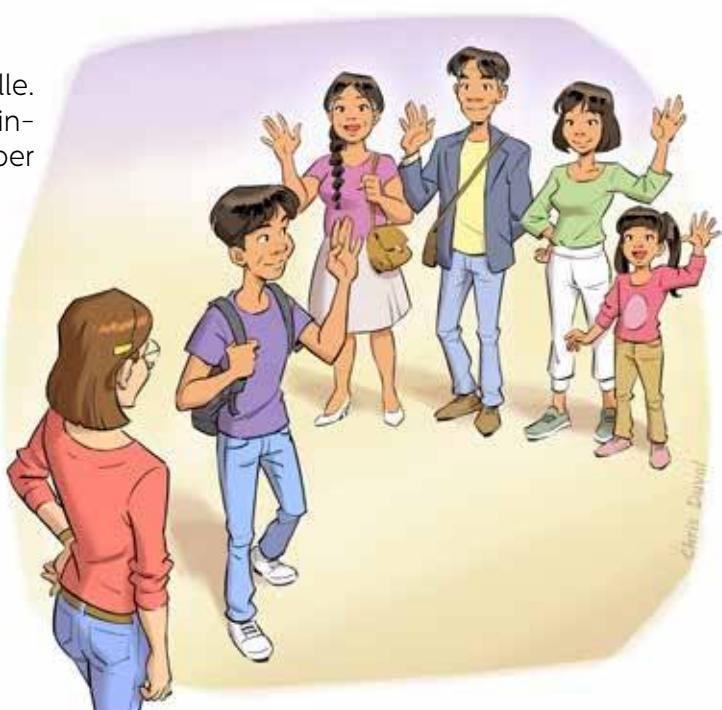
Droit à la renonciation

Je peux décider d'arrêter une prestation ou de demander un changement si cela ne me convient plus.



Droit au respect des liens familiaux

Je dois pouvoir garder un lien avec ma famille. L'établissement doit éviter les séparations injustifiées et permettre à ma famille de participer à mon quotidien, si je le souhaite.





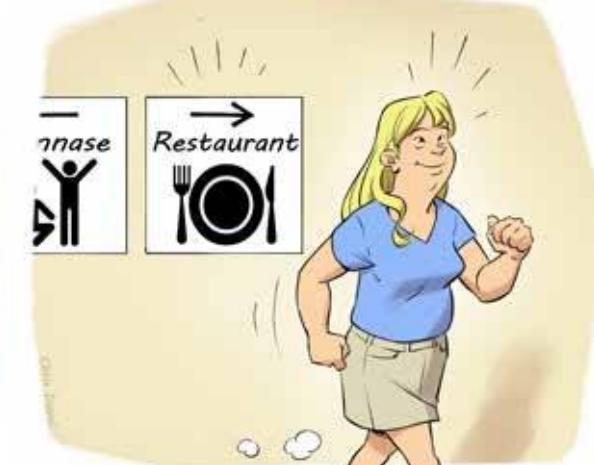
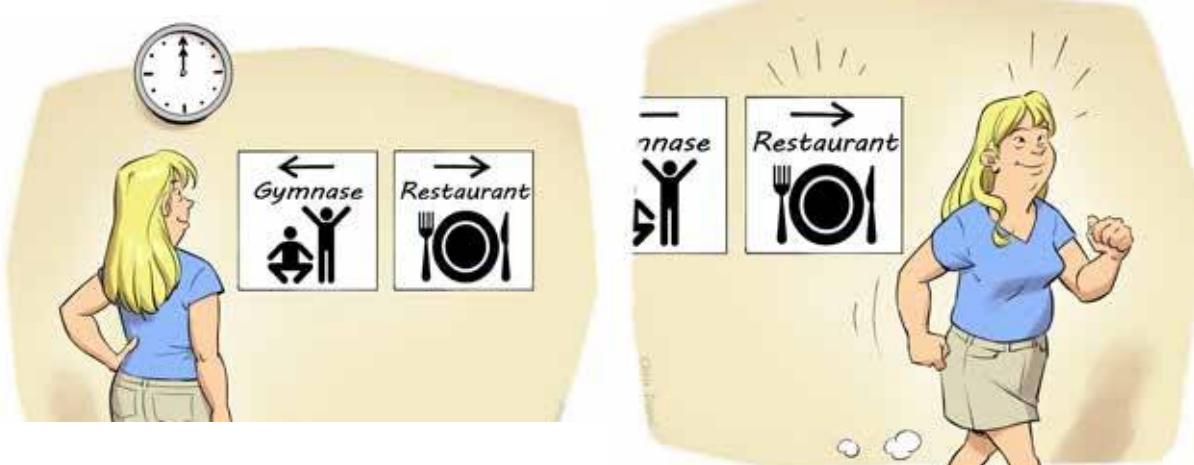
Droit à la protection

J'ai le droit au respect de ma vie privée. Toutes les informations qui me concernent doivent rester confidentielles. L'ensemble du personnel et des personnes qui m'accompagnent doivent garantir le respect de cette confidentialité, conformément aux lois en vigueur. Je dois être protégé contre toute forme de maltraitance. Un référent bientraitance est présent dans l'établissement et un dispositif de signalement existe en cas de problème.



Droit à l'autonomie

J'ai le droit au respect de mon autonomie, elle doit être respectée dans mon accompagnement. Je peux garder mes objets personnels et, si je suis majeur, gérer mon argent et mon patrimoine, sauf si une décision de justice en dispose autrement.





Droit à l'exercice des droits civiques

J'ai le droit de voter et de participer aux élections. L'établissement doit m'aider dans ces démarches si besoin.



Principe de prévention et de soutien

Mon bien-être affectif et social doit être pris en compte dans mon accompagnement. Si je suis en fin de vie, je dois bénéficier d'un accompagnement adapté, respectueux de mes croyances et de celles de mes proches.

**Droit à la pratique religieuse**

Je peux pratiquer ma religion librement, dans le respect des autres et des règles de l'établissement.

**Respect de la dignité de la personne et de son intimité**

Ma dignité et mon intimité doivent être respectées en toutes circonstances.





Le droit à la liberté d'aller et venir

Je peux circuler librement dans l'établissement et à l'extérieur, dans la mesure de mes capacités. Je peux me déplacer librement, sauf si des règles de sécurité ou une décision judiciaire en limitent l'accès. L'établissement doit rendre les lieux accessibles et sécurisés.

Droit d'aller et **VENIR**



Le droit à la bientraitance

Je dois être traité avec respect et bienveillance. L'accompagnement qui m'est proposé doit tenir compte de mes besoins et de mes choix.

L'établissement doit garantir ma sécurité

notamment en respectant les normes sanitaires et en mettant en place des procédures de protection.



Le droit à la sécurité

L'établissement doit garantir ma sécurité, notamment en respectant les normes sanitaires et en mettant en place des procédures de protection.

Je dois être traité avec respect et bienveillance

L'accompagnement qui m'est proposé doit tenir compte de mes besoins et de mes choix.





LES DROITS À LA PROTECTION

En qualité de bénéficiaire, j'ai le droit à une protection renforcée de mes droits. Je suis libre de faire des réclamations ou de porter plainte, d'avoir une vie sexuelle et affective ainsi que de bénéficier d'une protection juridique.

Droit à porter plainte et à faire des réclamations

J'ai le droit d'exprimer mon insatisfaction si quelque chose ne me convient pas. L'établissement doit me permettre de le faire facilement et me donner une réponse.

Je peux m'exprimer de plusieurs manières auprès de la direction de mon établissement :

■ En ligne avec le logiciel Qualineo

Je peux envoyer ma plainte ou ma réclamation en ligne.

Pour cela, je scanne le QR code affiché dans l'établissement : il me dirige vers le logiciel Qualineo.

■ À l'oral, avec un professionnel

Je peux aussi parler directement à un professionnel de l'établissement.

Il écrira ma plainte ou ma réclamation dans le logiciel Qualineo.

Si je travaille à l'ESAT, je peux parler de ma situation au délégué ESAT pendant ses permanences. Si je préfère, je peux aussi lui demander un rendez-vous individuel.

■ En remplissant un formulaire

Je peux utiliser un formulaire pour écrire ma plainte ou ma réclamation.

Ce formulaire peut m'aider à mieux formuler ce que je ressens ou ce qui ne va pas.

Si je rencontre des difficultés pour le remplir, je peux demander de l'aide à un professionnel ou au délégué ESAT.

Que se passe-t-il après ma plainte ou ma réclamation ?

Quand ma plainte ou ma réclamation est enregistrée, le chef de service s'en occupe rapidement. Je suis reçu en premier pour qu'on m'écoute.

Si d'autres personnes sont concernées, des entretiens peuvent être organisés.

Parfois, une médiation est proposée pour apaiser la situation.

Dans tous les cas, une réflexion est faite avec plusieurs professionnels.

Je reçois toujours une réponse, soit par mail, soit à l'oral.



Droit à une vie affective et sexuelle

Mon intimité et mes choix personnels doivent être respectés. J'ai le droit à une vie affective et sexuelle libre, dans le respect des autres et des lois en vigueur.



Droits à la protection juridique

Je peux être accompagné par une protection juridique adaptée à ma situation, grâce à la loi du 5 mars 2007, en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Selon mes besoins, plusieurs dispositifs peuvent être mis en place pour m'aider tout en respectant mes droits autant que possible. Il peut s'agir d'une tutelle, d'une curatelle, d'une sauvegarde de justice, d'une habilitation familiale ou encore d'un mandat de protection future. Chacune de ces mesures repose sur des règles précises qui encadrent à la fois ma protection et le respect de ma liberté.

Les principes de ma protection

Ma protection repose sur trois principes :

- Le principe de nécessité : une mesure est mise en place seulement si un avis médical justifie qu'elle est indispensable.
- Le principe de subsidiarité : on privilégie toujours la mesure la plus légère possible, comme une procuration ou une habilitation familiale.
- Le principe de proportionnalité : la mesure choisie doit être exactement adaptée à ma situation et à mes besoins.



Le représentant légal vous aide à concrétiser vos projets tout en assurant votre équilibre financier, la gestion administrative et juridique de votre situation.

L'habilitation familiale

L'habilitation familiale ne fait pas partie des mesures de protection judiciaire.

Si je ne peux plus exprimer ma volonté à cause d'une dégradation de mes facultés mentales ou corporelles, médicalement constatée, un proche peut demander au juge, directement ou par le procureur, l'autorisation de m'accompagner. Cette personne pourra me représenter pour tous les actes de ma vie ou pour certains seulement. Elle agit gratuitement, dans le respect de mes besoins.

Contrairement à la sauvegarde de justice, à la curatelle ou à la tutelle, une fois que le juge a désigné un membre de ma famille pour m'accompagner, il n'intervient qu'en cas d'exception, par exemple si la personne habilitée et moi avons des intérêts communs dans une succession. Je suis libre de désigner une personne de confiance.

La curatelle

Si l'habilitation familiale ne suffit pas ou n'est pas adaptée à ma situation, le juge peut décider de me placer en curatelle. Cette mesure me permet d'être assisté dans la gestion de mes biens, tout en gardant une part d'autonomie.

Il existe deux types de curatelle :

■ **La curatelle simple** : je peux effectuer les actes de la vie courante, mais je suis accompagné pour les démarches plus importantes.

■ **La curatelle renforcée** : mon curateur gère mes ressources et règle mes dépenses, tout en me tenant informé et en agissant dans mon intérêt. Il ne peut pas aller contre mes décisions sauf mise en danger.

Je suis libre de désigner une personne de confiance.



La tutelle

Si mon état ne me permet plus de participer aux décisions me concernant, même avec un accompagnement, le juge peut me placer en tutelle. Dans ce cas, je suis représenté de manière continue pour tous les actes civils.

La tutelle est décidée uniquement si un certificat médical confirme que je ne peux plus gérer seul mes affaires. Elle est prononcée pour une durée maximale de 5 ans, sauf conditions particulières permettant une durée plus longue.

Mon tuteur doit toujours s'assurer du respect de ma volonté (si je suis en état de donner ma volonté).

Pour désigner une personne de confiance, je dois obtenir l'autorisation du juge du contentieux et de la protection.

Ma mesure de protection peut être « coupée » en deux sur décision du juge entre :

- Curatelle (ou tutelle) aux biens, dans le cas où j'ai besoin d'accompagnement pour la gestion de mon patrimoine, Curatelle (ou tutelle) à la personne, dans le cas où j'ai besoin d'accompagnement pour les décisions liées à ma personne.

Le mandat de protection future

Je peux organiser à l'avance ma propre protection ou celle d'un proche face à une éventuelle perte d'autonomie, physique ou mentale, grâce au mandat de protection future. Ce dispositif me permet de bénéficier d'une protection juridique sur-mesure, sans perdre mes droits ni ma capacité juridique.

Il s'agit d'un contrat que je consens librement, pour prévoir à l'avance la protection de ma personne, de mon patrimoine, ou celle de mon enfant, s'il est malade ou en situation de handicap.

Il existe deux formes de mandat :

- Le mandat pour moi-même** : je peux le signer si je suis majeur(e) ou mineur(e) émancipé(e), à condition de ne pas être sous tutelle ni sous habilitation familiale. J'y désigne une ou plusieurs personnes pour gérer mes affaires si je ne peux plus le faire seul(e) à cause d'une altération de mes facultés.
- Le mandat pour autrui** : si je suis parent d'un enfant mineur ou d'un enfant majeur en situation de handicap dont j'ai la charge matérielle et affective, je peux mettre en place un mandat de protection à son bénéfice. Il doit être rédigé par un notaire et ne prendra effet qu'à mon décès ou si je deviens moi-même incapable d'assumer cette responsabilité.

À noter : si j'ai mis en place un mandat de protection future pour mon enfant mineur, il ne prendra effet qu'à sa majorité. Avant cela, c'est l'administration légale qui s'applique.



La sauvegarde de justice

Je peux également bénéficier d'une sauvegarde de justice avec mandat spécial si j'ai besoin d'aide temporairement pour accomplir certains actes de la vie courante. Cette mesure est limitée dans le temps et peut précéder la mise en place d'une curatelle ou d'une tutelle.

Elle permet à un représentant d'agir pour moi dans des situations précises et urgentes. La sauvegarde de justice est décidée pour une durée de 1 an, renouvelable une fois, comme le prévoit l'article 439 du Code civil.

Mes droits sont toujours respectés

Même si je suis protégé, mes droits sont respectés. Depuis la loi du 23 mars 2019 :

- Je peux voter et me marier sans autorisation du juge.
- Mon curateur ou tuteur doit respecter mes droits, ma volonté et mon intérêt.
- Je suis mieux accompagné dans mes démarches, ce qui me rend plus autonome.

Ces dispositifs existent pour me protéger, tout en respectant mes libertés et ma dignité.





SOMMAIRE

Les prestations Directes

EANM CÉZANNE

LES PRESTATIONS DIRECTES	76
■ Une réponse adaptée à chaque enfant ou jeune accompagné	76
■ Le cadre de référence : Les Nomenclature SERAFIN PH.....	76
■ Une démarche de co-construction au coeur de l'accompagnement.....	76
■ Soutenir l'autodétermination au quotidien	77
1- PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE.....	78
■ (2.2.1.1) Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne.....	79
■ (2.2.1.2) Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui.....	81
■ (2.2.1.3) Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	82





II- PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE.....	83
■ (2.3.1) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES DROITS.....	83
(2.3.1.1) Accompagnement à l'expression du projet personnalisé.....	83
(2.3.1.2) Accompagnement à l'exercice des droits et libertés	84
■ (2.3.2) ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT	85
(2.3.2.1) Accompagnement pour vivre dans un logement	85
(2.3.2.2) Accompagnement pour accomplir les activités domestiques.....	87
■ (2.3.3) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX	93
(2.3.3.4) Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.....	93
(2.3.3.5) Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle.....	102
(2.3.3.6) Accompagnement pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	104
■ (2.3.4) Accompagnement pour participer à la vie sociale	106
(2.3.4.1) Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage.....	106
(2.3.4.2) Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs.....	108
(2.3.4.3) Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	116
■ (2.3.5) ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION.....	117
(2.3.5.1) Accompagnement pour l'ouverture des droits	117
(2.3.5.2) Accompagnement pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	118
(2.3.5.3) Accompagnements conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes	120
■ (2.4) PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCÉE POUR LA COHÉRENCE DU PARCOURS	122
III- PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES	123
■ (2.1.1) SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES.....	123
(2.1.1.1) Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.....	124
(2.1.1.2) Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	126
(2.1.1.3) Prestations des psychologues	127
(2.1.1.4) Prestations des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie	128
■ (2.1.2) RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE.....	129
(2.1.2.1) Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes	129



Les prestations Directes

EANM CÉZANNE

Une réponse adaptée à chaque personne accompagnée

Dans le cadre du projet d'établissement de l'EANM Cézanne, l'accompagnement repose sur une approche individualisée et évolutive, adaptée aux besoins, attentes, capacités et potentialités de chaque personne accompagnée. Il respecte le rythme de chacun, favorise l'autonomie, l'autodétermination et l'inclusion sociale, en valorisant les choix, l'identité et la dignité.

La participation active au projet personnalisé est encouragée. Les prestations directes constituent un élément significatif de cette démarche. Elles contribuent à améliorer la qualité de vie par des actions concrètes et adaptées : accompagnement éducatif, activités, aide dans la vie quotidienne, soins, etc. Réalisées dans tous les lieux de vie, dans l'établissement ou à l'extérieur, et elles sont alignées avec les objectifs définis dans les projets personnalisés. Chaque prestation s'inscrit dans un processus structuré, intégrant sa mise en œuvre (moyens, intervenants, temporalité) et son évaluation. Cette dernière, porte à la fois sur les résultats attendus, et la satisfaction des bénéficiaires, dans une logique d'amélioration continue et d'adaptation constante aux besoins réels.

Le cadre de référence : Les Nomenclatures SERAFIN PH

Les prestations directes sont définies et organisées selon les nomenclatures SERAFIN-PH, utilisées dans l'ensemble du secteur médico-social.

Ce cadre, élaboré à partir de la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF), permet de mieux décrire les besoins des personnes et les réponses apportées.

« Un besoin correspond à ce qu'une personne souhaite ou pourrait faire, mais qu'elle ne peut pas réaliser pleinement à un moment donné, en raison de facteurs personnels et environnementaux ».

L'évaluation du besoin repose sur un écart entre ce que la personne fait et ce qu'elle vise à faire.

« Une prestation est l'action concrète mise en place pour accompagner ce besoin. Elle est dite directe lorsqu'elle concerne directement la personne (accompagnement, soins, soutien), et indirecte lorsqu'elle relève de l'organisation (logistique, gestion, coordination...) ».

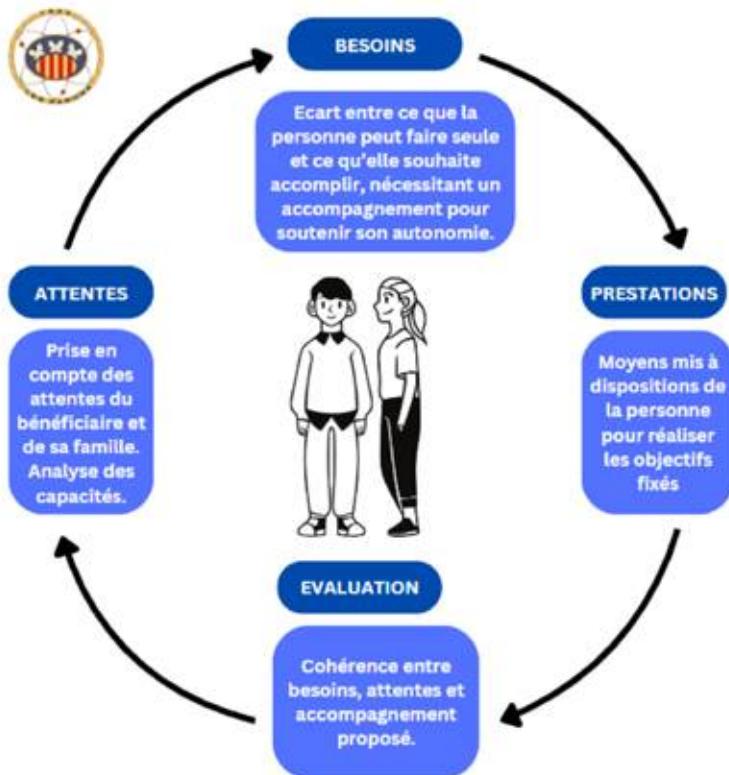
Ce référentiel commun permet de donner du sens aux actions engagées, d'identifier clairement les objectifs poursuivis, et de favoriser une lecture partagée entre professionnels, personnes accompagnées et familles.

La démarche de co-construction au cœur de l'accompagnement

L'accompagnement repose sur une démarche de co-construction, dans laquelle la personne accompagnée, les professionnels, et si elle le souhaite sa famille, participent activement à l'élaboration et à l'ajustement du projet.

Cette co-construction concerne à la fois l'identification des besoins, la définition des objectifs, le choix des modalités d'accompagnement, et l'évaluation régulière des effets des prestations.

L'équipe prend appui sur l'observation, l'écoute, les échanges et les retours d'expérience pour adapter les actions en continu et maintenir une cohérence avec le projet de vie de la personne.



Conformément à la nomenclature SERAPHIN-PH, après avoir évalué les besoins et défini les prestations par l'intermédiaire du projet personnalisé d'accompagnement (PPA), la personne accompagnée aura accès aux prestations qui lui permettront d'acquérir les capacités et les compétences nécessaires à la construction de son parcours et à sa réalisation.

Soutenir l'autodétermination au quotidien

L'autodétermination est un principe fondamental de l'accompagnement à l'EANM. Elle reconnaît à chaque personne le droit de faire des choix pour elle-même, d'exprimer ses envies, de prendre des décisions, et de mener une vie en accord avec ses valeurs.

Les interventions éducatives sont réalisées en co-construction et avec la sollicitation active de la personne (motivation, envie, implication). La personne est placée au centre de son accompagnement. Ainsi, elle mobilise et exploite ses compétences, ses capacités et ses potentiels au service de son parcours de vie.

Accompagner l'autodétermination, c'est aussi soutenir la capacité de chacun à comprendre les conséquences possibles de ses décisions. L'autodétermination devient ainsi, à la fois, un principe central et un objectif transversal de l'accompagnement au sein du service. Ce cadre permet une meilleure individualisation de l'accompagnement et une structuration cohérente des réponses apportées.





Prestations en matière D'AUTONOMIE

Au sein de l'EANM Cézanne, les personnes sont invitées à participer aux tâches classiques et quotidiennes vécues dans tout environnement familial et collectif. L'autonomie dans les actes de la vie quotidienne est essentielle. Cette autonomie est travaillée dans toutes ses dimensions avec les équipes éducatives.

(2.2.1.1) ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Cet accompagnement regroupe l'ensemble des actions destinées à soutenir la personne dans les actes de la vie quotidienne.

Il comprend :

- Les soins d'hygiène et d'entretien personnel : aide à la toilette, à l'habillage et au respect des rituels d'hygiène.
- L'accompagnement à la santé : l'observance thérapeutique, l'aide à la gestion des rendez-vous médicaux en lien avec les familles et professionnels de santé.

L'EANM Cézanne place l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au cœur de son action éducative. L'objectif est de permettre à chaque personne de développer, maintenir ou retrouver le plus haut niveau d'autonomie possible, dans une approche individualisée et respectueuse de ses capacités, de ses besoins et de son rythme.

L'accompagnement au sein de l'EANM Cézanne se décline de manière graduée, allant :

- Du simple rappel verbal
- À l'apprentissage par la mise en situation («apprendre à faire»)
- Au «faire avec»
- Jusqu'au «faire à la place de», lorsque la situation l'exige.





L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire contribue à cette mission à travers deux grands axes : prendre soin de sa santé et prendre soin de son corps.



Moyens mis en place pour répondre à cette prestation :

1) Une alimentation adaptée et encadrée :

Accompagnement et conseils sur l'équilibre alimentaire et nutritionnel, textures modifiées, allergies, veille éducative pour les quantités etc. L'alimentation est ainsi un levier de santé et un support éducatif.

2) Accompagnement à la santé

- Accompagnement pour encourager la personne à exprimer et expliquer ses ressentis pour reconnaître ses maux et évaluer si urgence, ou non.
- Accompagnement dans la gestion de leurs rendez-vous médicaux :
 - Prise de rendez-vous (apprendre à se servir de l'application « Doctolib » sur le portable, sur agenda pour ceux qui n'ont pas de portable
 - Téléphoner au secrétariat médical, avec une traçabilité sur IMAGO.
 - Pour certains, mise en place d'un cahier médical pour noter les rendez-vous pris et à prendre sur l'année en cours et ceux à venir.
 - Accompagnement pour se rendre chez le médecin en autonomie (trajet en bus ou à pied) en évaluant ensemble le temps de trajet suivant l'heure du RDV.
- Un soutien spécifique est apporté pour favoriser la compréhension et la mise en œuvre des recommandations médicales :
 - Liaison médicale : une fiche de liaison médicale (que le médecin doit remplir) est donnée au bénéficiaire pour son RDV, afin d'assurer le suivi avec les infirmières et l'équipe éducative.
- Accompagnement dans la prise des traitements. Cette action inclut le suivi des prescriptions, l'aide à la gestion des prises et la traçabilité dans le logiciel imago, via un tableau de bord dédié.
- Accompagnement dans la prise de traitement pour tendre, progressivement et si cela reste possible, vers un maximum d'autonomie dans ce domaine. Un protocole « circuit du médicament EANM Cézanne » et « dispositif appartements tremplins » a été réalisé en ce sens auquel se réfère les équipes.



- Apprentissages divers concernant la santé : lire et/ou comprendre une ordonnance, remplir une feuille de soin, aller à la pharmacie, apporter les documents nécessaires à avoir lors des rendez-vous médicaux, apprentissage des soins courant (désinfection de petites plaies superficielles, brûlures légères etc.)

3) Prendre soin de son corps

L'hygiène corporelle est un axe central de l'autonomie, mais également un levier d'estime de soi et de bien-être.

- Les temps de toilette sont encadrés quotidiennement par l'équipe éducative.
- Ces moments sont pensés comme des temps éducatifs, dans lesquels le bénéficiaire est accompagné selon ses capacités à réaliser les gestes d'hygiène, de manière autonome ou partiellement accompagnée.

Des temps autour de « l'image de soi » sont proposés à la demande.

L'espace « Image de soi » dispose de son propre espace équipé de matériel professionnel au sein du foyer où est privilégiée une ambiance de détente, procurant ainsi un bien-être et permettant à chacun de se sentir à l'aise. Certains points essentiels à l'épanouissement sont abordés. Cet espace est fréquemment investi en semaine et le weekend de façon informelle. L'objectif de cet atelier est de prendre soin de soi, développer l'autonomie personnelle et profiter d'un moment privilégié pour soi.

Ici, chacun est amené à travailler sur les points suivants :

- Développer l'autonomie personnelle (savoir se laver, se coiffer seul, prendre soin de son corps, se parfumer)
- Apprendre et respecter les règles élémentaires d'hygiène (se laver les mains, utiliser du matériel propre)



- Accepter le contact avec l'autre de manière détendue (shampooing, coiffure, rasage, soin des mains et des pieds)
- Se responsabiliser et prendre des initiatives, avoir des demandes spontanées, faire des choix.
- La participation à cette activité se fait sur la base du volontariat en individuel ou par petit groupe de 3 maximum. L'éducateur permet à chaque personne d'exprimer ses choix, en matière de goûts, d'envies, et ainsi favoriser son plaisir et son bien-être.

Détente et bien-être corporel

- Dans le respect de l'intimité et l'intégrité de la personne, des séances de relaxation sont proposées sur la base du volontariat.
- Des temps individuels de soins selon les demandes et besoins exprimés autour de la réflexologie plantaire thaïlandaise.
- Apprentissage de la connaissance du schéma corporel
- Identifier et s'approprier des gestes de la toilette : connaître les bons gestes et les effectuer avec le matériel ou les produits adaptés
- Être à l'écoute de ses sensations, les exprimer et savoir en reconnaître le caractère agréable ou désagréable et alerter si besoin

(2.2.1.2) ACCOMPAGNEMENT POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI



L'accompagnement pour la communication et les relations avec autrui comprend les actions visant à encourager, favoriser ou permettre les moyens de communication et les interactions de la personne avec d'autres personnes.

Les prestations sont adaptées pour permettre une communication efficace (orale, gestuelle, écrite, avec ou sans supports alternatifs), encourager la participation aux échanges sociaux, promouvoir des interactions respectueuses des règles de vie collective.

L'accompagnement s'appuie sur une diversité d'actions individuelles et collectives, réalisées dans le quotidien ou à travers des temps dédiés.

Moyens mis en place pour répondre à cette prestation :

- Soutien à l'apprentissage et à l'usage des codes de communication verbale et non verbale.
- Aide à entretenir des liens familiaux et amicaux pour éviter l'isolement.
- Accompagnement dans l'organisation de visites familiales, dans la gestion des appels téléphoniques. Parfois, des médiations familiales peuvent être nécessaires en cas de conflits ou de difficultés relationnelles.
- Organisation d'ateliers (individuels ou en petits groupes) autour de l'utilisation des outils numériques de communication (téléphone, internet, messagerie...).
- Entretiens individuels visant à accompagner la personne dans la gestion de ses relations (formelles et informelles) : comprendre, analyser, réguler ses interactions sociales.
- Utilisation d'outils personnalisés (pictogrammes, supports visuels) pour faciliter la communication en fonction des besoins spécifiques.
- Animation de groupes d'expression et de réunions collectives hebdomadaires, favorisant la prise de parole, l'écoute, la négociation, et la participation à la vie collective (ex : choix des programmes TV, organisation des sorties...).
- Travail quotidien dans les lieux de vie pour maintenir un cadre de communication serein et adapté.
- Accompagnement aux dangers des réseaux sociaux (sensibilisations et formations)
- Aide et/ou encouragement à la retranscription par écrit de leurs besoins, ressentis...selon les souhaits de chacun.



■ (2.2.1.3) ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DÉCISIONS ADAPTÉES ET POUR LA SÉCURITÉ



Cette prestation vise à soutenir les personnes dans leur capacité à prendre des décisions adaptées à leur situation, tout en veillant à leur sécurité et à celle de leur environnement. Elle contribue à renforcer l'autonomie décisionnelle dans les actes du quotidien, en tenant compte des capacités de discernement, de compréhension et de gestion des risques.

À l'EANM Cézanne, cet accompagnement mobilise une approche individualisée et pluridisciplinaire. Il peut s'appuyer sur des repères concrets tels que des outils d'aide à l'orientation dans le temps et l'espace, des routines structurantes ou encore des stratégies pour mieux faire face au stress et à l'imprévu.

Cette prestation permet de prévenir les situations à risque, de favoriser l'expression d'un choix éclairé et de soutenir l'exercice des droits. Elle est particulièrement mobilisée dans les moments où la personne est confrontée à des décisions engageantes ou à des contextes de vulnérabilité.

Les équipes d'accompagnement assurent un soutien personnalisé visant à favoriser l'autonomie de la personne, dans le respect de ses capacités et de son rythme. Cela se traduit notamment par :

Une évaluation régulière des besoins et un accompagnement adapté (physique, matériel, éducatif) dans les situations de la vie quotidienne ;

La mise en place de repères temporels et spatiaux, dans le cadre de dispositifs individualisés (ex. : accompagnement lors des sorties en autonomie, aide à la gestion des obligations personnelles). Mise en place d'une grille d'évaluation pour les sorties extérieures

Moyens mis en place au sein de l'EANM Cézanne :
Dans les situations identifiées comme présentant un risque particulier, un accompagnement de proximité peut être mis en œuvre :

- Surveillance ou soutien lors de la manipulation de matériel potentiellement dangereux (apprentissage et accompagnement pour l'utilisation) :
 - De certains produits d'entretien et mise en place de fiches d'utilisation imagées dans les chambres et les lieux communs
 - Du matériel et ustensiles de cuisine, fers à repasser
- Encadrement des entrées et sorties du bâtiment par l'utilisation d'un registre rempli et signé par l'usager sortant et/ou le visiteur



Prestations pour la PARTICIPATION SOCIALE

À l'EANM Cézanne, les prestations liées à la participation sociale visent à soutenir les bénéficiaires dans leur capacité d'interagir avec leur environnement, maintenir et développer des liens sociaux, et favoriser leur expression individuelle et épanouissement personnel. Ces actions favorisent l'inclusion sociale, renforcent l'estime de soi, valorisent les compétences et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, au sein de l'établissement ainsi qu'à l'extérieur. Elles permettent à chacun de trouver et de conserver une place active dans la société et de tisser des relations personnelles.

■ (2.3.1) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES DROITS

(2.3.1.1) ACCOMPAGNEMENT À L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISÉ

L'accompagnement à l'expression du projet personnalisé a pour objectif de soutenir chaque personne dans la formulation de ses besoins, l'expression de ses souhaits et la construction son projet de vie. Ce projet repose sur une approche centrée sur la personne, favorisant l'autonomie, la participation et l'affirmation de soi.

Chaque bénéficiaire est accompagné par un professionnel référent, qui assure un soutien personnalisé, s'adaptant au rythme, aux capacités et aux préférences de chacun. Si la personne le souhaite, sa famille ou ses proches peuvent être associés à cette démarche.

Un questionnaire de recueil des attentes permet d'identifier les besoins et attentes dans divers domaines : santé, bien-être, activités, loisirs, objectifs personnels.

Le projet personnalisé est coconstruit et fait l'objet d'un suivi régulier, incluant des ajustements et réévaluations afin de tenir compte des évolutions des besoins de la personne.

L'objectif est de permettre à chaque personne de participer activement à la définition et à l'évolution de son parcours de vie, en développant ses capacités à comprendre, choisir, décider et s'exprimer, dans le respect de ses droits et de son autodétermination.

Le professionnel référent joue un rôle clé dans ce processus : il échange régulièrement avec la personne accompagnée, utilise des outils accessibles (questionnaires, supports visuels, entretiens adaptés...), et mobilise les proches ou personnes de confiance si la personne le souhaite. Il veille à recueillir les attentes dans tous les domaines : santé, bien-être, loisirs, vie sociale, choix quotidiens, projets à court ou long terme.

Le projet personnalisé fait l'objet d'un suivi régulier, avec des ajustements possibles en fonction de l'évolution des besoins, des souhaits ou du contexte de vie. Ce processus dynamique contribue à rendre la personne actrice de son accompagnement, dans un cadre respectueux et partagé.



(2.3.1.2) ACCOMPAGNEMENT À L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS

« Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un espace essentiel d'expression et de participation collective pour les personnes accompagnées, leurs familles, les professionnels et les représentants de l'association.

En tant qu'organe consultatif, il recueille les avis, besoins et préoccupations des bénéficiaires afin d'améliorer en continu la qualité de l'accompagnement.

Le CVS répond à plusieurs besoins majeurs : il favorise l'amélioration continue des pratiques grâce aux retours d'expérience, renforce la participation active des familles en leur offrant un cadre structuré d'expression, et garantit la transparence par la diffusion des comptes rendus sur le site internet de l'établissement. Il permet également une évaluation régulière de la satisfaction via des questionnaires, pour ajuster les prestations en fonction des attentes exprimées.

Enfin, il constitue un espace privilégié d'exercice des droits, contribuant à renforcer l'autonomie et la participation active des personnes accompagnées à la vie de l'établissement. Il s'inscrit ainsi dans une démarche participative fondée sur l'écoute, la co-construction et le respect des droits et aspirations de chacun. »



Les moyens mis en place :

- Garantir à chaque personne la possibilité de connaître, comprendre et faire valoir ses droits fondamentaux (droit à l'information, à la protection, à la liberté d'expression, de conscience, de religion, etc.).
- Accompagner la personne dans le développement de ses compétences à exercer ses droits de manière autonome, à faire des choix éclairés et à exprimer sa volonté.
- Soutenir l'autodétermination en permettant à chacun de participer activement aux décisions qui le concernent, dans le respect de ses souhaits et de ses capacités.
- Proposer une information claire, adaptée et compréhensible, en lien avec les droits, les démarches administratives et les ressources disponibles.
- Encourager l'implication dans la vie collective, les instances de représentation (conseil de la vie sociale, groupes d'expression...), et la participation citoyenne.
- Créer les conditions d'une écoute bienveillante et d'un dialogue respectueux, où chaque personne peut exprimer librement ses opinions, ses choix et ses convictions.

■ (2.3.2) ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

L'accompagnement pour vivre dans un logement prend en compte l'ensemble des compétences nécessaires à l'installation et à l'occupation autonome d'un lieu de vie. Il inclut la compréhension des démarches administratives, la relation avec les bailleurs, la gestion du budget, l'entretien courant du logement, la préparation des repas et le respect des règles de vie quotidienne.

(2.3.2.1) ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT

L'établissement s'inscrit dans une dynamique d'ouverture, en développant des formes d'habitat diversifiées telles que les appartements tremplins, les logements accompagnés ou les projets d'habitat inclusif, en lien avec les partenaires du territoire.

Intégré au projet personnalisé, cet accompagnement s'adapte au rythme, aux capacités et aux souhaits de la personne. Il favorise l'autodétermination, l'inclusion sociale, et permet de soutenir des modes de vie ancrés dans la communauté, en cohérence avec les aspirations individuelles.

Cette prestation est mobilisée lorsqu'une personne présente des besoins pour apprendre, maintenir ou renforcer ses capacités à effectuer les tâches nécessaires à la gestion domestique, dans un objectif d'autonomie et de participation active.

Elle inclut l'accompagnement à la compréhension et à l'appropriation des règles liées à la vie dans un logement :

- Respect de l'espace personnel et collectif,
- Relations de voisinage,
- Repérage dans le temps et l'espace,
- Appropriation du logement comme lieu de vie personnel.

L'objectif est de favoriser la stabilité résidentielle, l'autonomie, et l'amélioration de la qualité de vie dans un cadre adapté aux besoins et au projet de la personne accompagnée.

La cohabitation entre les personnes permet de travailler les interactions sociales et les règles de vie en collectivité, transférables dans un logement personnel (respect du voisinage, régulation du bruit, respect des espaces partagés, gestion des conflits...).

Moyens mis en place au sein de l'EANM :

Soutien à l'autonomie dans les démarches administratives
Aide à la gestion budgétaire et aux démarches de la vie courante

Des ateliers collectifs ou des accompagnements individualisés sont mis en place dans le cadre de projets de départ vers le logement autonome. Ils permettent le développement de savoir-faire pratiques : gestion du budget, élaboration de listes de courses, anticipation des dépenses, compréhension des factures...



Accompagnement à la recherche et à l'installation en logement

L'équipe éducative accompagne les résidents dans toutes les étapes liées à l'accès au logement : prospection, visites, constitution de dossiers, préparation au déménagement, aménagement. Un travail partenarial est réalisé avec les acteurs concernés (bailleurs sociaux, mandataires, SAVS...) pour sécuriser l'installation et favoriser le maintien.

Accompagnement dans les choix d'aménagement du cadre de vie

Chaque personne est accompagnée individuellement par un professionnel pour choisir, aménager ou réactualiser son mobilier et ses objets personnels, dans une démarche de personnalisation



du cadre de vie. Les achats sont réalisés lors de temps dédiés, en prise en charge individuelle, favorisant l'expression des goûts et des besoins de la personne.





(2.3.2.2) ACCOMPAGNEMENT POUR ACCOMPLIR LES ACTIVITÉS DOMESTIQUES



L'accompagnement pour accomplir les activités domestiques a pour objectif de développer l'autonomie des personnes dans la gestion de leur cadre de vie, que ce soit en logement individuel, en structure médico-sociale ou en habitat partagé.

Il s'agit de soutenir les personnes accompagnées dans l'apprentissage et la réalisation progressive de gestes pratiques du quotidien, tels que la mise en table, la vaisselle, le rangement, l'entretien du linge, et l'utilisation des équipements ménagers.

Ces activités sont intégrées aux moments de vie quotidienne et sont adaptées aux capacités, au rythme et aux besoins de chaque personne, avec le soutien des professionnels.

L'accompagnement valorise les compétences individuelles tout en facilitant l'acquisition de nouvelles aptitudes, favorisant ainsi une plus grande autonomie dans le cadre de vie.

Cette prestation est mise en place lorsqu'une personne a besoin d'apprendre, de maintenir ou de renforcer ses compétences pour accomplir les tâches liées à la gestion domestique, dans le but de favoriser son autonomie et sa participation active.

- L'entretien du logement (ménage, rangement, gestion des déchets),
- La gestion du linge (utilisation du lave-linge, pliage, rangement),
- La préparation des repas de manière ponctuelle et la mise de table,
- Les courses,
- L'utilisation des équipements ménagers (lave-vaisselle, petit électroménager, etc.).

L'objectif est de favoriser la montée en compétence, la prise d'initiative et l'autonomie, dans une dynamique de responsabilisation progressive et de participation à la vie collective.

**Moyens au sein de l'EANM :**

L'équipe éducative propose un accompagnement individualisé et/ou collectif, selon les besoins repérés dans le projet personnalisé.

L'intervention se décline autour de quatre grands axes :

1. Entretien de l'espace de vie privé

En accompagnement individuel, les professionnels soutiennent la personne dans l'apprentissage et la réalisation des tâches ménagères : dépoussiérage, nettoyage des sols, entretien des sanitaires, changement des draps, rangement, etc.

La personne reste actrice de l'entretien de son espace et peut organiser ces temps en autonomie, dans le respect du cadre de vie collectif.



Une visite hebdomadaire est réalisée avec l'éducateur afin d'avoir un regard sur la bonne réalisation de ces tâches et réajuster les gestes techniques si besoin.

**En appartements tremplins :**

Organisation sur la semaine pour faire son ménage

Apprentissage pour gérer son stock de produits ménagers

Accompagnement pour l'utilisation des produits adaptés en fonction des surfaces, en respectant le dosage.

2. Entretien du linge



L'accompagnement peut être rapproché ou ponctuel, en fonction de l'autonomie de chacun :

L'équipe éducative accompagne la personne dans l'apprentissage de la gestion de son linge. En temps individuel, elle accompagne dans le tri du linge propre et du sale, elle guide les gestes techniques pour la bonne utilisation du matériel (machine à laver, en prenant en compte le tri des couleurs et la température de lavage, sèche-linge, fer à repasser...).

Un planning annuel permet une répartition équitable de l'accès à ces équipements mis à disposition dans la buanderie du foyer. La mise à disposition de la buanderie est supervisée par l'équipe accompagnante, qui reste en soutien si besoin.

Un suivi éducatif permet de veiller à l'hygiène vestimentaire, au bon entretien, repassage et au rangement des vêtements.

Chaque bénéficiaire organise le rangement de son armoire personnelle, avec une aide éducative plus ou moins rapprochée.

3. Gestion des achats personnels

En accompagnement individuel : repérage des besoins, élaboration de la liste de courses, apprentissage de la conservation des produits alimentaires ou d'hygiène.

En petit groupe : sorties hebdomadaires organisées dans les commerces de proximité avec accompagnement éducatif (lecture des étiquettes, repérage des rayons, gestion du budget).

En autonomie : les sorties sont préparées en amont avec l'éducateur afin de favoriser la prise d'initiative et la responsabilisation dans l'acte d'achat.





4. Préparation des repas

Des ateliers cuisine sont proposés en petit groupe ou en accompagnement individuel, afin d'acquérir ou renforcer les compétences culinaires :



L'atelier cuisine proposé aux personnes s'inscrit dans une démarche d'apprentissage et de préparation à une vie en logement autonome ou en activité loisirs. Elle favorise l'éducation à l'hygiène alimentaire dans un cadre plaisant et source de découverte. Cet atelier est proposé sur la base du volontariat mais aussi en lien avec les projets personnalisés de chacun, en petits effectifs ou en individuel, lors des week-ends et des soirées. Les recettes sont choisies par le groupe ou la personne.

Les objectifs de cette activité sont multiples :

- Savoir se préparer des plats simples du quotidien.



Apprendre à manger de manière équilibrée et saine :

Les professionnels veillent à transmettre des notions d'hygiène, de sécurité, et d'équilibre alimentaire.

En cuisinant, la personne augmente ses possibilités de choix et améliore la maîtrise de son alimentation. Elle accède également à une meilleure connaissance de produits bruts, et parfois la découverte de nouveaux aliments (par exemple des épices, des légumes anciens).

La cuisine du foyer a été aménagée et équipée de matériel adapté (ustensiles et électroménager). L'éducateur veille à l'apprentissage des règles d'hygiène et de sécurité.



Siri) en y notant les nécessités au fur et à mesure (un bidon de lessive presque vide, la dernière conserve de haricots utilisée...)

- Accompagnement pour créer une liste de course correspondant aux besoins (menus, stock) avec supports adaptés si besoin (photos)
- Travail sur la catégorisation des aliments (fruits et légumes / conserves / produits frais / surgelés...)
- Planification des courses avec un accompagnement ou en autonomie.
- Repérage des commerces de proximité pour faciliter l'accès et la progression dans le magasin avec l'éducateur ou seul.
- Choix des aliments sur place en fonction de son budget (comparer les prix) et de la qualité (sélectionner les produits frais en priorité, les produits selon la saison et la provenance). Point régulier avec l'éducateur pour évaluer les difficultés rencontrées et apporter des outils supplémentaires si besoin.

Les supports pédagogiques, comme le cahier de recettes, fiches recettes pictogrammées, (classeur personnel) sont réalisés par l'éducateur en charge de l'atelier afin de faciliter la compréhension et la reproduction des recettes. Dans le cadre d'un projet vers un logement autonome, des temps spécifiques sont mis en place pour permettre au résident de préparer ses repas de façon autonome.

Hygiène alimentaire sur les appartements Tremplin

Apprentissage progressif vers l'autonomie :

Confection de menus en individuel ou en petits groupes à partir de recettes.

- Accompagnement pour gérer le stock, connaître les besoins le jour des courses (Papier, tableau blanc, application, assistant vocal (Alexa, Google,





- Rangement des aliments au bon endroit (frigo, placard, congélateur) en autonomie et réajustement si besoin avec l'éducateur.
- Apprentissage sur la lecture des dates de péremption et vigilance sur la conservation des aliments.
- Accompagnement sur les modes de préparation et de cuisson, les ustensiles, les appareils ménagers.

5. Services collectifs

Intégrés à la vie quotidienne de l'établissement, ils permettent à chacun de participer à l'entretien des espaces communs et de mettre en œuvre les compétences acquises : mise du couvert, service des repas, débarrassage, nettoyage de la salle à manger, vaisselle, évacuation des déchets.

Un planning tournant favorise l'implication régulière de tous les résidents, dans une logique de participation active à la vie collective.





■ (2.3.3) ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX

(2.3.3.4) ACCOMPAGNEMENTS POUR RÉALISER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPÉCIALISÉES

L'accompagnement aux activités de jour spécialisées à l'EANM permet aux bénéficiaires de participer à des ateliers adaptés à leurs besoins, assurés par des professionnels éducatifs de la structure et par des prestataires extérieurs. Ces activités, menées au sein de la structure, visent à favoriser l'épanouissement, la santé physique et mentale, la mobilité, les interactions sociales, les fonctions cognitives, l'apprentissage, l'autonomie domestique et l'inclusion sociale.

Cet accompagnement comprend le soutien à la réalisation des activités, leur évaluation régulière, ainsi que l'adaptation ou la création d'ateliers en fonction des besoins évolutifs des personnes. Les activités peuvent inclure des projets collectifs, des ateliers cognitifs, des activités sportives adaptées, des gestes d'hygiène ou des apprentissages domestiques simples.





Les activités

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les activités physiques et sportives adaptées (APSA) occupent une place centrale dans la rééducation, le bien-être et l'insertion des personnes. Elles se déclinent sous différentes formes, allant de l'accompagnement individuel à des activités collectives adaptées, permettant ainsi d'améliorer la condition physique globale des participants. En renforçant les capacités motrices, la souplesse, la force musculaire et la résistance, ces pratiques contribuent au maintien ou au développement des fonctions physiques essentielles.

Les APSA jouent également un rôle important dans le développement de l'autonomie. Elles encouragent les participants à dépasser leurs limites, tant sur le plan physique que psychologique, et ont un impact direct sur l'amélioration de la qualité de vie. Les bienfaits des APSA ne s'arrêtent pas au corps : elles contribuent égale-

ment à la stimulation cognitive et à la gestion des douleurs chroniques. Par leur approche ludique et structurée, ces activités permettent de travailler la coordination, elles favorisent les échanges, permettent de lutter contre l'isolement et renforcent le sentiment d'appartenance à un groupe. Ces activités deviennent ainsi de véritables espaces d'expression, dans lesquels les personnes peuvent créer du lien social, retrouver confiance en elles, et valoriser leur image. Elles favorisent le dépassement de soi et l'épanouissement personnel, faisant de la pratique sportive un levier puissant d'intégration, de cohésion sociale et de mieux-être global, tant sur le plan physique que mental et social.





Diverses activités sont proposées : danse, yoga, piscine, judo, foot

Les locaux de l'institut sont mis à disposition des intervenants extérieurs. Les personnes ont ainsi la possibilité de pratiquer le yoga au pavillon Fangeau, la danse moderne à l'extérieur ou au gymnase.

Il est également proposé des activités encadrées par des professionnels de l'établissement comme la natation. La pratique du judo se fait au gymnase encadré par un éducateur sportif et la natation encadré par le maître-nageur de l'IME.

Occasionnellement des rencontres sportives amicales sont proposées avec d'autres établissements. Elles se déroulent sur le terrain de sport multi activités de l'établissement. Ces rencontres sont organisées par l'équipe éducative.

Une table de ping pong est installée en extérieur pour les personnes souhaitant y jouer. L'association Phenix intervient également pour proposer des tournois de ping pong, du vélo, pétanque, football.





3. LES ACTIVITÉS MANUELLES

ATELIER CREATIF

ces ateliers manuels permettent aux personnes accompagnées d'exprimer leur créativité à travers diverses techniques (peinture, collage, recherche d'images sur internet...). Guidés par des thématiques variées (fêtes, kermesse, décoration des chambres...), ils développent motricité fine, sens artistique et valorisation de soi, tout en favorisant l'échange et les projets collectifs.

Les objectifs sont de :

- Favoriser l'expression personnelle
- Stimuler les capacités cognitives et motrices
- Créer un temps de détente et de plaisir
- Renforcer le lien social
- Valoriser la créativité individuelle et collective
- Parfois : produire des objets pour la décoration du foyer





POTAGER



L'activité potager est proposée en lien avec l'aménagement du jardin et la construction en palette réalisée en août 2023 par ESS-CA Splash Project. À la demande d'un des bénéficiaire de Cézanne, le projet potager a été mis en place et est proposé aujourd'hui à toutes personnes volontaires. Le but est de découvrir les techniques de production des légumes mais aussi d'observer et de respecter le rythme de vie du végétal. Il est un outil favorisant la relation éducative et permettant la transmission de savoirs mais aussi un moment de partage et de convivialité autour d'une activité commune.



4. ACTIVITÉS DE VIE QUOTIDIENNE ET DE SOCIALISATION

ATELIER EQUILIBRE ALIMENTAIRE

Cet atelier est proposé dans le but de faciliter l'élaboration des menus, de visualiser les différentes familles d'aliments et de comprendre l'importance d'équilibrer son alimentation.

ACTIVITÉ CUISINE



L'activité cuisine permet de développer un large éventail de compétences telles que la motricité fine, l'écoute, la planification, l'organisation, la prise d'initiative, le respect des consignes et des règles de sécurité, l'autonomie et l'autodétermination... C'est un moment de convivialité important et apprécié de tous.

À la demande des bénéficiaires, un atelier cuisine est proposé le dimanche, une commande des aliments est faite auprès de la cuisine centrale en fonction du menu choisi. La personne confectionne le menu seul ou à plusieurs avec l'éducateur.

ATELIER MONNAIE



Cet atelier a pour but d'obtenir une plus grande indépendance dans la manipulation de la monnaie (pièces/billets) et dans les situations d'achats.

- Se familiariser avec l'argent
 - Aborder le thème de l'argent et des achats du quotidien
 - Apprendre à manipuler plus facilement son argent
 - Acquérir plus d'autonomie dans la gestion de ses comptes et des achats
 - Se représenter la valeur des choses



ACTIVITE NUMERIQUE

Dans la salle d'activités, les outils numériques (ordinateurs, écran tactile) sont pleinement intégrés dans le quotidien. Ils permettent de communiquer, découvrir, apprendre, jouer, lire, écouter de la musique, préparer une sortie et faire des recherches.

ACTIVITE PONCTUELLE CODE DE LA ROUTE



Cet atelier est proposé de manière ponctuelle pour les personnes désirant passer le code de la route puis le permis. Utilisation de l'application en lien avec l'auto-école dans laquelle ils sont inscrits. Ils font une série tous ensemble sur grand écran avec aide et supervision de l'éducateur.

Les objectifs pédagogiques de cet atelier sont :

- Connaître les règles essentielles du Code de la route
- Apprendre à se déplacer en sécurité (à pied, à vélo, en fauteuil roulant, en scooter...)
- Favoriser la compréhension des panneaux de signalisation
- Développer l'autonomie et la confiance dans les déplacements
- Préparer à un permis AM ou B si cela est envisagé
- Stimuler la mémoire, l'attention, et la logique



(2.3.3.5) ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITÉ, DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

L'EANM Cézanne soutient les personnes accueillies dans le maintien de leurs liens familiaux, ainsi que dans leur vie affective et sexuelle, dans le respect de leur dignité, de leur autonomie et de leur droit.

Les liens familiaux sont entretenus à travers des échanges réguliers (appels, départs et retours en famille), facilités par l'équipe éducative.

L'accompagnement vise à permettre à la personne de :

Exprimer ses besoins et ses aspirations en matière de vie affective, intime et sexuelle, dans le respect de ses droits et de ses choix,

Maintenir des liens familiaux porteurs et structurants, en favorisant la relation avec les proches,

Être accompagnée dans sa compréhension et sa gestion des émotions, des relations sociales, amoureuses et/ou familiales.

Moyens au sein de l'EANM :

L'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement adapté, à la fois individuel et collectif, selon les besoins exprimés par les résidents dans leur projet personnalisé.

L'accompagnement est structuré autour de deux axes principaux :

1. Vie affective, intime et sexuelle

L'équipe éducative reconnaît la diversité des expressions affectives et sexuelles, et veille à leur respect dans le cadre du droit à l'intimité et à la vie privée.

Écoute active, médiation relationnelle, accompagnement à la gestion des émotions, repérage des situations de vulnérabilité.

Temps de parole individuels pour permettre aux personnes d'exprimer leurs ressentis, leurs doutes ou leurs souhaits dans un cadre confidentiel et sécurisant.

En fonction des situations, des partenariats sont activés avec des structures extérieures spécialisées (ex. : Planning familial, CODES, Espace Santé Jeune), pour mener des actions d'information, de prévention ou d'éducation à la vie affective et sexuelle.



Une attention particulière est portée à la liberté de chacun de recevoir ses relations personnelles (amicales, amoureuses) dans son espace privé, sous réserve du respect des règles de vie collective. À ce titre, une procédure d'accueil des visiteurs (amis, partenaires) a été élaborée par l'équipe afin de concilier respect des libertés individuelles et sécurité des personnes.

2. Vie familiale et liens avec les proches

L'équipe soutient activement le maintien des liens familiaux, en proposant un accompagnement individualisé (contact téléphonique, correspondance, visites...).

Les sorties en famille sont favorisées dans le cadre réglementaire (jusqu'à 35 jours d'absence autorisés hors week-ends).

Des temps conviviaux sont organisés tout au long de l'année pour encourager les échanges entre les familles et l'établissement : fêtes calendaires (Noël), pique-niques, soirées des familles.

Les familles sont associées aux moments forts de la vie de l'établissement (fête de l'institut, événements culturels) afin de renforcer leur place dans le parcours de vie du résident.



(2.3.3.6) ACCOMPAGNEMENT POUR L'EXERCICE DES MANDATS ÉLECTORAUX, LA REPRÉSENTATION DES PAIRS ET LA PAIR-AIDANCE

L'EANM soutient les personnes dans l'exercice de leurs droits citoyens, leur engagement au sein d'instances représentatives, ainsi que dans les démarches de pair-aidance. Cet accompagnement permet de développer leurs compétences en action collective et en expression citoyenne, en renforçant leur capacité à représenter leurs pairs et à accompagner d'autres personnes.

Ces prestations incluent notamment l'accompagnement des mandats électoraux, la représentation des pairs dans des instances telles que la démocratie sanitaire, ainsi que le rôle de pair-aidant auprès d'autres personnes.

Cette prestation répond aux besoins liés à la citoyenneté active, à l'engagement collectif, à la représentation des autres, et au soutien entre pairs, dans le respect de l'autonomie et du droit de participer.

L'exercice de la pair-aidance

L'établissement accompagne les personnes accueillies dans l'exercice de la pair-aidance, considérée comme un levier de reconnaissance, de valorisation et d'autonomisation.

La pair-aidance repose sur le principe que le partage d'une expérience de vie similaire peut être un puissant vecteur de soutien, de compréhension mutuelle et d'émancipation.





Elle permet aux personnes concernées :

- De s'appuyer sur leurs propres parcours pour accompagner leurs pairs,
- D'être actrices de la vie collective et de la dynamique d'entraide,
- De renforcer leur estime d'elles-mêmes et leur pouvoir d'agir.

L'accompagnement proposé vise à structurer, sécuriser et valoriser cette pratique, dans le respect du cadre institutionnel et des droits de chacun.

L'équipe éducative identifie, soutient et valorise les initiatives de pair-aidance au sein de l'établissement, en facilitant leur mise en œuvre et en assurant un cadre éthique et sécurisant.

Plusieurs types de pair-aidance sont actuellement développés sur l'EANM Cézanne :

1. Référent d'accueil de nouvelles personnes

Une personne volontaire peut devenir référent d'accueil lors de l'arrivée d'un nouveau bénéficiaire. Il joue un rôle de facilitateur d'intégration : présentation des lieux, transmission des informations sur la vie du foyer, échanges sur le quotidien, conseils pratiques.

Cette démarche favorise une intégration bienveillante, fondée sur l'écoute, la proximité et l'expérience partagée.

L'équipe éducative encadre cette mission par un accompagnement en amont (préparation, sensibilisation au rôle) et un suivi pendant toute la durée de l'accueil

2. Référent de sortie autonome

Une personne autonome dans les déplacements (maîtrise des transports, bonne capacité d'adaptation) peut être référent lors de sorties en petit groupe.

Elle accompagne un ou plusieurs pairs moins autonomes, pour faciliter leur accès à l'extérieur (courses, loisirs, démarches...).

Cette initiative soutient l'entraide entre pairs tout en renforçant les compétences sociales et les capacités d'initiative des résidents concernés.

L'équipe éducative reste garante du cadre sécurisé de ces sorties, et valide en amont les conditions de mise en œuvre.

3. Représentation au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Certains bénéficiaires prennent part au CVS en tant que représentants de l'ensemble des usagers. Ils relaient les besoins, demandes ou propositions exprimés par les pairs, et contribuent ainsi à l'amélioration continue de la qualité de vie au sein de l'établissement.

Ce rôle de représentation est soutenu par l'équipe (préparation des séances, suivi des décisions, valorisation du rôle).



■ (2.3.4) ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE

(2.3.4.1) ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES ET LE VOISINAGE

L'EANM soutient le développement et le maintien de relations sociales de proximité, comme les liens amicaux, les relations entre pairs, et les contacts avec le voisinage. L'accompagnement favorise les interactions quotidiennes, l'entraide et la convivialité, à travers des activités partagées, des médiations éducatives et des temps collectifs.

Ces relations sociales contribuent à l'estime de soi, à la reconnaissance mutuelle, et à la capacité à vivre harmonieusement avec les autres. L'établissement développe également des liens réguliers avec d'autres foyers de vie et structures partenaires, permettant des rencontres inter-établissements, des projets communs, et des moments conviviaux pour enrichir le réseau relationnel et favoriser l'inclusion sociale.



1. Soutien aux relations sociales au sein de l'établissement

Les éducateurs veillent à instaurer un climat relationnel bienveillant, propice à la création de liens entre les bénéficiaires.

Ils soutiennent les personnes dans l'entretien de relations amicales et dans la gestion des éventuels conflits.

Un accompagnement à la communication, à la médiation et à la gestion des émotions est proposé de manière individualisée lorsque la situation le nécessite.

2. Organisation de temps conviviaux avec les proches

Les professionnels accompagnent les bénéficiaires dans la préparation de moments partagés avec leurs proches (fêtes, repas, invitations, sorties...). Ces temps peuvent se dérouler au sein de l'établissement ou à l'extérieur, selon les souhaits et capacités de chacun.

L'équipe facilite également le contact à distance avec les proches lorsque nécessaire (appels, visio, courriers...).



3. Actions collectives favorisant l'ouverture à l'extérieur

Plusieurs temps collectifs sont proposés régulièrement pour stimuler les interactions sociales :

- Invitations d'autres structures (foyers du territoire, établissements partenaires) pour des échanges inter-établissements,
- Réunions hebdomadaires d'organisation du temps libre : choix des activités du week-end, des soirées et des vacances, dans une dynamique participative,
- Sorties collectives et animations éducatives en petit groupe, favorisant les échanges et la découverte d'environnements sociaux diversifiés (événements culturels, sport, loisirs...).





(2.3.4.2) ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIRS

L'établissement accompagne les personnes accueillies pour leur permettre de :

- Participer à des activités sociales, culturelles et de loisirs adaptés à leurs envies, capacités et besoins,
- Accéder à des environnements sociaux variés, au sein de la structure mais surtout dans des milieux ordinaires,
- Renforcer leur inclusion dans la vie de la cité et leur sentiment d'appartenance sociale.

L'objectif est de favoriser l'épanouissement personnel, la socialisation, et la reconnaissance de la personne comme citoyenne, à travers des expériences partagées et des temps de loisirs choisis.





Les activités

L'équipe éducative accompagne les personnes dans l'identification, la planification et la participation à des activités de loisirs et de vie sociale, à la fois en accompagnement individuel et en groupe.

1. ORGANISATION ET ACCOMPAGNEMENT À DES ACTIVITÉS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES



Les éducateurs proposent des sorties régulières hors établissement (soirées, week-ends, journées thématiques, sorties sportives ou culturelles) afin de diversifier les expériences sociales.

Les activités extérieures peuvent s'adresser aux personnes capables de se déplacer seules, de se repérer, d'utiliser des moyens de transport comme le bus de ville par exemple. Un accompagnement éducatif est nécessaire la 1ère fois pour vérifier tous ses points, pour expliquer la situation de la personne, pour créer du lien avec le professionnel et la prise en charge de chacun et pour savoir si les entraînements sont adaptés.





Elles sont proposées également aux bénéficiaires ne pouvant se déplacer seul et tributaire de certaines contraintes ; éloignement du lieu, horaire..... un accompagnement véhiculé est proposé si le lieu de l'activité n'est pas trop loin et si la prise en charge éducative des personnes non concernés par l'activité est assurée.



Les bénéficiaires sont acteurs du choix des activités via des réunions hebdomadaires dédiées à la planification du temps libre :

BIBLIOTHÈQUE



Les objectifs pédagogiques sont :

- Découvrir le rôle et les services d'une bibliothèque.
- Favoriser l'autonomie culturelle des participants.
- Créer un lien positif avec un lieu public et culturel.
- Stimuler la curiosité, la lecture et l'échange.

Une sortie à la bibliothèque des 2 Ormes est prévue 1 fois par mois, après l'ESAT, en petits groupes.

2 intervenantes les accueillent pour leur proposer des ateliers ludiques autour de la lecture, où il n'est pas nécessaire de savoir lire ou écrire. Les supports peuvent être sous forme de pictogrammes, de photos, de livres tactiles. Tout cela pour favoriser le langage, la communication, l'écoute, l'échange.





ÉVÈNEMENTS COLLECTIFS

Ils sont également organisés (fêtes internes, sorties inter-établissements, compétitions, spectacles...)





2. ACCÈS AUX STRUCTURES DE DROIT COMMUN



L'équipe facilite l'inscription et l'intégration des personnes dans des structures extérieures : clubs sportifs, ateliers culturels, associations de quartier, centres sociaux, etc. Un accompagnement est proposé si nécessaire, en fonction de l'autonomie de la personne et de son besoin de soutien dans l'environnement extérieur.

Le développement de l'autonomie dans les déplacements, la gestion du temps ou les relations sociales est soutenu de manière individualisée.



3. ORGANISATION DES VACANCES ET CONGÉS





L'équipe éducative accompagne les personnes dans la préparation et l'organisation de leurs congés, en lien avec leurs souhaits et capacités :

- Séjours adaptés,
- Transferts de groupe, jours mobiles individuels.

Le bénéficiaire est impliqué dans la réflexion, le choix du séjour, la préparation du départ et l'organisation logistique (valise, papiers, budget...).

Ces temps de vacances permettent à chacun de vivre des expériences nouvelles, de renforcer son autonomie et de créer du lien social hors du cadre habituel.





(2.3.4.3) ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE POUR LES DÉPLACEMENTS

L'EANM soutient le développement de l'autonomie des personnes pour les déplacements, en tenant compte de leurs capacités, besoins et environnement. L'accompagnement vise à renforcer la capacité des personnes à utiliser les transports en commun et les services de transport adapté comme Accésibus. Il inclut l'apprentissage progressif des étapes clés : repérage des trajets, gestion des horaires, validation des titres de transport, respect des règles de sécurité, et compréhension des consignes dans les espaces publics.

Les professionnels éducatifs accompagnent chaque personne dans la préparation, la réalisation et l'évaluation de ses déplacements, afin de garantir une autonomie sécurisée et adaptée à son rythme. Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche d'inclusion et d'accès à la vie sociale, en lien avec les objectifs définis dans le projet personnalisé.

Il peut être réalisé de manière individuelle ou collective, en mettant l'accent sur l'autodétermination : les personnes accompagnées sont encouragées à faire des choix, à exprimer leurs préférences et à évaluer leur propre confort et sécurité dans leurs déplacements.

Cet accompagnement est individualisé et progressif. Il peut inclure :

- L'apprentissage des repères spatiaux et temporels (reconnaître des lieux, suivre un itinéraire simple, se repérer dans le temps) ;
- L'utilisation des transports en commun (lecture des horaires, achat de billets, gestion des correspondances) ;
- La mise en place de trajets accompagnés dans un premier temps, puis de trajets semi-autonomes ou autonomes selon l'évolution de la personne ;
- La sensibilisation à la sécurité routière et piétonne, et aux comportements adaptés en milieu urbain.





(2.3.5) ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION

(2.3.5.1) ACCOMPAGNEMENT POUR L'OUVERTURE DES DROITS

L'accompagnement pour l'ouverture des droits cherche à soutenir les personnes accueillies ainsi que leurs représentants légaux si nécessaire dans l'accès et l'exercice de leurs droits administratifs, sociaux et juridiques.

Cet accompagnement comprend notamment :

- L'information et l'aide à la constitution de dossiers (MDPH, CAF, Sécurité sociale, mutuelle, AAH, PCH, aides au logement, etc.) ;
- La coordination avec les partenaires extérieurs (services sociaux, organismes de tutelle, administrations) pour faciliter les démarches et garantir l'effectivité des droits ;
- Le suivi des procédures jusqu'à l'obtention des droits et leur renouvellement si besoin ;

- La sensibilisation des personnes à leurs droits pour renforcer leur compréhension, leur implication et leur autonomie dans la gestion de ces démarches.

Cet accompagnement contribue à :

- Sécuriser les parcours de vie des personnes accompagnées en garantissant l'accès aux prestations auxquelles elles ont droit ;
- Renforcer leur pouvoir d'agir, conformément aux principes d'autodétermination et de citoyenneté ;
- Prévenir les ruptures de droits liées à des oubliés, des difficultés de compréhension ou à la complexité des démarches administratives.





(2.3.5.2) ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE DANS LA GESTION DES RESSOURCES

L'EANM Cézanne propose un accompagnement individualisé à développer l'autonomie financière des personnes accueillies. Cet accompagnement inclut l'apprentissage de la gestion d'un budget personnel, la co-gestion de l'argent de vie avec les familles et les services internes, la sensibilisation à la valeur de l'argent, et l'aide à la compréhension de documents simples.

L'objectif est de favoriser la prise d'initiatives, le pouvoir d'agir et de prévenir les situations de vulnérabilité. Les professionnels ajustent leur intervention selon les capacités et le projet de chaque personne accompagnée.

Les moyens utilisés :

La délivrance d'informations et de conseils en matière d'économie :

Les éducateurs soutiennent les bénéficiaires dans la gestion de leurs ressources. Au travers de mise en situation (sorties, achats) ou d'accompagnement individualisé (suivi des comptes), ils informent et conseillent les personnes en matière de dépense et d'économie.

La cogestion de l'argent de vie :

Une procédure est mise en œuvre pour permettre le suivi de l'argent de vie des personnes ayant besoin d'un soutien de proximité dans ce domaine.

Un budget mensuel est alors défini en amont avec le mandataire judiciaire ou le représentant

légal. Dans ce cadre, une somme est versée sur le compte d'argent de vie, tenue par le service comptable de l'Institut et le chef de service du foyer d'hébergement.

Chaque début de mois, le bénéficiaire fait au travers d'un formulaire, une demande de retrait en fonction des dépenses prévues. Dans ce cadre, l'éducateur référent le guide dans la gestion de leur argent de vie. Il l'accompagne dans le renseignement du formulaire, et la sécurisation de la somme allouée (mise au coffre).

L'argent de vie est redistribué au fur mesure des dépenses de la personne, son suivi est assuré au travers d'une fiche suivi et gestion du budget, validée par les deux parties à chaque transaction financière. Ces fiches, accompagnées de justificatifs de dépenses, sont transmises une fois par an au représentant légal pour présentation au juge des tutelles.

Pour les personnes qui maîtrisent la manipulation d'une carte de retrait, l'argent de vie demandé est directement versé sur le compte bancaire personnel. L'éducateur reste en supervision en cas de difficulté ou de besoin particulier.



Le représentant légal vous aide à concrétiser vos projets tout en assurant votre équilibre financier, la gestion administrative et juridique de votre situation.

L'interface avec les représentants légaux et mandataires judiciaires :

L'équipe éducative et le chef de service entretiennent des liens réguliers avec les représentants légaux et les mandataires judiciaires, dans l'objectif de favoriser une cohérence de la gestion du budget des résidents accueillis.

Les différents membres de l'équipe rencontrent de façon régulière et ou exceptionnelle le mandataire pour permettre la mise en œuvre des projets des personnes.



(2.3.5.3) ACCOMPAGNEMENTS CONSEILS ET MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION DES ADULTES

L'accompagnement autour des mesures de protection juridique vise à garantir la sécurité des personnes accueillies tout en respectant leur autonomie et leurs droits.

Les professionnels éducatifs accompagnent les personnes en tenant compte de leurs capacités de discernement, avec pour objectif de les associer autant que possible aux décisions qui les concernent, dans une logique de respect, d'écoute et de co-construction. L'assistante sociale, secrétaire en lien avec le chef de service, veille à sensibiliser les bénéficiaires et leurs proches à l'existence des mesures de protection légale, et les accompagne si nécessaire dans les démarches pour leur mise en place.

Cet accompagnement garantit le respect des droits de chacun et sécurise les parcours de vie. L'établissement propose un accompagnement pour informer et conseiller les personnes de l'existence des mesures de protection juridique des majeurs, et les accompagner si nécessaire dans les démarches.

Cet accompagnement comprend :

- L'information et le conseil sur les différents régimes de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) auprès des personnes concernées, de leurs familles et/ou représentants légaux :

Lors de l'admission, le chef de service sensibilise la personne et son représentant légal, sur l'importance de la mise en place d'une mesure de protection, dès lors qu'un salaire va être perçu, et que des frais d'hébergement vont être prélevés

- Le soutien dans les démarches administratives et juridiques liées à la mise en place, au renouvellement ou à l'aménagement d'une mesure de protection :





L'assistante sociale reçoit les personnes en rendez-vous individuels avec ou sans son représentant légal, en vue de le conseiller et de l'accompagner si nécessaire dans les démarches permettant de mobiliser les mesures de protection adaptées.

- La coordination avec les professionnels concernés (mandataires judiciaires, juges des tutelles, familles, services sociaux) pour assurer une mise en œuvre cohérente et adaptée ;
- Le relais et le suivi auprès des autorités compétentes, en cas de signalement ou de besoin de réévaluation de la mesure.



(2.4) PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCÉE POUR LA COHÉRENCE DU PARCOURS

La prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours s'impose ou prend le relai de la coordination usuelle mise en œuvre par les professionnels, lorsque cette dernière ne constitue plus une réponse suffisante.

Elle présente deux caractéristiques qui se cumulent :

La complexité de la situation : le projet d'accompagnement global répond à des situations complexes, du fait du projet de la personne et de l'offre territoriale à mobiliser pour répondre aux besoins de la personne.

La complexité de l'accompagnement : il porte sur plusieurs domaines de prestations et relève de partenaires nombreux appartenant à des secteurs différents (soins, autonomie, participation sociale par exemple).

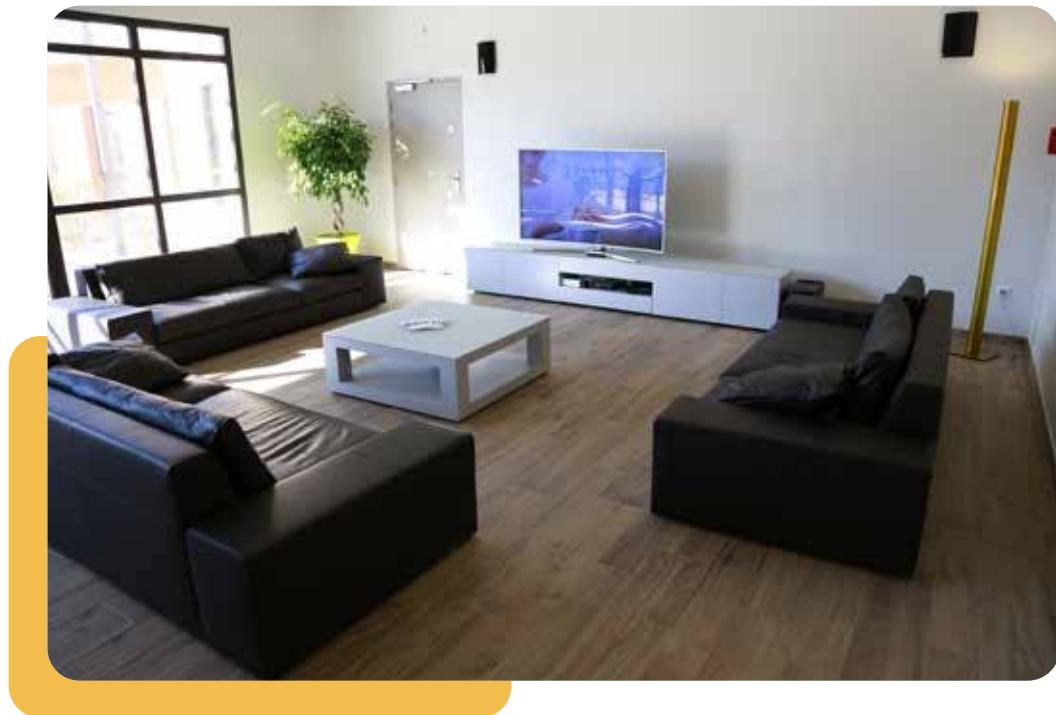
Les actions mises en œuvre :

Détermination des objectifs, formalisation d'un projet d'accompagnement fondé sur l'évaluation fonctionnelle. Ce projet peut être temporaire, alternatif ou pérenne.

Identification des acteurs ressources des différents champs pour répondre aux besoins de la personne.

Coordination des interventions effectuées.

Évaluation, traçabilité du suivi du parcours.





Prestations de soins, de maintien et de développement **DES CAPACITES FONCTIONNELLES**

■ (2.1.1) SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

La Prestation Médicale à Visée Préventive, Curative à l'EANM Cézanne

Dans le cadre de l'accompagnement global proposé aux bénéficiaires de l'EANM Cézanne, une prestation médicale spécialisée est assurée de manière directe pour les bénéficiaires de l'EANM travaillant à l'ESAT, à visée à la fois préventive et curative. Cette intervention vise à garantir une prise en charge de qualité, centrée sur la personne, tout en favorisant la coordination des différents champs d'intervention (psychique, médical, éducatif et social).

Le médecin psychiatre joue un rôle central dans cette dynamique. En lien étroit avec la direction, le chef de service, le psychologue et les équipes éducatives et soignantes, il veille à articuler les dimensions psychiques et somatiques de l'accompagnement. Son intervention se décline selon plusieurs axes complémentaires, toujours dans le respect du secret professionnel et de l'éthique médicale.

Missions du médecin psychiatre au sein de l'établissement :

Réaliser des évaluations cliniques et diagnostiques afin de mieux comprendre les besoins et troubles présentés par les bénéficiaires.

Proposer des entretiens individuels pour assurer un accompagnement médical régulier et orienter la personne s'il nécessite un accompagnement soutenu.

Prescrire et assurer le suivi de traitements psychotropes, en lien avec les professionnels de santé du foyer. Assurer l'articulation entre les services infirmiers et éducatifs, pour une continuité et une cohérence des soins et de l'accompagnement.

Maintenir un lien étroit avec les partenaires sanitaires extérieurs : services d'urgence, CHAP, CH Montperrin, CMP, médecins généralistes, unités d'hospitalisation, etc.

Conduire des entretiens familiaux, dans une optique de soutien, de clarification et de co-construction de l'accompagnement. Participer à l'évaluation et à la rédaction des dossiers MDPH, en apportant une expertise médicale et psychiatrique indispensable.

Contribuer à la vie institutionnelle à travers la participation aux réunions cadres et aux instances de coordination. Animer ou participer aux réunions de suivi médical, avec l'équipe éducative et le personnel infirmier, pour ajuster les projets de soins.

Veiller à la sécurité du dossier médical, et garantir le respect du secret professionnel dans tous les échanges concernant les bénéficiaires.

Cette présence médicale intégrée permet d'anticiper les situations de crise, de prévenir les décompensations, et de proposer un accompagnement ajusté aux évolutions des situations individuelles. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre d'un accompagnement respectueux de la personne, de ses droits, et de son projet de vie.



(2.1.1.1) SOINS MÉDICAUX À VISÉE PRÉVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE

L'EANM Cézanne propose une organisation souple et adaptée des soins médicaux visant à assurer une prise en charge globale de la santé des personnes. Ces soins, à visée préventive, curative et palliative, s'appuient sur un partenariat avec des professionnels de santé du secteur libéral et sur la mobilisation selon les disponibilités des ressources internes de l'Institut des Parons.

Les prestations médicales sont assurées en fonction des besoins de chaque bénéficiaire, et s'articulent autour de trois niveaux d'intervention : le médecin généraliste référent, les spécialistes extérieurs, et le médecin psychiatre de secteur. Cette organisation garantit un accompagnement individualisé, cohérent, et respectueux du libre choix du praticien par la personne accueillie.



1. Le Médecin Généraliste Référent

Chaque personne a la possibilité de désigner son médecin traitant, en accord avec le droit au libre choix du professionnel de santé.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, l'EANM Cézanne a toutefois mis en place une collaboration avec un médecin généraliste de proximité, qui intervient en lien étroit avec l'équipe éducative et paramédicale.

Ce médecin référent peut se déplacer sur site, une fois par semaine, à la demande de l'équipe, pour réaliser des consultations.

Les actes sont rémunérés à l'acte, et les personnes reçoivent les feuilles de soins correspondantes.

Le médecin utilise notre logiciel « IMAGO » autant sur site qu'à son cabinet afin d'assurer la liaison avec l'équipe pluridisciplinaire.

Cette présence régulière facilite la coordination des soins, la prévention des situations de rupture ou d'aggravation de l'état de santé, ainsi que l'adaptation rapide des traitements.

2. Le Suivi Médical Spécialisé

En fonction des besoins identifiés par le médecin généraliste ou l'équipe, les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un suivi auprès de médecins spécialistes (cardiologue, neurologue, ophtalmologue, dentiste, gynécologue, etc.).



Ces consultations sont généralement réalisées en ville, dans le cadre d'un parcours de soins coordonné.

L'aide-soignante référente santé aidée de l'équipe éducative, organise les rendez-vous médicaux et assure l'accompagnement des résidents lorsque nécessaire.

Des suivis réguliers ou ponctuels sont ainsi mis en place, dans une logique de prévention et de continuité des soins.

Les familles peuvent également assurer certains suivis de manière ponctuelle ou pour un suivi complet.

Sur les appartements tremplins, l'éducatrice coordinatrice assure le suivi médical du bénéficiaire, en lien avec les infirmières de l'Établissement et l'équipe éducative.

3. Le Suivi Médical Psychiatrique

Les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un suivi psychiatrique lorsqu'un besoin d'évaluation ou de prise en charge sur le plan médical dans le champ de la santé mentale est identifié,

Si le bénéficiaire travaille en ESAT, il pourra renconter le médecin psychiatre du service afin de réaliser le travail nécessaire de prise en charge et/ou orientation.

Si la personne ne travaille pas à l'ESAT, il pourra rencontrer un psychiatre du secteur libéral ou être adressé vers le médecin psychiatre du secteur adulte, dans le cadre du partenariat avec les structures de santé mentale locales (CMP, CH Montperrin, etc.).





(2.1.1.2) SOINS TECHNIQUES ET DE SURVEILLANCE INFIRMIERS OU DÉLÉGUÉS



Le Service Paramédical de l’Institut des Parons

Les personnes bénéficient également des ressources paramédicales de l’Institut des Parons (infirmiers selon les disponibilités sinon des IDEL peuvent être contactés, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.), en lien avec le projet personnalisé et les prescriptions médicales. Ce service permet :

Une coordination quotidienne des soins en lien avec l'aide-soignante référente santé et l'équipe éducative.

Une surveillance de l'état de santé

Une gestion des traitements médicamenteux, supervision des piluliers en lien avec le pharmacien conventionné, les infirmières et l'équipe éducative.

Une continuité des soins dans une approche globale et humaniste, réalisation de soins à titre préventif et/ou curatif, sur prescription médicale ou premiers soins.

L'écriture et l'application des protocoles médicaux, notamment liés au « circuit des médicaments » à l’Institut des Parons, incluant leur traçabilité.



(2.1.1.3) PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES



Dans le cadre de son accompagnement global et personnalisé, l'EANM Cézanne intègre une prestation psychologique au service des bénéficiaires, de leurs proches, et des professionnels. Cette intervention vise à soutenir la personne dans sa dimension psychique, à favoriser l'expression de ses besoins et désirs, et à étayer les pratiques professionnelles dans une approche pluridisciplinaire.

Le psychologue est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire. Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés et du projet d'établissement, en apportant un éclairage théorique et clinique sur les situations rencontrées.

Missions du psychologue au sein de l'établissement :

Accompagnement des bénéficiaires et de leurs proches :

Le psychologue soutient les résidents dans leurs difficultés psychologiques quotidiennes, et les accompagne dans l'élaboration de leur projet de vie, en lien avec leurs ressources, leurs fragilités et leurs aspirations. Des entretiens individuels ou familiaux peuvent être proposés, ainsi qu'un accompagnement dans les moments clés du parcours (admission, réorientation, rupture, deuil, etc.).



Évaluations psychologiques :

Un bilan psychologique est systématiquement réalisé à l'entrée de chaque résident. Il peut être renouvelé annuellement à l'échéance du projet personnalisé, permettant de faire le point sur l'évolution de la situation et de proposer des préconisations d'accompagnement adaptées.

Prises en charge spécifiques :

■ En lien avec le médecin psychiatre, le psychologue peut proposer des accompagnements individuels ou collectifs à visée thérapeutique, selon les besoins repérés. Ces actions peuvent inclure :

- Des entretiens thérapeutiques individuels
- Des groupes de parole
- Des groupes de remédiation cognitive
- Des séances de relaxation psycho-sensorielle (type Snoezelen)
- Un lien avec un thérapeute extérieur, si nécessaire

Soutien et appui à l'équipe pluridisciplinaire :

Le psychologue apporte un étayage théorico-pratique à l'équipe dans la compréhension des situations complexes et dans la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif adapté aux besoins et aux désirs des résidents. Il contribue aux temps de réflexion institutionnelle, participe aux réunions d'équipe, et peut intervenir en soutien direct aux professionnels, notamment en cas de situations émotionnellement éprouvantes.

Cette présence psychologique régulière et intégrée permet de renforcer la prise en compte de la dimension psychique de chaque personne accueillie, et de garantir une approche globale, respectueuse de la singularité de chacun, dans un cadre éthique et confidentiel.

(2.1.1.4) PRESTATIONS DES PHARMACIENS ET DES PRÉPARATEURS EN PHARMACIE

Un partenariat est établi avec des pharmacies de proximité, permettant une organisation fiable et continue des soins.

Les actions réalisées dans ce cadre comprennent :

- La préparation et la livraison hebdomadaire des traitements sous forme de piluliers individualisés ;
- La fourniture de matériel médical en lien avec les besoins identifiés ;
- L'approvisionnement en consommables spécifiques ;
- L'application des protocoles médicaux, notamment liés au « circuit des médicaments » à l'Institut des Parons, incluant leur traçabilité.



■ (2.1.2) RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE

(2.1.2.1) PRESTATIONS DES AUXILIAIRES MÉDICAUX, DES INSTRUCTEURS EN LOCOMOTION ET AVÉJISTES

Les prestations paramédicales proposées à l'EANM s'inscrivent dans une démarche de rééducation et de réadaptation fonctionnelle visant à maintenir, développer ou restaurer les capacités des personnes accompagnées. Elles sont assurées par des professionnels libéraux, sur prescription médicale, en fonction des besoins identifiés dans le cadre du projet personnalisé. Elles sont réalisées, à titre principal, par les auxiliaires médicaux suivants : masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, diététicien, pédicure-podologue, audioprothésistes...sous couvert d'une prescription médicale.

Les personnes peuvent être amenés à consulter les auxiliaires médicaux en fonction de besoins ponctuels ou plus durables. Les consultations peuvent se dérouler au foyer ou en cabinet de ville.

■ PRESTATION D'ORTHOAPHONIE

Les interventions d'orthophonie sont assurées par une orthophoniste libérale, sur prescription médicale.

Elle intervient auprès des personnes accompagnées pour évaluer et prendre en charge les troubles de la communication, du langage oral et écrit, de l'articulation, de la voix, de la déglutition ou encore du raisonnement logique.

Un bilan initial permet d'identifier les capacités et les besoins, suivi, si nécessaire, d'un second bilan pour mesurer l'évolution.

L'orthophoniste accompagne également les personnes présentant des limitations de la communication verbale par des outils de communication alternative et/ou augmentée (CAA).

Elle collabore avec l'équipe éducative en partageant des conseils, des observations et des outils

facilitant la continuité de l'accompagnement, y compris dans le lien avec la famille.

L'orthophoniste anime également un groupe de communication et d'éducation cognitive qui vise à développer les compétences de communication et les capacités cognitives des participants.

■ PRESTATION DE PSYCHOMOTRICITÉ

Les séances de psychomotricité, individuelles ou en groupe, visent à soutenir les personnes dans leur développement corporel, émotionnel et relationnel.

Les psychomotriciens libéraux interviennent sur prescription médicale, en adaptant les séances aux besoins spécifiques de chacun. Les objectifs portent notamment sur l'autonomie motrice, la prévention des chutes, la régulation émotionnelle, l'intégration sensorielle et la conscience corporelle.

Ces interventions favorisent le bien-être global de la personne et participent à son équilibre psychocorporel.

■ PRESTATION DE KINÉSITHÉRAPIE

Les interventions de kinésithérapie sont assurées par des professionnels libéraux, sur prescription médicale.

Le kinésithérapeute évalue les fonctions motrices, sensorielles et fonctionnelles de la personne accompagnée, puis propose un programme de soins individualisé.

Ces interventions visent à maintenir ou améliorer la mobilité, prévenir les douleurs et troubles musculosquelettiques, renforcer l'équilibre et favoriser l'autonomie dans les déplacements.



En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, le kinésithérapeute contribue à l'adaptation du projet personnalisé, dans une dynamique de complémentarité et de continuité des soins.

Ces prestations sont mobilisées lorsqu'une personne présente des besoins relevant de la rééducation fonctionnelle ou du maintien de ses capacités sensorielles, motrices, langagières ou cognitives.

L'ensemble de cette organisation médicale, souple et coordonnée, permet de répondre aux objectifs de prévention, de prise en charge curative des pathologies, et d'accompagnement palliatif, dans le respect des droits, de la dignité, et des besoins des personnes accompagnées. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du projet de vie de chaque résident et de la mission médico-sociale de l'EANM Cézanne.





SOMMAIRE

Les prestations Indirectes DE L'ÉTABLISSEMENT

PILOTAGE ET FONCTION SUPPORTS.....	133
3.1.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	133
■ (3.1.1.1) Pilotage et direction	133
■ (3.1.1.2) Gestion des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social.....	137
3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE	145
■ (3.1.2.1) Gestion budgétaire, financière et comptable.....	145
■ (3.1.2.2) Gestion administrative.....	147
I) 3.1.3 INFORMATION ET COMMUNICATION.....	149
■ (3.1.3.1) Communication, statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2.....	149
■ (3.1.3.2) Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, tic, archivage informatique des données, GED	152
• La protection des données à caractère personnel	152
II) LE SYSTÈME D'INFORMATION : UN VIRAGE NUMÉRIQUE	
POUR UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGE	154
III) 3.1.4 QUALITÉ ET SÉCURITÉ	160
■ (3.1.4.1) Démarche d'amélioration continue de la qualité	160
• La démarche qualité	160
• Les composantes du Plan Bleu à l'Institut des Paroisses	164
■ (3.1.4.2) Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels	164
■ (3.1.4.3) Prestations de supervision.....	165
IV) 3.1.5 RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE.....	166
■ (3.1.5.1) Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun.....	166
• Partenariats Médico-sociaux et Sanitaires	167
• Partenariats Educatifs et Pédagogiques	167
• Partenariats Culturels et Loisirs	167
• Partenariats Associatifs et Humanitaires.....	168



■ (3.1.5.2) APPUI – RESSOURCES ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS	168
■ (3.1.6) transports liés à gerer, manager, coopérer	172
V) 3.2.1 LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR ACCUEILLIR.....	172
■ (3.2.1.1) Locaux et autres ressources pour héberger et accueillir le jour	172
■ (3.2.1.2) Locaux et autres ressources pour réaliser les prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	186
■ (3.2.1.3) Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer.....	187
■ (3.2.1.4) Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	188
VI) 3.2.2 FOURNIR DES REPAS	189
VII) 3.2.3 ENTRETIEN DU LINGE.....	190
VIII) 3.2.4 TRANSPORTS LIÉS AU PROJET INDIVIDUEL.....	191
■ (3.2.4.1) Transports liés à accueillir	191
■ (3.2.4.2) Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	192
■ (3.2.4.3) Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	193
3.2.5 TRANSPORTS DES BIENS ET MATÉRIELS LIÉS À LA RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DU LINGE	194



Pilotage ET FONCTION SUPPORTS

LES FONCTIONS GÉRER, MANAGER, COOPÉRER REGROUENT L'ENSEMBLE DES FONCTIONS RÉALISÉES AU NIVEAU DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT.

3.1.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le directeur veille au bon fonctionnement des établissements et à la transformation de l'offre médico-sociale en impulsant les réformes nécessaires à la réussite de ce projet.

(3.1.1.1) PILOTAGE ET DIRECTION

Le Directeur Général est le garant du bon fonctionnement de l'ensemble des établissements et services sous sa responsabilité. Il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par l'association et veille à leur déclinaison opérationnelle au sein de chaque structure. Ses missions comprennent :

- Pilotage
- Management
- Sécurité
- Coopération avec les acteurs du territoire
- Communication interne et externe
- Contrôle de gestion
- Politique bientraitance et éthique institutionnelle





Pilotage	<ul style="list-style-type: none">■ Piloter la politique de l'association■ Responsable de l'élaboration des projets d'établissements■ Négociation avec les tutelles et les partenaires■ Arbitrer les actions de développement et de gestion
Management	<ul style="list-style-type: none">■ Impulser la politique de l'association■ Veille au respect des objectifs du projet d'établissement■ Garantir la politique managériale■ Représente l'employeur au CSE et dans la commission CSSCT
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">■ Assurer les conditions de sécurité et d'hygiène des établissements■ Assurer l'établissement du respect des bonnes conditions de travail■ Assurer la continuité de la prise en charge en cas de crise■ Alerter les autorités en cas de dysfonctionnement■ Responsable de la bonne tenue du DUERP
Coopération avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none">■ Représenter l'association auprès des partenaires■ Créer les synergies nécessaires au fonctionnement en réseaux
Communication interne et externe	<ul style="list-style-type: none">■ Assurer la communication interne et externe
Contrôle de Gestion et RAF	<ul style="list-style-type: none">■ Pilote le suivi comptable et budgétaire■ Responsable administratif et financier des établissements■ Gère l'ensemble du processus de tarification avec les tutelles.■ Rend compte du contrôle de gestion à l'association et aux tutelles.■ Plan d'investissement et recherche de CNR, subventions
Politique de bientraitance et éthique institutionnelle	<ul style="list-style-type: none">■ Garantit la politique de bientraitance menée au sein des établissements

Le directeur peut participer à l'ensemble des réunions de l'établissement. Le directeur ou les chefs de services pilotent des groupes de travail sur plusieurs thèmes (COPIL) tout au long de l'année.

Pour atteindre ces objectifs, elle s'est dotée de services assurant la qualité du fonctionnement des établissements.



LE CHEF DE SERVICE

Le chef de service assure l'organisation et le bon fonctionnement du service en garantissant le respect des réglementations, l'encadrement des équipes pluridisciplinaires, la gestion administrative, ainsi que le développement des partenariats, tout en veillant à la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et à la communication avec leurs familles.

Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluer et mesurer l'impact des actions menées par le service. ■ Garantir le respect des droits et libertés des personnes accueillies. ■ Assurer une veille permanente et diffuser les informations relatives aux évolutions législatives, juridiques et réglementaires. ■ Contribuer à l'évaluation interne et gestion des risques de l'établissement en collaboration avec le responsable qualité. ■ Veiller au respect de la réglementation en vigueur. ■ Organiser un service minimum en cas de risque de rupture de la continuité du service (définition des besoins, encadrement, activités).
Encadrement d'équipe et gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ■ A en charge le management de son équipe. ■ Encadrer et animer une équipe pluridisciplinaire. ■ Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des projets. ■ Animer les réunions d'équipe, de synthèses et de bilans. ■ Organiser et coordonner le travail de l'équipe (répartition des tâches, programmation des activités, gestion des plannings). ■ Assurer la coordination des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. ■ Veiller au respect de la réglementation relative à la gestion du temps de travail. ■ Identifier les besoins en formation et favoriser la montée en compétences des équipes. ■ Participer au recrutement des équipes (définition des missions, rédaction des fiches de poste, pré-sélection pour les CDI). ■ Organiser l'accueil et l'encadrement des stagiaires. ■ Manager les équipes dans le respect des valeurs éthiques et associatives. ■ Préparer et transmettre les éléments de paie (heures complémentaires, absences, etc.).



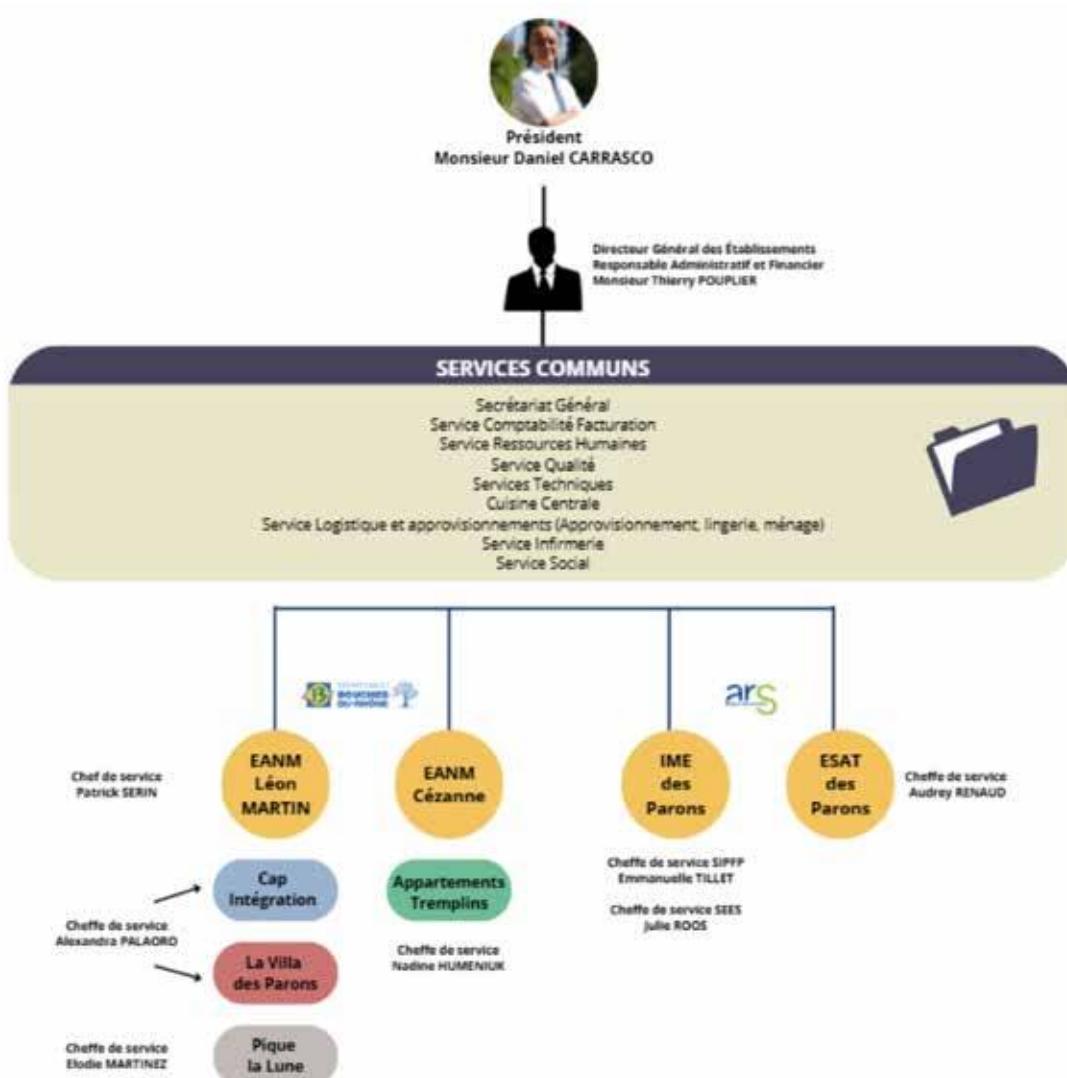
Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none">■ Organiser et superviser les parcours d'admission et de sortie des résidents.■ Assurer le suivi administratif des dossiers des personnes accueillies.■ Veiller à l'ouverture et au maintien des droits des bénéficiaires.■ Superviser et valider les écrits professionnels (rapports, synthèses de suivi).■ Garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité.■ Contrôler la qualité des activités réalisées.
Partenariats et projets transversaux	<ul style="list-style-type: none">■ Développer les collaborations et partenariats au bénéfice des personnes accueillies et de l'organisation.■ Identifier et mobiliser les partenaires potentiels.■ Développer les réseaux et les actions partenariales.■ Représenter le service auprès des instances extérieures.
Relations et communication	<ul style="list-style-type: none">■ Informer les parents ou représentants légaux des modalités d'accueil et des évolutions du projet personnalisé.■ Veiller à un accueil de qualité des familles et traiter les éventuels dysfonctionnements.■ Prendre en compte les demandes des familles et leur proposer des solutions adaptées.■ Assurer la coordination et le suivi de la prise en charge des personnes accueillies.





(3.1.1.2) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES ET DU DIALOGUE SOCIAL

ORGANIGRAMME



L'Institut des Parons fonctionne sans siège social. Il s'appuie sur des services communs centralisés, dirigés par Monsieur POUPLIER et placés sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'Association. Ces services assurent leurs prestations à l'ensemble des établissements relevant du Conseil Départemental 13 ainsi que de l'ARS PACA.



DIALOGUE SOCIAL



Le Comité Social et Economique (CSE) est mis en œuvre au sein de l'Institut des Parons. Il a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur :

- Les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ;
 - La modification de son organisation économique ou juridique ;
 - Les conditions d'emploi, de travail, notamment la durée du travail, et la formation professionnelle ;
 - L'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
 - Les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.



PRÉVENTION ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'accord d'entreprise relatif au périmètre et aux modalités du fonctionnement du CSE signé le 4 février 2019 entre l'Association des Parons et la déléguée syndicale CGT, prévoit l'existence d'une commission CSSCT.

Crée par la réforme du Code du Travail, la CSSCT est un organe du Comité Social et Economique (CSE) se voyant confier tout ou partie des attributions jusqu'ici dévolues au CHSCT : «La Commission santé, sécurité et conditions de travail se voit confier par délégation du comité social et économique, tout ou en partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité» (article L 2315-38).

Cette commission a donc pour objectifs principaux, par délégation du CSE, de veiller à la protection de la sécurité et de la santé des salariés et de contribuer à améliorer leurs conditions de travail.

- Elle collecte les informations de terrain et en fait la synthèse pour le CSE.
- Elle «instruit» les dossiers techniques pour que le CSE puisse s'en emparer correctement.
- Elle peut préparer les délibérations du CSE, mais celles-ci seront votées en séance du CSE.
- Elle peut auditionner des cabinets d'expertise puis proposer un choix au CSE. Elle peut accompagner le travail des experts pendant leurs missions, mais le rapport devra être présenté au CSE. Toutes les questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail sont étudiées en réunion CSE. Les membres du CSE s'appuient sur les travaux de la commission et donnent lieu à un procès-verbal.
- La commission CSSCT est le lieu des débats spécialisés sur les questions de santé et de conditions de travail.

Le CSE n'a pas de pouvoirs décisionnels en matière de santé au travail, il n'est pas un lieu de prise de décisions, mais un lieu d'élaboration de décisions par la direction. Les représentants du personnel se doivent d'apporter des éléments factuels sur les dysfonctionnements constatés dans l'organisation du travail, ou des attentes des salariés sur les moyens et conditions de travail. Les membres disposent d'un crédit d'heures spécifiques de 30 heures par an (pour les trois) :

CSE (Comité Social et Economique) et CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 10 Réunions / an CSE ■ 3 Réunions CSSCT / an ■ Temps de Délégation ■ NAO ■ Accords ■ DUERP à jour PAPRIACT ■ BDES à jour
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



PRESTATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'équipe ressources humaines gère de nombreux dispositifs.

La responsabilité sociale de l'Association se réfère bien sûr à des règles et à des principes, mais également au comportement éthique, transparent et responsable de tous et de chacun. L'intégration de la stratégie RSE en matière de Ressources humaines a ainsi pour objectif de créer, de préserver et de développer les emplois et le capital humain de l'Association. Ainsi la lutte contre les discriminations, le respect des droits humains, la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que la qualité de vie au travail, mettent en évidence que performance sociale et performance économique sont indissociables.

Gestion des salariés	<ul style="list-style-type: none">■ S'assurer de l'application du droit social et des dispositions conventionnelles, de l'application des accords collectifs en vigueur■ Recruter, embaucher le salarié, intégrer le salarié■ Gestion des CDD, dossiers, déclaration, contrats■ Suivi du salarié et des obligations légales■ Informer le salarié sur ses droits et faire valoir ces droits■ Arrêter ou suspendre le contrat du salarié■ Recruter les stagiaires et bénévoles■ Suivi du stagiaire et du bénévole■ GPEC■ Rapport annuel égalité Hommes/Femmes■ BDES
Paies et DSN	<ul style="list-style-type: none">■ Déclarer et renseigner sur le salarié auprès des organismes■ Ouverture et abondement des droits sociaux■ Élaborer la paie et les différentes indemnités.
Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">■ Informer sur les droits et les dispositifs de formation■ Préparer et élaborer le plan de développement des compétences■ Mise en œuvre, suivi et remboursement des frais de formation■ Relations avec l'OPCO
Coordination avec les différents services ou instances	<ul style="list-style-type: none">■ Participer en lien avec la Direction aux négociations en lien avec le CSE et le CSSCT■ Élaborer les documents obligatoires (égalité femme/homme, tableau de bord RH...)■ Pointer avec le service comptabilité les comptes sociaux et le bilan comptable■ Établir les budgets prévisionnels et les comptes administratifs en lien avec le service comptabilité■ Gestion du personnel avec chaque service



Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser le suivi budgétaire de la masse salariale établissement par établissement mensuellement ■ Réaliser des tableaux de bord d'aide à la décision ■ Mettre en place des indicateurs du suivi budgétaire ■ Élaborer les scénarios budgétaires dans le cadre des EPRD et ERRD ■ Contrôler la masse salariale. ■ Tableau des effectifs du personnel
Organiser la vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé et bien-être, conciliation travail/vie privée ; ■ Risques professionnels, stress et risques psychosociaux ; ■ Mise à jour du DUERP ■ Communication interne, reconnaissance et motivation des salariés ; ■ Rémunération équitable (CCN66)
Travailleurs ESAT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déclarations spécifiques aux travailleurs en situation de handicap ■ Établissement des bulletins de paie





DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

EN PHASE DE RECRUTEMENT

- Centraliser les candidatures spontanées (fichier à disposition des Chefs de Service)
- Publier les annonces d'offres d'emploi suivant les besoins qui ont été définis avec le Chef de Service et la Direction (annonce interne, Pôle Emploi...)
- Planifier les entretiens avec la Direction pour validation de l'embauche (pour les contrats à durée indéterminée)

LORS DE L'EMBAUCHE D'UN SALARIÉ

- Réaliser les formalités d'embauche (accueil, déclaration d'embauche, remise du dossier et vérification des documents - diplômes, certificat de travail, casier judiciaire)
- Enregistrer les données dans le logiciel de paie,
- Établir le contrat de travail en application de la convention collective, remise des annexes : fiche de poste, planification de la visite médicale d'embauche, affiliation mutuelle
- Créer un espace de connexion individuel sur le logiciel Imago

LORS DU DÉPART DU SALARIÉ

- Mettre en œuvre la procédure applicable au type de départ (démission, rupture conventionnelle, licenciement, départ volontaire à la retraite ...) avec le cabinet juridique

■ Calculer et établir le solde de tout compte et les documents de sortie (calcul des indemnités de fin de contrat, de congés payés, rupture conventionnelle, licenciement)

■ Fermer l'espace de connexion individuel sur le logiciel Imago

AU QUOTIDIEN

■ S'assurer de l'application du droit social et des dispositions conventionnelles, de l'application des accords collectifs en vigueur

■ Être un support technique et conseiller les Chefs de Service (planning horaires, transferts, droit à congés ...)

■ Renseigner et traiter les demandes individuelles (exemple : demande d'acompte, courriers divers, droit sur les congés familiaux, formalités de départ volontaire à la retraite, affiliation des ayants droits à la mutuelle ...)

■ Conseiller les salariés sur les dispositifs « Action Sociale » dont ils peuvent bénéficier et leur transmettre les dossiers et coordonnées : demande de logement (Action Logement), action sociale des caisses de retraite et prévoyance, dispositif d'assistance de la garantie frais de santé

■ Effectuer le suivi des visites médicales périodiques et assurer la planification périodique

■ Établir les déclarations d'accident du travail

■ Suivre les arrêts de travail (maladie, accident du travail), le paiement des indemnités



DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES (SUITE)

journalières, les dossiers prévoyance (maladie, accident du travail, déclaration de mise en invalidité).

■ Assurer le suivi des congés et suspension du contrat de travail (maternité, paternité, congé libre choix, congé sabbatique ...)

■ Assurer le suivi du paramétrage du logiciel de paie avec l'assistance technique

■ Etablir les bulletins de paie (saisie des éléments variables de paie, des absences, des congés ...), contrôler les données et valider avec la Direction les éléments

■ Etablir et vérifier les déclarations des charges sociales mensuelles et régularisation annuelle

■ Effectuer le suivi des congés dans le cadre du périmètre défini par la Direction

■ Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP avec le logiciel Excel

■ Assister la Direction lors des réunions et négociation avec les Instances Représentatives

■ Mettre en place les élections professionnelles

■ Transmettre sur demande les informations nécessaires aux opérations du Comité Economique et social (critères définis par le CSE)

DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

■ Recenser les besoins en formation des professionnels (demandes individuelles), auprès des Chefs de Service.

■ Etablir le plan de formation (formations individuelles et collectives)

■ Mettre en œuvre le plan de formation (planchification, inscription, convention et suivi)

■ Gérer le plan de formation (demande de prise en charge, de remboursement,)

■ Préparer les remboursements de frais de formation (repas, transport, hébergement) pour paiement par le service comptabilité

■ Travail en collaboration avec le service comptabilité dans le cadre :

■ Du pointage des comptes sociaux (charges sociales, formation ...)

■ Du bilan comptable (expert-comptable, commissaire aux comptes ...)

■ De l'établissement des budgets prévisionnels et des comptes administratifs (provisions, vérification des données, ...)

■ Lien fonctionnel avec les organismes tels que l'URSSAF, prévoyance, mutuelle, médecine du travail, organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle, organisme de formation

LES STAGIAIRES

■ Centraliser les demandes de stage et mettre à jour les fichiers à disposition des Chefs de Service

■ Etablir les gratifications de stage



DIFFÉRENTES MISSIONS SONT CONFIÉES AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES (FIN)

- Archiver les demandes de stage

LES BÉNÉVOLES

- Établir la convention de bénévolat (suivant ce qui a été défini avec le bénévole et le Chef de Service et la Direction)
- S'assurer de disposer du dossier complet (fiche de renseignements, assurance ...)

LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES EST EN CHARGE DE :

- Saisir les éléments variables (absences, repas ...)
- Saisir les congés (fermeture de l'établissement)
- Établir les bulletins
- Suivre le paramétrage spécifique à la rémunération
- Établir les déclarations des charges sociales,
- Établir les déclarations spécifiques à l'ESAT (déclaration annuelle CAF pour le versement de l'AAH, déclarations mensuelles à l'ASP ...)
- Suivre les arrêts de travail (suivi des subrogations IJSS CPAM et prévoyance),
- Établir les déclarations accident du travail,
- Effectuer les demandes de visites médicales et planifier celles-ci en relation avec le Chef de Service (entrée, périodiques, consécutive aux arrêts de travail) en tenant compte des contraintes organisationnelles de service (travailleurs non véhiculés nécessitant un accom-

agement) et des propositions de la médecine du travail (jours et horaires proposés)

- Établir en lien avec le Chef de Service le déploiement organisationnel de la formation (choix des thèmes, dates, organismes choisis)
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP avec le logiciel Excel
- Gérer le plan de formation (budget, demande de prise en charge, de remboursement)

RELATIONS :

- Le service ressources humaines travaille en lien étroit avec la Direction, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes, le service comptabilité, mais également avec les personnels administratifs des établissements (Chefs de service et secrétaires).
- Le service ressources humaines exerce ses missions en collaboration avec : l'URSSAF, la DREETS la NEXEM, les conseillers juridiques en droit social, le service de santé au travail, les organismes de mutuelle et de prévoyance, l'organisme collecteur des fonds pour la formation professionnelle, les organismes de formation.

MOYENS INFORMATIQUES UTILISÉS :

- Logiciels : Pack Office Windows (Excel, Word)
- Progiciels : RH First, Paye First, OFFICEA (AM GED), Imago, Qualineo



3.1.2 GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

(3.1.2.1) GESTION BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Le processus lié aux ressources financières et comptables est placé sous l'autorité du Responsable Administratif et financier. Ce service gère et pilote l'ensemble des questions financières (trésorerie, paiements, facturations, contrôle de conformité et méthodes) et administratives (travaux, assurances). Le service est chargé de l'organisation administrative des budgets prévisionnels, des comptes administratifs et de la consolidation des comptes annuels.

Chaque établissement et service fait l'objet d'une comptabilité séparée. L'organisation comptable part de l'établissement et la consolidation des comptabilités est faite à partir de cette base.

Gestion du bâti	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'investissement ■ Taxes et charges ■ Suivi des travaux ■ TVA / travaux ■ Suivre l'avancement des phases de travaux en lien avec les marchés qui ont été signés ■ Faire des appels d'offres, les comparer et faire des tableaux de bord d'aide à la décision ■ Gérer le bâti locatif et les baux ■ Gérer et suivre la gestion des assurances
Gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Veiller au respect des équilibres budgétaires ■ Elaborer les états de synthèses prévisionnels EPRD ■ Suivi budgétaire trimestriel pour l'ensemble des services et établissements ■ Suivi de l'activité mensuellement pour les établissements tarifés en prix de journée. ■ Etudier les coûts sur tous les postes de dépenses importantes en vue d'une recherche du meilleur rapport qualité/prix en lien avec le service économat. ■ Une étude des diverses prestations pour regrouper et/ou mutualiser à chaque fois que possible les moyens et/ou les dépenses. ■ Suivre les lignes des dépenses et des produits budgétaires établissement par établissement. ■ Etablir des tableaux de bord d'aide à la décision et d'alerte pour la direction et le responsable administratif et financier ■ Calculer et suivre les indicateurs budgétaires ■ Elaborer les plans concernant les investissements ■ Elaborer et contrôler, les EPRD et en faire une proposition au RAF ■ Elaborer et contrôler le budget de trésorerie établissement par établissement.



Gestion financière et comptable	<ul style="list-style-type: none">■ Réaliser toutes les tâches comptables obligatoires dans le respect des normes comptables et des principes comptables■ Réaliser l'ensemble des obligations comptables liées au CASF■ Facturation des bénéficiaires en lien avec les services■ Paiement des charges et salaires■ Gestion des comptes des résidents■ Enregistrements des achats et des produits sur l'ensemble des unités comptables avec contrôle.■ Suivre les comptes de tiers et traiter les instances.■ Analyser les contrats des gros fournisseurs et négocier avec les services des remises commerciales.■ Etablir l'annexe comptable en lien avec l'expert-comptable et le RAF■ Etablir la liasse fiscale de chaque établissement et la liasse consolidée.■ Elaboration de situations comptables■ Réalisation de la facturation des établissements■ Contrôle et vérification Comptabilité/RH■ Saisie des factures avec vérification des BC et BL■ Validation des factures par la Direction■ Règlement des factures■ Analyse et révision des comptes■ Rapprochements bancaires des établissements
Contrôle de gestion et au commissariat aux comptes	<ul style="list-style-type: none">■ Contrôle de gestion en lien avec le Commissaire aux comptes et l'expert-comptable■ Communiquer régulièrement avec le commissaire aux comptes concernant les événements marquants■ Apporter les explications et les documents concernant le questionnement du CAC.
Achats et économats	<ul style="list-style-type: none">■ Respecter les procédures comptables concernant le cycle des achats. (Devis, Bon de commande signée, Bon de livraison, facture validée par les personnes habilitées, tenue des stocks). Le RAF contrôle et valide le processus du devis à la facture avant le contrôle et le règlement de celle-ci par le trésorier de l'association.■ Gestion des stocks en lien avec le service économat■ Gestion des appels d'offres■ Analyse des contrats et renégociation régulière avec les fournisseurs des conditions et des remises.
Gestion Administrative	<ul style="list-style-type: none">■ Réaliser l'ensemble des tâches administratives■ Répondre à l'ensemble des enquêtes.■ BDES



ORGANISATION DU SERVICE :

■ Chaque personnel du service se voit confier un ou plusieurs dossiers comptables : Association, Commun, IME, ESAT et EANM Cézanne, EANM L. Martin, CAP Intégration, Pique la Lune et la Villa.

■ Le service est tenu de respecter un calendrier prévisionnel lié aux différentes échéances réglementaires (bilan, ERRD, EPRD, CPOM, Enquêtes).

RELATIONS :

■ Le service comptabilité travaille en lien étroit avec la Direction, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes, le service RH, le service Economat et Logistique, mais également avec les personnels administratifs des établissements.

■ Le service comptabilité exerce ses missions en collaboration avec : les organismes de tutelle (ARS et CD13), les tuteurs et/ou les familles des bénéficiaires, les banques, la CPAM, les fournisseurs et les clients.

MOYENS UTILISÉS:

■ Logiciels : Pack Office Windows (Excel, Word)

■ Progiciels : Compta First, QuadraCompta, OFFICEA (AM GED), Imago, Qualineo.

■ Autres outils informatiques : GESCO et portail CHORUS PRO pour la facturation de nos prestations de services de l'ESAT avec les organismes publics.

(3.1.2.2) GESTION ADMINISTRATIVE

Le personnel administratif assure l'accueil et le suivi administratif du bénéficiaire et du service.

Accueil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil physique et téléphonique ■ Réception des appels et transfère vers un autre interlocuteur si nécessaire ■ Oriente les demandes
Suivi administratif	<ul style="list-style-type: none"> ■ Met en œuvre, suivi et mise à jour du dossier du bénéficiaire papier et numérique (Imago) ■ S'assure de l'actualisation des informations de chaque bénéficiaire (CPAM/Mutuelle/Protection juridique...) ■ Mise à jour des informations relatives aux transports des bénéficiaires (Imago) ■ Lien avec les partenaires (bénévoles, partenariat) ■ Gestion des caisses (rdv mensuel avec le service comptabilité) ■ Gestion des comptes argent de vie (lien avec le service comptabilité + tutelles) ■ Suivi des commandes ■ Organisation de manifestations + réservation de salles. ■ Déclaration et suivi des demandes d'intervention techniques ■ Suivi des demandes de stages de bénéficiaires de l'Institut ou extérieur



Vigilance	<ul style="list-style-type: none">■ Alerte sur les renouvellements CDAPH + constitution des dossiers avec les familles (suivi par assistante sociale ou à défaut par la secrétaire administrative) + envoi du dossier à la MDPH + suivi du dossier de renouvellement■ Alerte sur les renouvellements de prise en charge par l'aide sociale auprès du CD + constitution de la demande + envoi de la demande au CD + suivi de la demande■ Échéances du projet personnalisé et les changements de situation + mise à jour du logiciel Imago
Gestion des documents	<ul style="list-style-type: none">■ Assure la gestion électronique des documents (GED) liés au service dans Officéa (AM GED)■ Numérise les documents du dossier bénéficiaire dans Imago■ Mise en page, suivi et édition du projet personnalisé■ Élaboration des documents liés à l'organisation du service (notes, courriers, comptes-rendus, conventions de stage, contrats...)■ Utilise les documents /imprimés référencés dans la classification documentaire et Imago■ Gestion et traitement des notifications CDAPH (renouvellement + candidatures) sur le portail Santé Paca (Viatrajectoire) – par l'assistante sociale ou à défaut la secrétaire administrative■ Suivi des transports privés des bénéficiaires (taxis) concernant la facturation (jours de présence)
Classement Archivage	<ul style="list-style-type: none">■ Classe et archive les documents relatifs au dossier unique du bénéficiaire■ Classe et archive les documents relatifs au fonctionnement du service
Effectifs	<ul style="list-style-type: none">■ Assure le suivi des absences (Imago/Excel) en coordination avec le service comptabilité (facturation) et le service logistique (repas/transport).■ Met à jour les compteurs d'heures après validation des demandes de changement d'horaires des salariés et archive les demandes de congés sur le serveur partagé (archivage uniquement sur secteur adulte)■ Organisation des sorties éducatives (réservation de véhicules sur secteur adulte, transmission des demandes de pique-niques) ainsi que la planification des séjours éducatifs, en lien avec le service RH et le service comptabilité.



3.1.3 INFORMATION ET COMMUNICATION

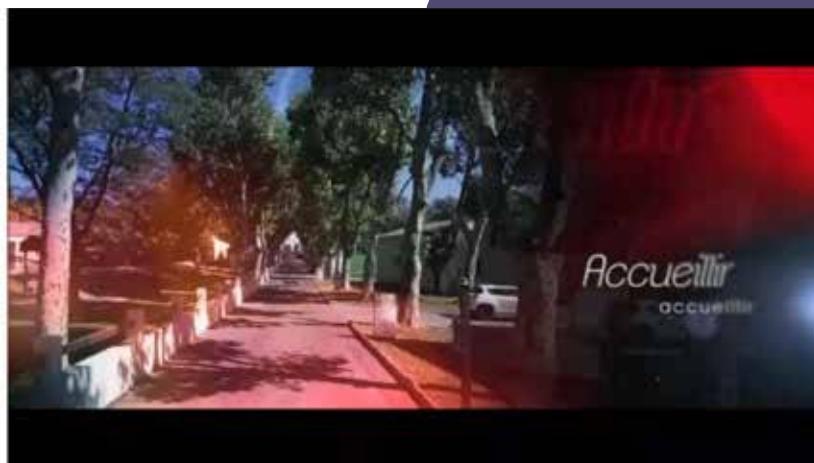
(3.1.3.1) COMMUNICATION, STATISTIQUES, RAPPORT ANNUEL ET DOCUMENTS COLLECTIFS 2002-2

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

La vie institutionnelle de l'Institut des Parons repose sur une coordination efficace, des régulations adaptées et une communication fluide. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs supports sont mis en place.

Afin de favoriser les échanges entre les professionnels, l'établissement s'appuie sur divers outils numériques tels que l'intranet, la messagerie interne et un serveur numérique sécurisé. Ces plateformes permettent aux salariés d'accéder aux informations essentielles les concernant, notamment les procédures, les notes de service et diverses communications internes. Ce dispositif est complété par l'organisation régulière de réunions planifiées par le directeur et les chefs de service

Le site internet www.parons.org, administré par le Directeur Général de l'Institut des Parons, offre un accès aux informations relatives à l'Association et à ses établissements, notamment les projets d'établissement, les actualités, les comptes rendus du CVS et les menus quotidiens.



SCAN CE QR CODE

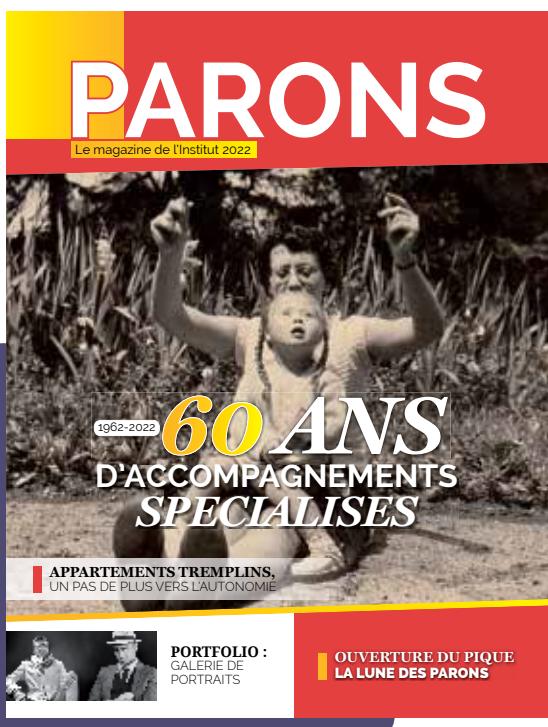
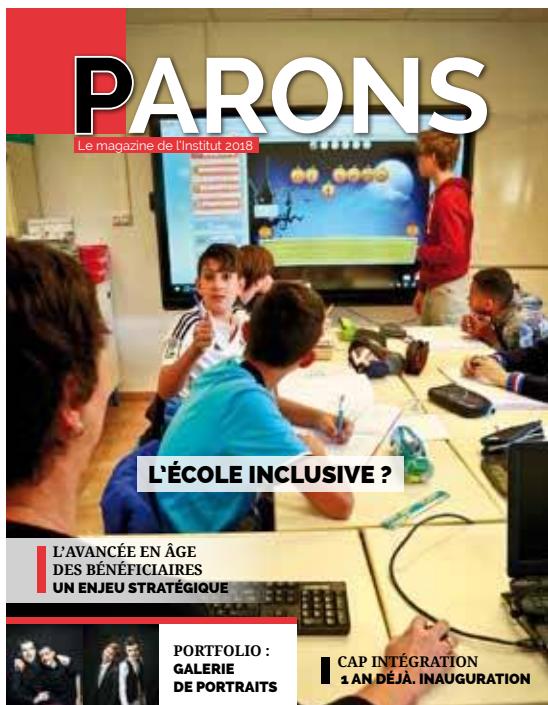
RETRouvez

LE SITE
INTERNET





Par ailleurs, l’Institut des Parons édite un magazine d’information, « LE MAG DES PARONS », qui met en lumière les projets associatifs et les activités menées dans chaque établissement et service. Les articles sont rédigés en interne par l’ensemble de la Direction et les équipes, tandis que la conception graphique et l’édition sont confiées à un prestataire externe. Cet outil contribue à valoriser les actions des professionnels et des bénéficiaires de l’Institut.





GESTION DES STATISTIQUES, CONCEPTION, ÉDITION ET DIFFUSION DES RAPPORTS ANNUELS

L’Institut dispose des ressources nécessaires pour répondre aux enquêtes menées par les organismes compétents (ARS, CD13, Éducation Nationale, INSEE, etc.).

D’autre part, les rapports annuels, tels que la Base de Données Économiques et Sociales (BDES) destinée au CSE ou le Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), sont élaborés sous la responsabilité du Directeur.

CONCEPTION, ÉDITION ET DIFFUSION DES DOCUMENTS COLLECTIFS DE LA LOI 2002-2

Les documents réglementaires issus de la loi 2002-2 (projet d’établissement, livret d’accueil, règlement de fonctionnement, etc.) sont élaborés et mis à jour en collaboration avec l’ensemble de la Direction, les élus du CVS, le personnel, les familles, les ATC. Cette révision intervient à chaque échéance réglementaire (tous les cinq ans pour les projets d’établissement) ou dès qu’une mise à jour est nécessaire (création d’un service, modification d’un article, évolution législative).

Seules la conception graphique et l’édition des projets d’établissement sont externalisées. Les autres documents (livret d’accueil, règlement de fonctionnement) sont réalisés en interne.





(3.1.3.2) GESTION DES DONNÉES DES PERSONNES ACCUEILLIES, SYSTÈME D'INFORMATION, INFORMATIQUE, TIC, ARCHIVAGE INFORMATIQUE DES DONNÉES, GED

Soucieux de répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent, mais aussi convaincu que son avenir dépend de sa réactivité et de son dynamisme, l'établissement s'engage à définir et à mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la gestion des données à caractère personnel.

LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018, impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD.

La création et le traitement des données personnelles (nom, adresse, numéros de téléphones, photo, courriel...) sont soumis à des obligations destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles.

Pour utiliser les données personnelles des personnes accueillies, nous leur transmettons un formulaire d'autorisation ainsi qu'une notice informative sur leurs droits. L'autorisation à l'utilisation des données personnelles dans le cadre de leur accompagnement est un préalable indispensable. En cas de refus, nous ne pourrons pas les accompagner.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES A L'INSTITUT DES PARCOURS

CONFIDENTIEL

« Le respect de la confidentialité est tout au cœur du travail social. Il correspond au droit au respect de la vie privée et garantit la confiance indispensable entre la personne et l'intervenant. »

1

Vous nous transmettez des données à caractère personnel

Vos données personnelles sont précieuses. Nous nous engageons à mettre en œuvre toute la sécurité nécessaire à leur recueil, traitement, accès et archivage.

TOP SECRET

Intervenant professionnel

C'est un rôle au sein de nos professionnels. Ce dernier répond à un engagement réglementaire et réglementaire.

Secret professionnel

Certains professionnels ont un droit réglementaire de discrétion à une activité de travail professionnel.

Sécurité

Nous avons mis en place les mesures humaines, matérielles et numériques nécessaires à la protection de vos données à caractère personnel.

1er Juin 2016

Utilisation de vos données à caractère personnel

« La respect de la vie privée et l'intimité, de l'identité, est l'un des fondements de l'autonomie prévue par le droit national et international. Il contribue à la vie et la confidentialité des personnes à caractère personnel. »

2

Utilisation de vos données à caractère personnel

Finalité du traitement

Évaluer le niveau de risque des personnes, identifier les risques.

Établir et maintenir des relations et d'échanger avec nos partenaires.

Assurer la sécurité de nos services et sites web.

Assurer la sécurité des modifications apportées à nos services.

Finalité légal

Le traitement est nécessaire à l'exécution des obligations réglementaires.

Le traitement est nécessaire à l'exécution des obligations réglementaires et réglementaires dans le cadre d'un partenariat avec une personne.

Le traitement est nécessaire à la réalisation des finalités en relation avec une personne.

Le traitement est nécessaire à l'application des dispositions réglementaires.

Le traitement est nécessaire à l'application des dispositions réglementaires.

2

Utilisation de vos données à caractère personnel

« La respect de la vie privée et l'intimité, de l'identité, est l'un des fondements de l'autonomie prévue par le droit national et international. Il contribue à la vie et la confidentialité des personnes à caractère personnel. »

3

Vos droits sur vos données à caractère personnel

Accès à vos données

Vous disposez du droit de recevoir une copie de vos données personnelles.

Vous disposez également du droit à la portabilité de vos données, c'est-à-dire au droit de recevoir les données personnelles que vous avez fournies à nos fournisseurs de services.

Droits de rectification

Vous pouvez également déclencher l'effacement de vos Données Personnelles ainsi que la modification des Données Personnelles si vous constatez que celles-ci sont inexactes ou si leur utilisation est contraire à la réglementation.

Vous pouvez également déclencher l'effacement des données personnelles si vous constatez que celles-ci sont utilisées de manière illicite.

3

Utilisation de vos données à caractère personnel

« La respect de la vie privée et l'intimité, de l'identité, est l'un des fondements de l'autonomie prévue par le droit national et international. Il contribue à la vie et la confidentialité des personnes à caractère personnel. »

4

Vos droits sur vos données à caractère personnel

Accès à vos données

Vous disposez du droit de recevoir une copie de vos données personnelles.

Vous disposez également du droit à la portabilité de vos données, c'est-à-dire au droit de recevoir les données personnelles que vous avez fournies à nos fournisseurs de services.

Droits de rectification

Vous pouvez également déclencher l'effacement de vos données personnelles si vous constatez que celles-ci sont inexactes ou si leur utilisation est contraire à la réglementation.

Vous pouvez également déclencher l'effacement des données personnelles si vous constatez que celles-ci sont utilisées de manière illicite.

4

Utilisation de vos données à caractère personnel

« La respect de la vie privée et l'intimité, de l'identité, est l'un des fondements de l'autonomie prévue par le droit national et international. Il contribue à la vie et la confidentialité des personnes à caractère personnel. »

5

Entretien et mise à jour

Entretien et mise à jour

En cas de modification de l'information que nous vous fournissons, nous vous informons par une information à destination de notre service.

En cas de modification de l'information que nous vous fournissons, nous vous informons par une information à destination de notre service.

En cas de modification de l'information que nous vous fournissons, nous vous informons par une information à destination de notre service.

Mise à jour

En cas de modification de l'information que nous vous fournissons, nous vous informons par une information à destination de notre service.

En cas de modification de l'information que nous vous fournissons, nous vous informons par une information à destination de notre service.

En cas de modification de l'information que nous vous fournissons, nous vous informons par une information à destination de notre service.

5



Délégué à la protection des données

Un délégué à la protection des données (DPO) a été nommé à l'Institut des Parons afin de les aider au respect de leurs droits sur leurs données à caractère personnel et de mettre en œuvre les processus nécessaires à l'application de loi informatique et libertés.

Le DPO a en charge le contrôle du respect de la réglementation liée aux données à caractère personnel. Pour cela, il optimise les processus de traitement des données dans sa structure afin d'anticiper et de limiter les risques. Il élabore les supports pour instruire les documents réglementaires et réactualise ces documents. Il recueille des informations par une veille permanente interne et externe afin de :

- Les mettre à disposition et conseiller la Direction, pour une prise de décision éclairée,
- Relever et centraliser les dysfonctionnements afin d'enclencher les processus d'alerte internes et externes
- Garantir la traçabilité des différents processus afférents aux données personnelles
- S'assurer de l'effectivité des droits des personnes
- D'évaluer des risques afférents aux traitements des données dans tous les dispositifs de la structure
- De rendre compte des actions menées dans le rapport annuel DPO et faire des propositions d'actions.

La fonction de DPO est soumise à une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).





LE SYSTÈME D'INFORMATION : UN VIRAGE NUMÉRIQUE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PARTAGE

Dans le cadre de la réforme du système de santé « Ma santé 2022 », l'objectif est la transformation de nos modalités d'accompagnement qui ne pourra avoir lieu sans un développement massif et cohérent du numérique. Le numérique n'est pas une fin en soi. C'est un moyen pour mieux coordonner les professionnels, pour développer des innovations, pour repositionner le citoyen au cœur du système de santé, bref pour être mieux accompagné.

Dans cette optique, l'Institut des Parcs investit depuis de nombreuses années pour moderniser son réseau filaire par le déploiement de la fibre optique reliant tous les établissements et par la configuration d'un système d'information performant et sécurisé.

Ainsi, nous répondons aux besoins informatiques des professionnels et des usagers, à l'interopérabilité de notre système avec nos partenaires et à la sécurité des données à caractère personnel qui nous sont confiées. Le pilotage par les données corrélé au travail social est un levier stratégique de développement.



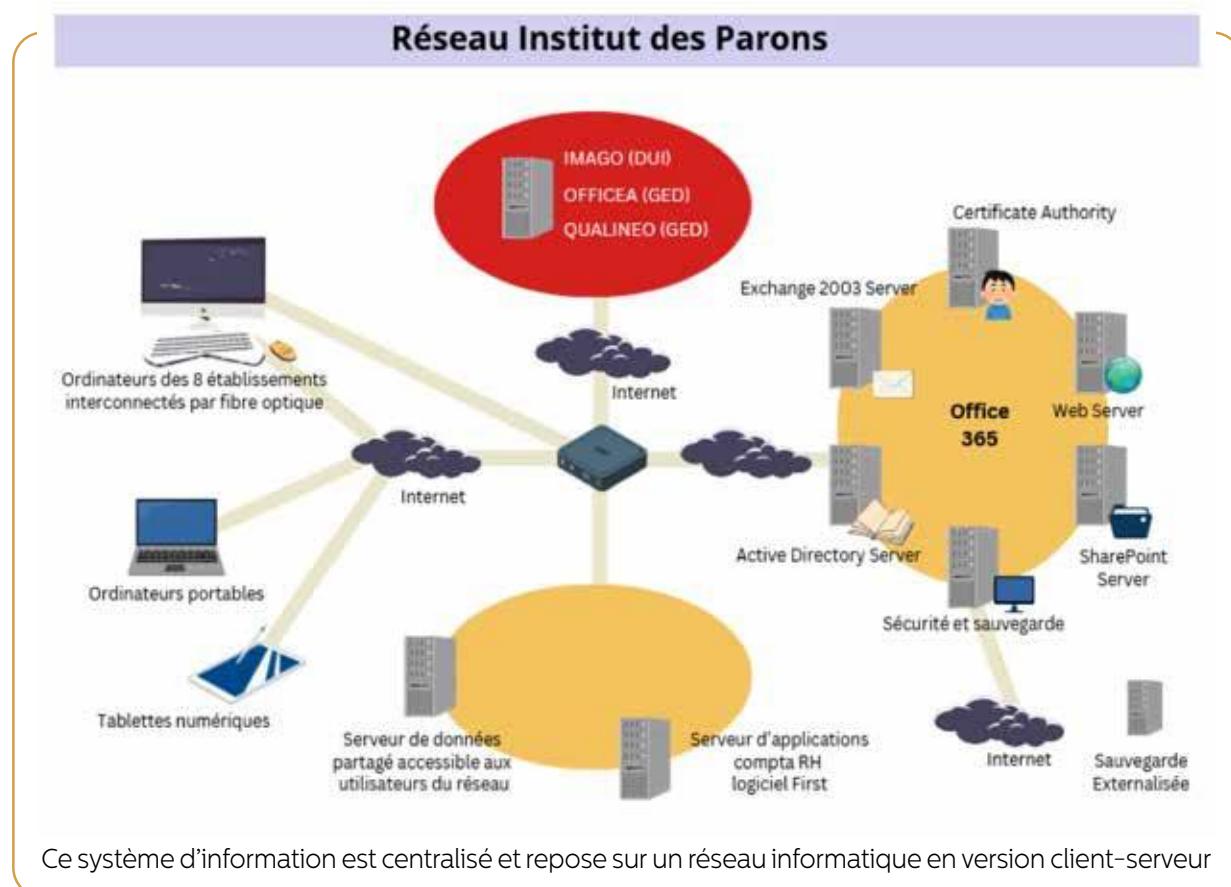


LE SYSTÈME INFORMATIQUE DE L'INSTITUT DES PARONS

Dans le cadre des recommandations de l'ANAP, la configuration de notre système d'information répond à l'ensemble des fonctions préconisées pour le fonctionnement d'un ESMS. L'interactivité générée à travers les différentes applications optimise la qualité de l'accompagnement et la circulation de l'information.



Pour assurer la performance et la sécurité de notre système d'information et une utilisation optimale par nos professionnels, l'architecture du réseau a été configurée de la manière suivante :



Ce système d'information est centralisé et repose sur un réseau informatique en version client-serveur

OFFICEA : LOGICIEL DE GED

Officea AM GED est un logiciel qui simplifie la gestion du courrier entrant et sortant. Son utilisation est spécifiquement orientée vers le suivi et l'archivage des échanges. Chaque courrier, qu'il soit reçu ou expédié, est enregistré dans le logiciel, ce qui garantit une traçabilité rigoureuse, une centralisation efficace des informations et un accès facilité aux documents. Cette démarche participe à une organisation administrative plus fluide, permet un gain de temps pour les agents et renforce la sécurité des échanges.



« IMAGO DU », LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ DE L'USAGER À L'INSTITUT DES PARONS

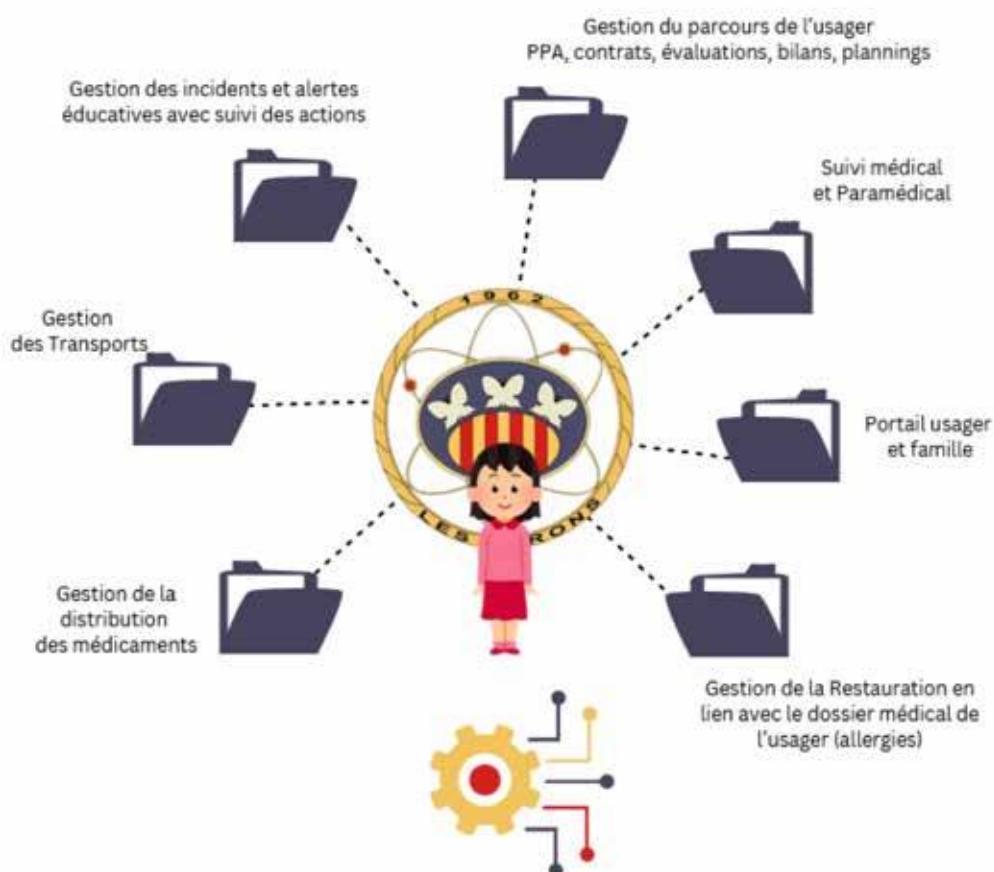
Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion efficace et sécurisée des données des personnes accompagnées, l'Institut des Parons utilise IMAGO DU, un Dossier Unique Informatisé (DUI). Cet outil centralise l'ensemble des informations administratives, socio-éducatives, médicales et logistiques relatives aux bénéficiaires, garantissant un suivi structuré et sécurisé tout au long de leur parcours.

Un outil intégré au cœur du système d'information

Depuis 2024, l'Institut des Parons a déployé le DUI IMAGO, fourni par Evolucare, afin d'assurer une gestion efficace des données et de structurer le partage d'informations entre les équipes pluridisciplinaires.

Son hébergement sécurisé répond aux normes en vigueur et a fait l'objet des déclarations nécessaires auprès de la CNIL.

Accessible depuis un navigateur web sécurisé, l'interface IMAGO permet aux professionnels d'accéder aux dossiers en fonction de leurs droits d'accès personnalisés (administratif, médical, éducatif, intervenants externes...). Les équipes alimentent quotidiennement la base de données avec des observations et des alertes, garantissant ainsi un suivi en temps réel des bénéficiaires.





Une gestion des données conforme aux exigences réglementaires

L'usage du DUI IMAGO répond aux principes fondamentaux du traitement des données des usagers :

- Respect des droits des bénéficiaires : protection des données personnelles, droit d'accès aux informations et confidentialité.
- Sécurisation et partage encadré des informations : diffusion des données pertinentes entre professionnels habilités, dans le respect du secret professionnel et des obligations réglementaires.
- Amélioration continue des pratiques : optimisation du suivi des bénéficiaires pour une meilleure qualité d'accompagnement et une coordination renforcée entre les intervenants.

Un levier pour la coordination et la transparence

IMAGO constitue un véritable espace de connaissance partagée, facilitant la communication entre les différents acteurs de l'accompagnement. Il optimise la transmission des informations essentielles, renforçant ainsi la cohérence des interventions et la sécurité des personnes accueillies.

De plus, un accès dédié aux bénéficiaires et à leurs familles permet de consulter certaines informations du dossier, selon des modalités sécurisées et adaptées :

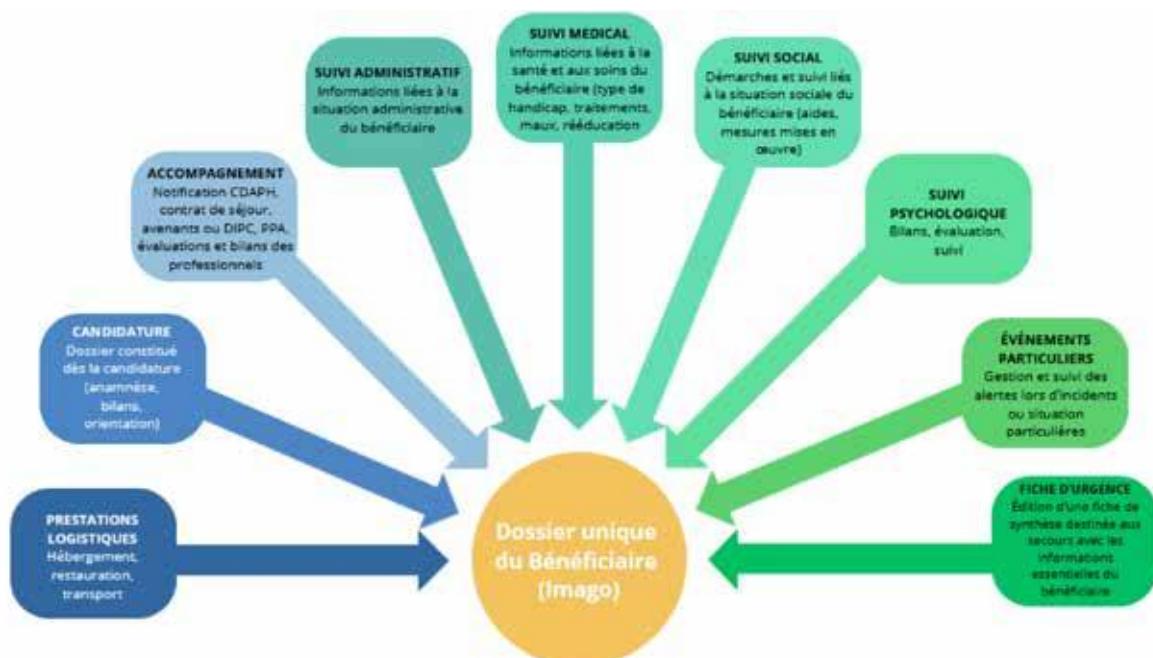
Chaque usager dispose de son identifiant personnel pour accéder à son dossier en ligne.

Les représentants légaux des mineurs bénéficient d'un accès spécifique.

Pour les usagers majeurs, l'accès des familles est soumis à leur consentement préalable, garantissant ainsi le respect de leur autonomie et de leur vie privée.

Un outil évolutif et adapté aux exigences institutionnelles

Grâce à son architecture modulable, IMAGO s'adapte en permanence aux besoins des équipes et aux évolutions réglementaires. Il permet également de produire des données statistiques fiables, facilitant la réponse aux demandes des autorités de tutelle.



IMAGO s'inscrit ainsi pleinement dans la démarche de modernisation et d'optimisation du système d'information de l'Institut des Parcs, en garantissant une gestion efficace, fluide et sécurisée des données des personnes accompagnées.



LA GESTION ELECTRONIQUE

DES DOCUMENTS POUR
UNE TRAÇABILITÉ OPTIMALE

Depuis 2024, la gestion documentaire est assurée par le logiciel Qualineo, qui centralise l'ensemble des documents et facilite leur gestion.

Ce système permet l'acquisition (ex. : numérisation de documents papier), l'indexation, le classement, le stockage, l'accès (navigation et recherche) et la diffusion des documents. Qualineo contribue ainsi aux processus de collaboration, de capitalisation et d'échange d'informations, tout en assurant la gestion du cycle de vie des documents, de leur création à leur archivage, en passant par la revue, l'approbation électronique et la gestion des différentes versions.

La GED via Qualinéo présente de nombreux avantages :

- Traçabilité et archivage numérique sécurisé,
- Recherche facilitée grâce à la reconnaissance optique de caractères (ROC) permettant une recherche par mots-clés, chiffres ou dates,
- Consultation simultanée par plusieurs utilisateurs,
- Gain de temps grâce à un classement unique et structuré,
- Réduction des coûts d'impression et de consommation de papier



3.1.4 QUALITÉ ET SÉCURITÉ

(3.1.4.1) DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

LA DÉMARCHE QUALITÉ

Conformément à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles et en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques émises régulièrement par la HAS (Haute Autorité de Santé), l'établissement s'engage à la mise en œuvre effective d'un processus d'amélioration continue de la qualité de ses prestations.

La loi du 2 janvier 2002 a instauré une dynamique d'amélioration continue de la qualité dans les établissements et services médico-sociaux. Cette démarche vise à garantir la qualité de l'accompagnement, la satisfaction des bénéficiaires et la performance globale de nos structures.

Depuis 2022, un nouveau référentiel d'évaluation a été mis en place, publié par la Haute Autorité de Santé (HAS). Ce référentiel soutient la démarche d'amélioration continue de la qualité en permettant aux établissements de réaliser une auto-évaluation et d'identifier les actions à mettre en place pour améliorer leurs services.

Les principales évolutions :

- Un référentiel commun pour tous les établissements et services médico-sociaux, avec des critères adaptés.
- L'auto-évaluation, encouragée par la HAS, qui permet de suivre les progrès et d'améliorer la qualité.
- Une évaluation externe tous les 5 ans, réalisée par un organisme indépendant, habilité et accrédité par la HAS.
- L'élaboration de plans d'actions pour améliorer les pratiques et la qualité des accompagnements.»

L'établissement s'inscrit pleinement dans cette dynamique afin de garantir un accompagnement de qualité, respectueux des droits et besoins des bénéficiaires.

La gestion de la qualité couvre différents champs visant l'efficience et la qualité du travail :



Gestion de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer une culture qualité notamment par l'intermédiaire de recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS. ■ Elaborer les projets d'établissement en lien avec la Direction et les services ■ Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions qualité en lien avec la Direction et les services ■ Mettre en œuvre la nomenclature SERAFIN-PH dans les pratiques des établissements ■ Améliorer la communication interne et externe
Effectivité des droits	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transcrire les droits des bénéficiaires et de leurs ayants droit ■ Elaborer et diffuser les outils issus de la législation ■ Suivre la satisfaction des usagers à l'aide des enquêtes de satisfaction ; des réclamations
Optimisation de l'organisation et des procédures internes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elaborer les documents nécessaires au fonctionnement et à l'organisation des établissements ■ Mettre en œuvre la traçabilité de la démarche ■ Formaliser les procédures ■ Identifier, évaluer et prévenir les risques ■ Assurer le suivi des dysfonctionnements et
Evaluations externes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre l'évaluation externe





Les prestations indirectes



Services et Établissements :
Réforme pour une Adéquation
des financements aux parcours
des Personnes Handicapées

Qu'est-ce que la réforme SERAFIN-PH ?

La réforme SERAFIN-PH concerne les établissements et les services pour les personnes handicapées en France.

L'argent va être donné autrement aux établissements et aux services.



Ce document est écrit en facile à lire et à comprendre. Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui rend les informations accessibles à tous.

Ce document a été réalisé avec Elisabeth Bachelot, Donatielle Cyr-Lorrain, Salomé Herszberg, Louis Jurine, Béatrice Picard et Béatrice Santarelli.



Suite de la liste des exemples des accompagnements

Accompagnement pour le logement :

- Trouver un logement adapté à ses besoins et vivre dans ce logement.
- Entretenir le logement.



Accompagnement pour l'éducation, la formation et le travail :

- Accompagnement pour mener sa vie d'élève
- Préparer sa vie professionnelle
- Mener sa vie professionnelle.



Accompagnement pour vivre sa vie :

- Vivre sa vie familiale
Par exemple être parent.
- Vivre sa vie affective et sexuelle.



Accompagnement pour représenter les autres :

- Être un élu
Par exemple dans une association ou dans une mairie.
- Représenter et aider d'autres personnes handicapées.



Les personnes handicapées peuvent bénéficier d'accompagnements.

Voici des exemples de la liste des accompagnements.

Accompagnement pour la santé :

- Recevoir des soins médicaux
- Recevoir des soins infirmiers
- Recevoir une aide psychologique
- Avoir de la rééducation.



Accompagnement pour réfléchir et construire son projet personnalisé



Accompagnement à l'autonomie :

- Dans la vie de tous les jours
Par exemple pour se laver ou s'habiller.
- Pour la communication
Par exemple permettre à une personne d'apprendre la langue des signes.
- Pour prendre des décisions adaptées pour sa sécurité
Par exemple savoir faire attention quand on va sur internet.



Accompagnement pour développer sa vie sociale :

- Gérer les liens avec les proches et les voisins
- Participer aux activités sociales et aux activités de loisir
- Développer son autonomie dans les déplacements.



Accompagnement pour savoir se débrouiller seul :

- Demander une aide, par exemple l'AAH
- Savoir utiliser son argent
- Être informé et conseillé sur les mesures de protection des adultes
Par exemple la tutelle ou la curatelle.



Accompagnement pour exercer ses droits et ses libertés :

- Par exemple voter ou pouvoir pratiquer sa religion
- Par exemple savoir protéger son intimité et l'intimité des autres
Par exemple savoir frapper avant d'entrer dans la chambre d'un résident.





LA GESTION DES RISQUES



Conformément à la législation en vigueur, l’Institut des Parons met en œuvre tous les protocoles destinés à assurer la sécurité des bénéficiaires, des salariés et du public accueilli.

La gestion des risques vise à anticiper, identifier, analyser et traiter les risques afin de minimiser les événements indésirables, qui peuvent entraîner des conséquences graves pour les personnes accueillies. Cette gestion implique plusieurs étapes, avec un focus particulier sur le signalement des événements indésirables.

Les événements indésirables, qu’ils soient liés à la santé des usagers, à des comportements problématiques, à des maltraitances, à des accidents ou des incidents, sont systématiquement signalés.

Le signalement est généralement fait par le professionnel directement témoin de l’événement via le logiciel interne Qualineo.

Après analyse de ces signalements, des actions correctives et préventives sont mises en place.

La gestion des risques à l’institut des parons repose sur un système structuré de prévention, de signalement, d’analyse, d’action corrective et de suivi. Cela permet de garantir un environnement sûr et de qualité pour les usagers tout en améliorant continuellement les pratiques professionnelles.

LE DOCUMENT UNIQUE D’EVALUATION DES RISQUES (DUERP)

Le DUERP est un document qui recense les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les collaborateurs. Il a pour objectif de préserver la santé et la sécurité des salariés en identifiant et en évaluant les risques liés à leur travail.

Le DUERP est mis à jour régulièrement (au moins une fois par an ou à chaque fois qu’un changement important intervient dans l’entreprise). Ce document est mis à disposition des salariés du CSSCT, de l’Inspection du travail, de la CARSAT et du Service de Santé au travail.



Il comporte :

- L’identification des risques présents dans l’entreprise (physiques, ergonomiques, psychosociaux, etc.).
- L’évaluation de leur gravité de leur fréquence et de leur niveau de maîtrise.
- Des mesures de prévention ou de protection mises en place pour limiter ces risques.

A l’issue de l’évaluation des risques, un plan d’action est élaboré afin de réduire ou d’éliminer les risques identifiés.



LE PLAN BLEU

Le Plan Bleu est un dispositif obligatoire pour les établissements médico-sociaux, visant à assurer une réponse rapide et coordonnée en cas de situations exceptionnelles, telles que des crises sanitaires ou climatiques.

Le Plan Bleu est activé par le Directeur Général de l'établissement en cas de crise interne ou sur instruction du Préfet de département, notamment lors du déclenchement de dispositifs d'alerte et d'urgence.

Les composantes du Plan Bleu à l'Institut des Parons :

- Désignation d'un référent en situation de crise, assuré par le Directeur Général des Établissements.
- Mise en place d'une convention avec un établissement de santé de proximité, définissant :
 - Les modalités de coopération,
 - Les échanges de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations,
 - Les règles encadrant les transferts vers un milieu hospitalier lorsque cela est nécessaire.
- Recommandations de bonnes pratiques préventives à destination du personnel en cas de crise sanitaire (canicule, pandémie, etc.).
- Protocole d'organisation interne, précisant les mesures à appliquer en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Mise en œuvre du Plan Bleu

Le Plan Bleu repose sur une cellule de crise, dont les missions principales sont :

- Évaluer la gravité de la situation et ses impacts,
- Analyser les besoins de l'établissement en fonction des moyens disponibles,
- Déployer les actions nécessaires pour répondre à la crise,
- Assurer un retour d'expérience (RETEX) une fois la crise terminée, afin d'améliorer les procédures futures.

Pour garantir une gestion efficace, la cellule de crise est en contact avec les responsables de tous les services. Par ailleurs, chaque établissement ou fonction centrale dispose de fiches de consignes opérationnelles adaptées aux différents scénarios de crise.

(3.1.4.2) ANALYSE DES PRATIQUES, ESPACES RESSOURCE ET SOUTIEN AUX PERSONNELS

L'ensemble des établissements et services de l'Institut des Parons bénéficie de séances régulières d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP), menées par des psychologues extérieurs spécialisés. Ces séances, organisées sous forme de réunions, constituent un espace d'échange et de réflexion où les professionnels peuvent partager leurs expériences, analyser les situations complexes rencontrées dans leur travail et enrichir leurs pratiques.



Ces temps dédiés permettent :

- Un partage d'expériences entre pairs afin d'identifier collectivement des solutions adaptées,
- Une prise de recul sur les pratiques professionnelles, favorisant un travail de réflexion et d'amélioration continue,
- Un renforcement des compétences par l'intégration de nouvelles approches et perspectives.

En complément, un dispositif de soutien psychologique peut être mis en place pour les salariés confrontés à des situations traumatisantes, telles qu'une agression physique ou un événement impactant survenu dans l'exercice de leurs fonctions. Ce dispositif vise à prévenir les risques psychosociaux, à soutenir les équipes et à leur offrir un accompagnement adapté pour mieux gérer l'impact émotionnel de ces situations.

(3.1.4.3) PRESTATIONS DE SUPERVISION

Dans le cadre de l'amélioration continue des pratiques professionnelles et du soutien aux équipes, l'établissement peut mettre en place des prestations de supervision destinées à accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions.

À l'Institut des Parons, la supervision est assurée par des intervenants extérieurs spécialisés, formés aux spécificités du secteur médico-social et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. **Elle se déroule sous différentes formes :**

- Séances individuelles pour les professionnels confrontés à des situations spécifiques nécessitant un accompagnement ciblé,
- Séances collectives par équipe, permettant une réflexion commune sur les pratiques et la dynamique de travail,
- Études de cas et mises en situation, pour favoriser l'apprentissage et l'ajustement des postures professionnelles.

Contrairement à l'analyse des pratiques professionnelles qui vise à permettre un échange entre pairs sur les problématiques rencontrées, la supervision est un accompagnement encadré par un expert. Elle vise à soutenir la montée en compétences des professionnels et à offrir des outils concrets pour améliorer leur pratique au quotidien.

Les prestations de supervision permettent aux équipes de :

- Mieux gérer des situations complexes, notamment les interactions avec les bénéficiaires et leurs familles
- Renforcer leurs compétences en s'appuyant sur des méthodologies adaptées,
- Développer une posture professionnelle ajustée, alignée avec les valeurs et les exigences du secteur médico-social
- Favoriser le bien-être au travail, en évitant l'isolement professionnel et en valorisant l'entraide.



3.1.5 RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE

Fort de plus de 60 ans d'ancrage dans le secteur associatif et médico-social, l'Institut des Parons joue un rôle actif dans le développement de partenariats stratégiques avec les acteurs du territoire.

Son engagement se traduit par :

- Des collaborations avec les structures locales (établissements médico-sociaux, associations, entreprises, collectivités) afin de favoriser l'inclusion et l'accès aux services adaptés,
- Des conventions avec les institutions et organismes de référence (Conseil Départemental, ARS PACA, Éducation Nationale, hôpitaux, etc.), garantissant une coordination efficace des prises en charge,
- Une implication dans les réseaux et projets territoriaux, contribuant à une approche globale et concertée de l'accompagnement des bénéficiaires.

En renforçant ces synergies territoriales, l'Institut des Parons veille à proposer des parcours fluides, inclusifs et adaptés, répondant aux besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

(3.1.5.1) COOPÉRATION, CONVENTIONS AVEC LES ACTEURS SPÉCIALISÉS ET DU DROIT COMMUN

L'Institut des Parons, à travers ses huit établissements, s'engage activement dans une dynamique de coopération locale avec les acteurs institutionnels des secteurs médico-social, social et sanitaire. Son objectif est de garantir un accueil inclusif et un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, y compris celles présentant des besoins multiples ou spécifiques.

Afin de proposer des réponses personnalisées et évolutives, l'Institut des Parons :

- Développe des conventions et partenariats avec les structures spécialisées et les dispositifs de droit commun,
- Met en place des solutions innovantes pour les personnes en situation de rupture de parcours ou exclues des dispositifs traditionnels (ex. : accueil temporaire, accompagnement modulable),
- Adapte ses projets d'établissement et ses prestations pour assurer une réponse plurivalente, en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires,
- Veille à proposer des solutions d'accompagnement à toutes les étapes de la vie, en milieu ordinaire ou en établissement, pour favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle.

Conscient des enjeux liés aux âges charnières et aux transitions de parcours, l'Institut des Parons privilégie une approche collaborative fondée sur :

- Le travail en réseau avec l'ensemble des partenaires (associations, structures de soins, dispositifs d'insertion, etc.),
- La mutualisation des ressources et des compétences,
- Une coopération renforcée entre les secteurs social, médico-social et sanitaire, pour assurer une prise en charge adaptée et coordonnée.



PARTENARIATS MÉDICO-SOCIAUX ET SANITAIRES

- GCSMS avec l'IME Le Colombier et l'Hôpital Montperrin : Mutualisation des compétences et des ressources pour améliorer la prise en charge des enfants et adultes en situation de handicap.
- Convention avec l'Hôpital d'Aix-en-Provence : Accès aux soins spécialisés et continuité des parcours de santé pour les bénéficiaires.
- Convention avec l'HAD Clara Schumann : Prise en charge à domicile pour assurer une continuité des soins pour les personnes nécessitant un suivi médical particulier.
- Convention avec 2 médecins généralistes d'Aix-en-Provence : Consultations régulières et suivi médical des bénéficiaires directement au sein des établissements.
- Contacts réguliers avec les EHPAD locaux : Facilitation de l'orientation et de la transition des bénéficiaires vers des structures adaptées au vieillissement.
- Collaboration avec le CAMPS d'Aix-en-Provence : Dépistage, suivi et accompagnement des jeunes enfants présentant des troubles du développement.
- Partenariat avec l'Hôpital de Jour d'Aix-en-Provence et l'Hôpital Montperrin : Suivi psychiatrique et accompagnement des bénéficiaires ayant des troubles psychiques associés.

PARTENARIATS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES

- Convention avec l'Éducation Nationale (5 professeurs des écoles intégrés dans l'établissement) : Accès à l'éducation spécialisée et adaptée aux besoins des enfants en situation de handicap.

Partenariat avec le Collège Campra : Inclusion scolaire et accompagnement des jeunes dans leur parcours éducatif.

- Collaboration avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Aix-en-Provence : Accueil de stagiaires et formation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Partenariat avec l'IRTS, l'IMF et la Croix Rouge : Terrain de stage pour la formation des professionnels du secteur médico-social.

PARTENARIATS CULTURELS ET LOISIRS

- Convention avec la Mairie d'Aix-en-Provence : Accès aux infrastructures et services municipaux, participation aux événements et actions de sensibilisation.
- Convention avec le Grand Théâtre de Provence (Aix-en-Provence) : Accès à des spectacles et ateliers culturels pour favoriser l'inclusion par la culture.
- Convention avec les Mairies de Ventabren, Éguilles et Le Tholonet : Collaboration pour favoriser l'inclusion des bénéficiaires dans la vie locale.
- Partenariat avec la FFSA et Défi-Sport : Accès aux activités sportives adaptées pour les personnes en situation de handicap.
- GEM avec l'Arche Aix-en-Provence (L'association est marraine) : Accompagnement des bénéficiaires dans des espaces de sociabilisation et de partage.
- Partenariat avec OK Vacances : Accès à des séjours adaptés pour les bénéficiaires, favorisant l'inclusion par le tourisme social et solidaire.
- Partenariat avec l'Échappée bâle et Zim-Zam pour des séances de cirque adaptée et de médiation animale.



PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET HUMANITAIRES

- Partenariat avec l'association DACCOR pour des activités artistiques
- Convention avec l'Association «Les Blouses Roses» : Organisation d'animations et de visites pour améliorer le bien-être des bénéficiaires.

■ Partenariat avec les Maisons de Vincent : Collaboration pour le développement de solutions d'habitat inclusif.

■ Partenariat historique avec le Lions Club International (depuis 1963) : Soutien financier et actions de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

(3.1.5.2) APPUI – RESSOURCES ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Cette prestation relève d'un niveau plus institutionnel et stratégique. Elle concerne les engagements de l'association avec les grandes instances et réseaux nationaux ou territoriaux, visant à :

Structurer le secteur médico-social

- Faire évoluer les politiques publiques et défendre les intérêts des personnes accompagnées
- Influencer les dispositifs d'accompagnement au niveau territorial ou national
- Participer à des comités, groupes de travail et plateformes institutionnelles.

Le Conseil d'Administration de l'Institut des Parons regroupe 12 membres bénévoles





L'Association est adhérente à la Fédération Nationale NEXEM, organisation représentative des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif. Cette adhésion permet de contribuer à l'élaboration d'un cadre conventionnel adapté aux évolutions du secteur, de bénéficier d'une représentation politique forte et d'un appui stratégique auprès des pouvoirs publics, tout en favorisant l'adaptation continue des pratiques aux enjeux sociaux actuels.



L'Institut des Parons est membre actif de Parcours Handicap 13, un collectif territorial œuvrant à la structuration des parcours des personnes en situation de handicap et à la mise en place d'une coordination renforcée entre les acteurs du médico-social et les dispositifs de droit commun.

À travers cette implication, l'Institut des Parons contribue à :

- L'élaboration de solutions adaptées pour garantir un parcours de vie fluide et sans rupture,
- L'amélioration de l'accès aux droits et aux services, en facilitant les interactions entre les établissements médico-sociaux, les collectivités et les institutions,
- La co-construction de réponses concertées, en s'appuyant sur l'expertise de terrain et les réalités locales,
- La promotion de l'inclusion et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap,

■ L'anticipation des évolutions du secteur médico-social, en participant aux réflexions territoriales sur les besoins émergents.

Cette participation active permet à l'Institut des Parons de jouer un rôle clé dans les dynamiques institutionnelles et territoriales, garantissant ainsi une meilleure prise en charge des personnes accompagnées.



L'Institut des Parons est adhérent à l'UNAPEI, principal mouvement associatif français du secteur du handicap. Il regroupe 550 associations animées par des bénévoles, des parents et des amis de personnes en situation de handicap, et constitue aujourd'hui la première organisation gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux en France, avec plus de 3 000 structures sur l'ensemble du territoire.

Depuis plus de 60 ans, l'UNAPEI agit pour et avec les personnes en situation de handicap, en innovant pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale et en garantissant un accompagnement de qualité, fondé sur le respect et la dignité des personnes accompagnées. Son identité forte de mouvement parental est au cœur de son engagement. L'UNAPEI agit principalement sur les plans institutionnel et politique. Son rôle est d'influencer les politiques publiques, de structurer l'offre médico-sociale aux niveaux national et territorial, d'assurer la représentation de ses associations adhérentes auprès des pouvoirs publics et de favoriser l'innovation ainsi que la mutualisation des ressources.

Grâce à cette adhésion, l'Institut des Parons bénéficie d'un réseau solide et structurant, propice



Les prestations indirectes

à l'échange de bonnes pratiques et à l'accès à des ressources stratégiques pour renforcer l'accompagnement des personnes accompagnées. L'Institut participe également aux réflexions nationales et territoriales portées par l'UNAPEI pour anticiper les évolutions du secteur médico-social et promouvoir l'inclusion. Cette implication garantit une veille stratégique constante et une adaptation continue des pratiques aux enjeux actuels du secteur.



L'Institut des Parons bénéficie d'une convention de prestations avec le Cabinet Barthélémy à Marseille. Ce partenariat juridique assure un accompagnement expert des établissements dans la gestion de leurs enjeux juridiques et sociaux, garantissant la sécurité et la conformité des pratiques.



L'Institut des Parons est membre de la COOP-SOC, qui agit comme interlocuteur unique auprès des partenaires économiques pour mutualiser les moyens et répondre aux besoins des établissements. Ce regroupement facilite la passation de marchés avec des artisans et petites entreprises, tout en développant des partenariats durables. Cette dynamique permet à des personnes en situation de handicap d'accéder à des métiers différents et de participer à des activités professionnelles valorisantes dans un environnement économique en constante évolution.



L'Institut des Parons est lié par une convention avec le GREPE (Faculté de Psychologie d'Aix-Marseille) pour le déploiement de programmes de remédiation et d'éducation cognitive. Cette collaboration vise à renforcer l'autonomie et les capacités d'adaptation des personnes accompagnées, en s'appuyant sur des approches scientifiques et innovantes.



L'Institut des Parons est également partenaire de la Fédération Française d'Équitation. Ce partenariat permet de développer des activités équestres adaptées, favorisant le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. À travers cette collaboration, l'Institut valorise les bienfaits thérapeutiques et éducatifs de la médiation animale au sein de ses accompagnements.



L'ENGAGEMENT DE L'INSTITUT DES PARONS AU SEIN DU GROUPEMENT HANDICAP 13 NORD (GH13)



Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de son engagement pour une organisation territoriale concertée et efficiente, l'Institut des Parons est membre actif du GH13, un collectif regroupant les associations médico-sociales du département 13.

Le GH13 constitue un espace de concertation et de coopération inter-associative, visant à structurer et à renforcer l'offre médico-sociale sur le territoire. Il permet aux acteurs du secteur de mutualiser leurs ressources, de co-construire des stratégies adaptées aux évolutions du secteur et d'améliorer la coordination des parcours des bénéficiaires.

En intégrant le GH13, l'Institut des Parons participe activement à :

- L'élaboration de réponses concertées aux enjeux du handicap, afin de garantir un accompagnement adapté et inclusif pour les personnes en situation de handicap
- La structuration de l'offre médico-sociale en coopération avec les autres associations membres et les institutions
- À l'anticipation des évolutions réglementaires et politiques, afin d'adapter ses pratiques aux besoins émergents
- La promotion d'une approche territoriale coordonnée, permettant une meilleure articulation entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- La défense des droits des personnes accompagnées, en portant leur voix auprès des pouvoirs publics et en contribuant aux réflexions stratégiques du secteur

L'implication de l'Institut des Parons au sein du GH13 renforce son rôle d'acteur de référence dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette dynamique partenariale contribue à :

- Fluidifier les parcours des bénéficiaires, en favorisant une meilleure articulation entre les dispositifs existants
- Faciliter l'accès aux ressources et aux solutions adaptées, en s'appuyant sur un réseau structuré
- Favoriser l'innovation sociale et médico-sociale, en participant à l'élaboration de nouvelles pratiques et solutions d'accompagnement
- Renforcer la représentativité du secteur, en participant aux concertations avec les autorités publiques et les instances de gouvernance du médico-social.



■ (3.1.6) TRANSPORTS LIÉS À GERER, MANAGER, COOPÉRER

Dans le cadre des missions relevant de la gestion, du management et de la coopération, des déplacements peuvent être effectués par les professionnels de direction, d'encadrement ou du personnel administratif.

Ces transports sont mobilisés pour :

- Participer à des réunions avec des partenaires institutionnels ou associatifs
- Représenter l'établissement auprès des autorités de tutelle ou dans des instances extérieures
- Prendre part à des actions de coopérations ou de formation

Ces déplacements sont assurés par :

- Des véhicules appartenant au parc automobile mutualisé de l'Institut des Parons
- Des véhicules personnels (frais de déplacement éventuellement pris en charge)
- Les transports en commun.

■ 3.2.1 LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR ACCUEILLIR

■ (3.2.1.1) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR HEBERGER ET ACCUEILLIR LE JOUR

L'Institut des Parons est implanté dans une propriété située dans les quartiers ouest d'Aix-en-Provence, à quelques minutes en transport du Centre-ville et des accès autoroutiers.

La propriété s'étend sur une surface de plus de 12 hectares et comprend 41 bâtiments dont les usages diffèrent : hébergement, accueil de jour, bureaux, ateliers, classes, salles d'activités, locaux techniques...





INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME des Parons se compose de deux sections : la SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé) et la SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle). Il représente une capacité de 52 bénéficiaires à temps plein ou partiel.

Il dispose pour l'hébergement de 6 foyers, d'une capacité de 52 bénéficiaires à temps plein ou partiel.

LA SECTION D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Elle dispose pour l'hébergement de 2 foyers, chaque foyer dispose :

- De chambre collectives et une individuelle,
- De salle de bain collectives,



En plus des foyers des espaces sont aménagés pour répondre aux besoins des enfants et constitués de :

- Bureaux,
- 1 salle de réunion,
- Salles d'activités,
- 1 réfectoire,
- 1 cuisine pédagogique,
- 2 cours de récréation,
- Des bâtiments administratifs
- Une salle d'apaisement (SNOEZELEN)





LA SECTION D'INITIATION ET DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE



Elle dispose pour l'hébergement de 4 foyers, chaque foyer dispose :

- De chambre individuelles et collectives,
- De salle de bain individuelles et collectives,





Certains espaces sont aménagés pour les besoins des adolescents, tel que :

- Des ateliers préprofessionnels,
- 1 salle d'activité,
- 1 réfectoire pour les repas,
- Des bâtiments administratifs



Des infrastructures communes sont utilisées par les deux sections, à savoir :

- 1 piscine couverte,
- 1 gymnase,
- 1 centre équestre avec manège
- 1 salle d'apaisement







ESAT ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL (ESAT)



L'ensemble des bâtiments de l'ESAT représente 680 m².
Ces espaces sont constitués :

- De bureaux,
- D'ateliers,
- D'espaces de stockage,
- D'une salle de réunion
- D'une salle de formation
- D'un réfectoire.





ETABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ (EANM) CEZANNE

L'EANM Cézanne représente 1 200 m². Le projet architectural de l'établissement a été pensé pour s'adapter aux besoins spécifiques des résidents. L'EANM est implanté dans un bâtiment de plain-pied de 1 200 m².



Ses espaces s'articulent autour de :

- 22 chambres individuelles avec salle de bain privative et terrasse extérieure,
- De salles d'activités,
- 1 buanderie,
- 1 cuisine pédagogique,
- 1 salle à manger
- 1 salon,
- 1 salle informatique
- 9 appartements tremplins dans la cité
- D'un appartement partagé inclusif pour 2 bénéficiaires EANM





Les prestations indirectes



EANM LEON MARTIN





L'EANM Léon Martin dispose, pour l'hébergement et l'accueil de jour, de 58 places :

- 44 chambres en hébergement permanent dont une chambre d'accueil temporaire (limitée à 90 jours/an/bénéficiaire).
- 17 places en accueil de jour



Les chambres sont réparties dans 6 unités de vie, dont chacune dispose :

- D'une kitchenette
- D'une salle à manger
- D'un salon TV
- De chambres individuelles avec sanitaires

Au sein de l'EANM Léon Martin, tous les résidents bénéficient d'espaces dédiés :

- Salles d'activités socio-éducatives,
- 1 grand salon pour les activités collectives et festives,
- 1 buanderie, lingeerie,
- 1 salle de soins,
- 1 réfectoire avec plusieurs pôles d'activités dédiés à l'accueil des externes,
- 1 salle d'apaisement,
- 1 terrasse extérieure
- 1 jardin arboré et fleuri

Par ailleurs, les résidents bénéficient des infrastructures de l'Institut des Parons : piscine couverte, gymnase, centre équestre, terrain multisport, sentiers de randonnée.





EANM CAP INTEGRATION



Le service de Cap Intégration a ouvert en septembre 2017. Il dispose d'une capacité de 17 places en accueil de jour. Il accueille des bénéficiaires de 20 à 30 ans. Le service CAP INTEGRATION dispose de 5 chambres individuelles toutes équipées de sanitaires.

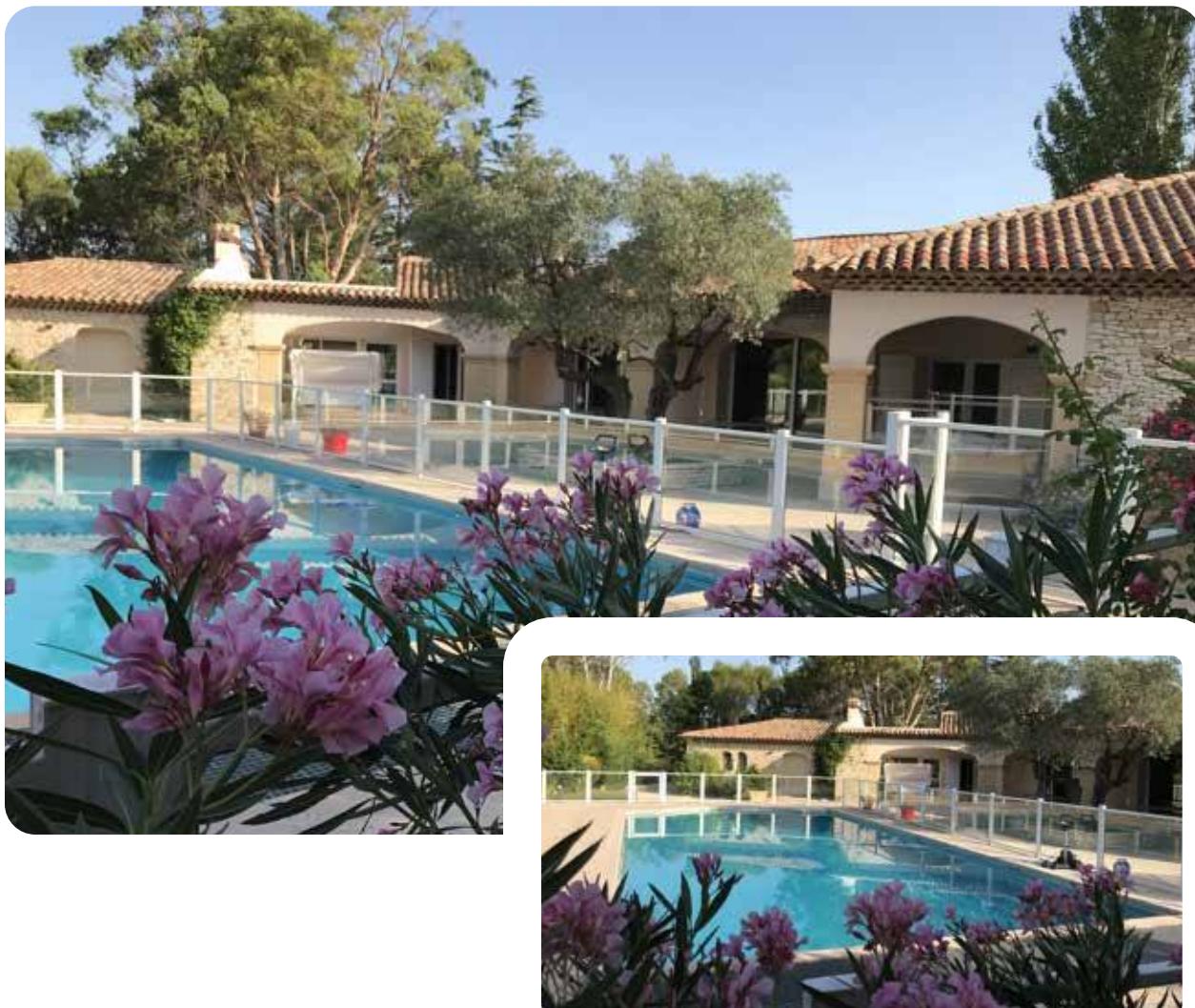
Les locaux ont été aménagés en plusieurs espaces :

- 1 vestiaire,
- 1 salon,
- 1 salle à manger
- 1 cuisine et buanderie pédagogique,
- 1 studio d'apprentissage
- 1 salle d'apaisement,
- 1 salle Informatique,
- 1 salle image de soi,
- 1 salle d'activités manuelles,
- 1 terrasse extérieure,
- 1 jardin arboré et fleuri

Par ailleurs, les résidents bénéficient des infrastructures de l'Institut des Parons : piscine couverte, gymnase, centre équestre, terrain multisport, sentiers de randonnée.



EANM LA VILLA



En outre, elle permet d'accompagner les résidents grâce à :

- 1 salle d'activité,
- 1 séjour,
- 1 salle de bain pour les externes
- 1 vestiaire
- 1 salle à manger
- 1 cuisine pédagogique
- 1 terrasse extérieure
- 1 jardin arboré et fleuri

La VILLA des Parons est un service dédié aux personnes en situation de handicap vieillissantes. Cette maison provençale de plain-pied, d'une surface de 330 m², est conçue pour offrir un cadre de vie adapté et confortable. Chaque résident dispose d'une chambre individuelle avec salle de bain privative, qu'il peut personnaliser avec ses propres meubles et effets personnels. La VILLA propose 6 places en hébergement permanent et 2 places en accueil de jour.



Le service « Pique la lune » est installé dans une maison individuelle réaménagée pour les besoins de la structure. Le bâtiment, conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur présente une superficie d'environ 250 m², sur deux niveaux, ainsi qu'un jardin aménagé avec une piscine couverte et sécurisée (non accessible au public).

Situé à proximité des Parons (une minute en voiture), les personnes accueillies à Pique La lune pourront bénéficier du parc arboré des Parons de 15 hectares, du centre équestre, du gymnase, de la piscine chauffée et du terrain multisports en fonction de leurs emplois du temps.



Conformément aux recommandations pour l'accompagnement des personnes avec TSA, les locaux ont été aménagés en espaces distincts, chacun dédié à une fonction précise.

- Un hall avec vestiaires individuels pour l'accueil des bénéficiaires,
- Des espaces de travail collectifs pour des petits groupes de 2 ou 3 personnes,
- Des espaces de travail individuel,
- Une salle d'eau pour travailler l'autonomie personnelle,
- Une salle équipée en appareils électroménagers pour travailler l'autonomie domestique,
- Un espace de retour au calme,
- 1 salle d'apaisement,
- Un jardin sécurisé et aménagé pour les activités corporelles ou et/ou fonctionnelles.



Afin de prendre en compte les particularités de traitement de l'information sensorielle des personnes avec autisme, une société extérieure a réalisé des aménagements spécifiques pour améliorer l'acoustique des pièces, également des variateurs de lumière ont été privilégiés dans les salles où cela était possible.



(3.2.1.2) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR REALISER LES PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME dispose pour réaliser ses prestations de soins et de réadaptation :

- 1 infirmerie
- 1 salle pour accueillir des prestations paramédicales (kiné...)
- 2 bureaux pour les médecins psychiatre
- 2 bureaux pour les orthophonistes
- 3 bureaux pour les psychologues
- 2 salles de psychomotricité

ESAT

L'ESAT dispose d'un bureau de médecin psychiatre pour réaliser ses prestations de soins.

AUTRES SERVICES

Les autres services de l'Institut des Parons, disposent de salles pour accueillir des prestations paramédicales (kiné...) et permettre un suivi des bénéficiaires.

- 1 infirmerie centrale à la bastide





(3.2.1.3) LOCAUX ET AUTRES RESSOURCES POUR GERER, MANAGER, COOPERER



L’Institut des Parons dispose d’un bâtiment administratif, regroupant la salle du conseil d’administration, le secrétariat, le bureau du directeur Général, le service Ressources Humaines, le Service Comptabilité, le Service Qualité, le service Economat.

Il dispose également d’une Salle de Formation située dans le bâtiment 26 de l’ESAT équipée de matériel informatique (ordinateurs portables et tableau blanc interactif). Cette salle est une infrastructure utilisée par les différents services de l’Institut pour des formations de salariés.

L’institut des Parons s’engage dans l’amélioration des techniques pédagogiques et éducatives par l’installation d’un comité scientifique, composé de matériel informatique et de logiciel d’analyse des comportements.



(3.2.1.4) HYGIENE, ENTRETIEN, SECURITE DES LOCAUX, ESPACES EXTERIEURS



Dans le secteur Enfant, l'entretien des locaux est confié à la société ONET, spécialisée dans les services de propreté. Sur le secteur Adulte, ce sont des Agents de Service Intérieur (ASI), salariés de l'établissement, qui garantissent un environnement propre, sain et sécurisé pour les usagers et le personnel. Par ailleurs, l'ESAT propose également des prestations de ménage, favorisant ainsi l'insertion professionnelle des collaborateurs en situation de handicap.

Une équipe d'agents techniques polyvalents, sous la supervision d'un responsable technique et sécurité, est chargée de l'entretien courant des bâtiments et des espaces extérieurs, assurant ainsi leur bon état et leur durabilité.

L'entretien du linge de l'Institut des Parons est effectué par une lingerie centrale sous la supervision d'un salarié des Parons et d'un Moniteur éducateur et avec le concours de collaborateurs ESAT.

Les opérations de maintenance des installations techniques (chauffage, climatisation, ventilation et systèmes de sécurité incendie) sont externalisées auprès de prestataires spécialisés, assurant un suivi rigoureux et conforme aux normes en vigueur.

Conformément aux exigences réglementaires, l'ensemble des installations techniques fait l'objet de contrôles périodiques obligatoires, réalisés par des organismes agréés. Chaque intervention est consignée dans le registre de sécurité, et des inspections régulières sont menées par la Commission Communale de Sécurité afin de garantir le respect des normes de sûreté et de prévention des risques.



3.2.2 FOURNIR DES REPAS

L'alimentation joue un rôle fondamental dans le bien-être, la santé et le plaisir des bénéficiaires. Offrir des repas de qualité, équilibrés et adaptés aux besoins de chacun est une priorité pour l'Institut des Parons.

Une Cuisine Centrale aux Normes pour une Production Quotidienne

L'Institut des Parons dispose d'une cuisine centrale équipée, respectant les normes strictes de sécurité alimentaire HACCP. Elle fonctionne 365 jours par an, assurant ainsi la fourniture des repas pour l'ensemble des bénéficiaires et des salariés en charge de leur accompagnement.

L'équipe de restauration est composée de :

- Cuisiniers et agents de restauration qualifiés, formés aux normes HACCP
- Un chef de cuisine, salarié de la société SO-GERES, prestataire de service en charge de la restauration, qui supervise l'ensemble du processus de production.

Des Menus Équilibrés et Adaptés grâce à la Commission Menu

Tous les repas sont préparés chaque jour à partir de produits frais, selon des menus élaborés par une diététicienne et validés par la Commission Menu.

Cette commission, réunie régulièrement, est composée de :

- La responsable du service Économat
- Des chefs des services
- Le chef de cuisine
- Représentant des salariés
- 1 représentant bénéficiaire de chaque service

Elle veille à :

- Recueillir et analyser les retours des bénéficiaires et des équipes, afin d'ajuster et d'améliorer la qualité des repas,
- Assurer une diversité des plats et une prise en compte des régimes spécifiques, pour répondre aux besoins et préférences alimentaires de chacun.

Un Système de Gestion Optimisé pour Réduire le Gaspillage

Pour assurer une gestion efficace des repas et limiter le gaspillage alimentaire, les effectifs des bénéficiaires et du personnel déjeunant sur place sont mis à jour quotidiennement sur le logiciel Imago.





Ce système permet également :

- L'édition de feuilles de distribution des repas, afin d'identifier précisément les bénéficiaires ayant des allergies alimentaires ou des régimes médicaux spécifiques,
- L'adaptation des repas aux besoins individuels, garantissant sécurité et personnalisation de l'alimentation.

Pour assurer un contrôle constant de la qualité et de l'hygiène, plusieurs niveaux de surveillance sont mis en place :

- Audits réguliers réalisés par la société SO-GERES, avec mise en œuvre de plans d'actions correctifs si nécessaire
- Inspections des Services Vétérinaires, garantissant la conformité aux normes sanitaires en vigueur.

Une Livraison en Liaison Chaude et un Suivi Rigoureux des Normes d'Hygiène

Les repas sont livrés en liaison chaude vers les différents points de restauration de l'Institut dans un camion spécialisé, garantissant la traçabilité et la sécurité alimentaire jusqu'à la distribution.

Un Engagement Quotidien pour une Alimentation Saine et Adaptée

Grâce à cette organisation rigoureuse, l'Institut des Paroisses veille à offrir une restauration saine, équilibrée et adaptée, contribuant ainsi au bien-être et au plaisir alimentaire des bénéficiaires.

3.2.3 ENTREtenir le linge

L'IME des Paroises dispose d'une lingerie centrale, équipée pour assurer le traitement du linge des bénéficiaires et des six internats. Cette activité est réalisée par deux salariés à temps plein, garantissant une gestion efficace et rigoureuse du linge.

Pour assurer la collecte et la distribution du linge sur les différents sites du complexe, la lingerie est dotée d'un véhicule dédié, facilitant le transport et optimisant l'organisation logistique.

Dans le secteur adulte, l'entretien du linge est réalisé en interne, permettant une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires.





3.2.4 TRANSPORTS LIÉS AU PROJET INDIVIDUEL

L’Institut des Parons met à disposition un parc de véhicules mutualisés, permettant de répondre aux besoins de déplacements extérieurs liés aux projets individuels des bénéficiaires. Ces véhicules sont utilisés pour divers trajets tels que les courses, les réunions, les rendez-vous médicaux, les sorties éducatives, les visites à domicile ou encore les chantiers extérieurs.

Le renouvellement du parc est effectué lorsque cela est nécessaire, afin de garantir un service de transport sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

L’entretien des véhicules est supervisé par le responsable technique et sécurité et confié à des prestataires spécialisés. Un planning d’utilisation, mis à jour par le service économat, permet d’optimiser la gestion et la disponibilité des véhicules.

Chaque établissement de l’Institut dispose de véhicules adaptés à leurs activités spécifiques :

- Véhicules légers et utilitaires pour les courses et déplacements quotidiens,
- Camions pour les activités nécessitant un transport de matériel,
- Véhicules aménagés pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), garantissant un transport inclusif et sécurisé.

Ce dispositif permet d’assurer une mobilité fluide et adaptée aux besoins des bénéficiaires, en cohérence avec leurs projets individualisés.

(3.2.4.1) TRANSPORTS LIÉS À ACCUEILLIR

L’IME des Parons assure le transport des bénéficiaires entre leur domicile et l’établissement grâce à un partenariat avec la société «Les Cars du Pays d’Aix». Dans ce cadre, six trajets quotidiens sont mis en place pour garantir un transport sécurisé et adapté aux besoins des usagers.

Pour assurer un accompagnement de qualité, l’IME mobilise six salariés à temps partiel, chargés de superviser les trajets, d’assurer le lien entre les familles et les éducateurs, et de veiller au bien-être et à la sécurité des bénéficiaires durant le transport.

Dans le secteur adulte, les bénéficiaires se rendent dans leur établissement par leurs propres moyens, en fonction de leur niveau d’autonomie et de leurs capacités :

- Transports en commun (bus de ville, tramway, etc.)
- Accompagnement par leur famille
- Taxi ou transport adapté en fonction des besoins spécifiques.



(3.2.4.2) TRANSPORTS LIES AUX PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES

Dans le cadre de l'accompagnement global proposé aux bénéficiaires, des transports peuvent être organisés afin de leur permettre d'accéder à des prestations de soins externes, lorsqu'aucune alternative ne peut être envisagée au sein de la structure.

Ces transports sont principalement liés à des rendez-vous médicaux (consultations spécialisées, bilans de santé, soins paramédicaux, etc.), à des séances de rééducation (orthophonie, kinésithérapie, ergothérapie...), ou encore à des actes nécessaires au maintien et à l'évolution des capacités fonctionnelles du bénéficiaire.

L'organisation de ces déplacements repose sur une évaluation individualisée des besoins dans le cadre du projet personnalisé. Lorsqu'un accompagnement est nécessaire, il peut être assuré par un professionnel de l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les partenaires médicaux ou paramédicaux concernés.

Les modalités de transport varient selon la situation du bénéficiaire :

- Véhicule de service de l'établissement avec accompagnement si besoin ;
- Transport sanitaire (ambulance, VSL ou taxi conventionné), prescrit médicalement ;
- Transports en commun, pour les bénéficiaires les plus autonomes, avec ou sans accompagnement ;
- Famille ou représentant légal, lorsqu'ils assurent eux-mêmes le déplacement.





(3.2.4.3) TRANSPORTS LIÉS A L'AUTONOMIE ET A LA PARTICIPATION SOCIALE

Dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif des bénéficiaires, des transports peuvent être organisés pour favoriser le développement de l'autonomie, l'inclusion sociale, et la participation à la vie citoyenne, culturelle ou professionnelle.

Ces déplacements sont en lien direct avec les objectifs définis dans le projet personnalisé de chaque bénéficiaire, et peuvent concerner une grande diversité de situations :

- Participation à des activités de loisirs ou culturelles (sorties collectives, visites, spectacles, événements sportifs, etc.) ;
- Réalisation de démarches administratives ou personnelles (banque, préfecture, rendez-vous divers) ;
- Accès à des structures d'insertion ou d'accompagnement professionnel (ESAT, stages, dispositifs d'insertion, etc.) ;
- Activités favorisant le développement de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne (courses, déplacements en autonomie, repérage urbain...).

L'organisation de ces transports dépend des besoins spécifiques du bénéficiaire, de son niveau d'autonomie, et des ressources disponibles dans la structure.

Les moyens mobilisés peuvent être :

- Un véhicule de l'établissement
- Des transports en commun, utilisés seuls ou avec un accompagnateur, dans une logique d'apprentissage de l'autonomie

Ces actions visent à favoriser la mobilité des bénéficiaires, en tant que levier d'émancipation, d'accès aux droits et de participation à la vie sociale. Elles s'inscrivent pleinement dans la dynamique inclusive portée par l'établissement.



3.2.5 TRANSPORTS DES BIENS ET MATÉRIELS LIÉS À LA RESTAURATION ET À L'ENTRETIEN DU LINGE

Dans le cadre de l'organisation logistique de la restauration, l'Institut des Paroisses met à disposition un véhicule spécifiquement affecté au transport et à la livraison des repas destinés aux établissements du site.

Ce véhicule est aménagé pour répondre aux exigences d'hygiène et de sécurité relatives au transport de denrées alimentaires. Il permet notamment le maintien en température des plats pendant le trajet, garantissant ainsi le respect de la chaîne du froid et la qualité des repas livrés.

Ce moyen de transport fait partie intégrante du parc automobile mutualisé de l'Institut, ce qui permet une gestion centralisée et optimisée des ressources logistiques. La planification des livraisons est assurée en lien avec les équipes de restauration, afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque structure, tout en veillant à la ponctualité et à la conformité des prestations fournies.

Concernant l'entretien du linge, l'organisation varie selon les secteurs :

- SIPFP : le linge propre est transporté vers les internats à l'aide d'un conteneur désinfecté, dans le respect des protocoles d'hygiène. Ce mode de fonctionnement limite les manipulations et sécurise le transfert entre les espaces de lavage et d'hébergement.
- SEES : le linge est acheminé par des collaborateurs de l'ESAT, soit à pied, soit à l'aide d'un véhicule dédié, selon les possibilités logistiques et la distance à parcourir.
- Secteur adulte : les établissements sont équipés de lingeries internes, ce qui permet un traitement sur place du linge. Ce fonctionnement favorise l'autonomie organisationnelle de chaque structure et réduit les besoins en transport.



**SOMMAIRE**

Le Cadre Juridique

LE CADRE JURIDIQUE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	197
MISSIONS ETAT	197
■ Autorités de tarification.....	197
■ Cadre réglementaire	198
• Introduction.....	198
• Évolution Juridique et Renforcement de la Bientraitance.....	199
• Protection Contre la Maltraitance.....	199
• Un Cadre International pour la Protection des Droits	200
• Renforcement des Droits et Prévention des Violences.....	200
• Rôle de la Haute Autorité de Santé dans l'Amélioration Continue des Pratiques	200
• Une Nouvelle Structuration des Établissements Médico-sociaux	201
• Plan de transformation des ESAT	201
• La loi Plein Emploi et ses implications pour les travailleurs en ESAT	203
• Un Engagement Renforcé pour un Accompagnement Éthique et Sécurisé	203

ZONE DÉCOUPÉE





I / LE CADRE JURIDIQUE du Projet D'ÉTABLISSEMENT



Missions ETAT

Autorité DE TARIFICATION



L'autorité de tarification pour l'IME et l'ESAT est **l'Agence Régionale de Santé PACA**. Les dépenses d'exploitation de ces établissements sont prises en charge par l'ARS sous forme de prix de journée ou dans le cadre d'un CPOM



L'autorité de tarification pour l'EANM des Parons est le **Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**. Les dépenses d'exploitation du service sont prises en charge par l'Aide Sociale départementale dans le cadre d'un CPOM



Cadre RÈGLEMENTAIRE



→ INTRODUCTION

Ce projet est établi en référence à la **loi du 2 janvier 2002** pour ce qui concerne entre autres la définition des objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des besoins et de la qualité des prestations délivrées, ainsi que des modalités d'organisation et de fonctionnement.

Notre démarche vise à apporter une réponse adaptée aux préoccupations des personnes concernées, en tenant compte de leurs besoins sociaux et personnels identifiés à ce jour, tant par les pouvoirs publics que par les groupes constitués, comme les parents. Elle s'inscrit à l'intersection des orientations actuelles de la politique en faveur des personnes en situation de handicap et de l'évolution des attentes du public visé.

Les finalités poursuivies s'appuient sur les valeurs portées par le projet associatif de l'Association «Institut des Parons».

SA DYNAMIQUE S'ARTICULE AUTOUR DES GRANDS ITEMS SUIVANTS :

- Connaître le bénéficiaire : capacités, compétences, potentialités, habitudes, projet
- Respecter les choix et les liens du bénéficiaire ainsi que ses droits
- Proposer des prestations ajustées à ses besoins et à ses aspirations
- Répondre aux besoins du bénéficiaire par un accompagnement ajusté
- Coordonner le parcours de vie de nos bénéficiaires avec ses proches et nos partenaires



CE PROJET SE RÉFÈRE À UN DOUBLE CADRE INSTITUTIONNEL :

- Les évolutions règlementaires et législatives qui traversent la politique en faveur des personnes handicapées
- Les axes constitutifs du projet associatif stratégique de l’Institut des Parons.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale fait évoluer les règles de fonctionnement des établissements accueillant notamment des personnes en situation de handicap vers une meilleure reconnaissance de leurs droits et une adaptation de l’offre de service aux besoins de la personne.

L’affirmation nationale d’une politique en faveur des personnes handicapées est parachevée par la **loi du 11 février 2005** pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce nouveau texte marque un tournant décisif dans la conception de la place accordée aux personnes en situation de handicap dans la société.

L’égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap s’opèrent par la concrétisation du droit à la compensation qu’instaure la **loi 2005-102**. Le parcours du bénéficiaire est au cœur de notre accompagnement. C’est ainsi que l’Institut des Parons s’ouvre pleinement à la politique d’inclusion en faveur des personnes en situation de handicap, en permettant aux personnes accompagnées de disposer des services et des ressources nécessaires pour participer activement à la vie économique, sociale et culturelle.

→ ÉVOLUTION JURIDIQUE ET RENFORCEMENT DE LA BIENTRAITANCE

Dans cette dynamique centrée sur les droits des personnes accueillies, l’évolution du cadre juridique a joué un rôle crucial en renforçant les mécanismes de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Depuis les premières initiatives législatives, comme la loi du 2 janvier 2002, jusqu’aux réformes les plus récentes, chaque texte a contribué à structurer une approche globale de bientraitance. Ces mesures visent à protéger les bénéficiaires, garantir la qualité des services et inscrire leurs droits dans une démarche d’amélioration continue.

→ PROTECTION CONTRE LA MALTRAITANCE

Une première avancée significative est apportée par la **circulaire 2001-306 du 3 juillet 2001**, qui instaure des mesures de vigilance renforcée pour prévenir les violences et les maltraitances, au sein des établissements accueillant des mineurs et des personnes vulnérables. Dans son prolongement, la **circulaire 2002-280 du 3 mai 2002** cible plus spécifiquement la prévention et la lutte contre la maltraitance des adultes, en précisant des actions concrètes pour détecter et anticiper les situations à risque dans les structures médico-sociales.



→ UN CADRE INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES DROITS

Sur le plan international, la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006)** marque une avancée majeure en consacrant le principe de l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap. Elle met en avant leur participation active à la société et insiste sur la nécessité d'un accompagnement respectueux de leur dignité et de leur autonomie. Cette approche est au cœur des pratiques mises en place à l'Institut des Parons, qui veille à offrir un cadre favorisant **l'autodétermination et l'inclusion sociale**.

→ RENFORCEMENT DES DROITS ET PRÉVENTION DES VIOLENCES

À l'échelle nationale, plusieurs réformes viennent consolider ces principes. La **loi n° 2019-222 du 23 mars 2019** réaffirme la nécessité de protéger les droits des personnes vulnérables en renforçant les dispositifs de lutte contre la maltraitance et en introduisant des moyens d'action plus efficaces. Dans cette même dynamique, la **circulaire N DGCS/SDB/2021/147 du 5 juillet 2021** met un accent particulier sur le respect de l'intimité dans les établissements sociaux et médico-sociaux, tout en renforçant les mesures de prévention des violences. L'Institut des Parons applique ces principes à travers des **pratiques favorisant le respect de l'intimité et de la vie affective des usagers**.

Plus récemment, le **décret n° 2024-166 du 29 février 2024** vient consolider ces dispositifs en instaurant un cadre réglementaire plus strict. Il précise les obligations en matière de formation des professionnels, la mise en place de protocoles de détection des situations à risque et l'amélioration des conditions de vie des personnes accompagnées. Ce texte contribue également à renforcer les pratiques d'évaluation régulière et les procédures visant à garantir la sécurité et le respect des droits des usagers.

En complément de ces textes, le **Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)**, notamment l'**article 311-8**, établit des principes fondamentaux pour garantir un accompagnement personnalisé et respectueux des besoins et des attentes des personnes. Il met l'accent sur la participation active des usagers dans leur parcours de vie, favorisant ainsi une approche centrée sur l'individu.

→ RÔLE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

Enfin, la **Haute Autorité de Santé (HAS)** joue un rôle clé dans la régulation et l'amélioration continue des pratiques au sein des établissements médico-sociaux. Par ses recommandations et réformes, elle veille à assurer un accompagnement de qualité et une protection renforcée des personnes accompagnées. La **loi du 24 juillet 2019** relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la HAS la mission de définir et de piloter le **nouveau dispositif d'évaluation**. Depuis le **1er janvier 2023**, les ESSMS doivent se conformer à un **nouveau référentiel d'évaluation HAS**, qui remplace le précédent système d'évaluation interne/externe.



→ UNE NOUVELLE STRUCTURATION DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Au-delà de ces dispositifs de protection, une autre évolution majeure a concerné la structuration des établissements médico-sociaux. Dans cet objectif, le **décret n°2017-982 du 9 mai 2017** a modifié leur classification, instaurant une nouvelle nomenclature pour harmoniser et rendre plus lisible l'organisation de ces structures. Depuis 2024, le Foyer d'Hébergement Cézanne, le Foyer de Vie Léon Martin et ses extensions (Cap Intégration, Pique La Lune et la Villa des Parons) adoptent une nouvelle dénomination. Ils sont désormais désignés comme **Établissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM)**. Par ailleurs, les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont regroupés sous l'appellation d'Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM). Les EAM prennent en charge des adultes dépendants nécessitant des soins médicaux continus, tandis que les EANM regroupent les structures ne proposant pas de soins médicaux. Ces nouvelles appellations ont été officiellement entérinées par **l'arrêté du 29 mai 2024**.

Cette évolution favorise une organisation plus cohérente du parcours des personnes, en garantissant un cadre d'accueil mieux défini.

→ PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT

Le Plan de Transformation des ESAT, lancé en 2022, fait partie d'une initiative visant à moderniser les pratiques et à améliorer l'inclusion des travailleurs handicapés dans le monde du travail ordinaire. Ce plan a pour objectif de renforcer l'autonomie des travailleurs en ESAT et de favoriser une transition fluide vers le travail en milieu ordinaire, tout en garantissant un accompagnement personnalisé et adapté.

Voici les principales mesures du Plan de Transformation des ESAT :

Renforcer les droits des travailleurs : Le renforcement des droits des travailleurs en ESAT a pour but d'assurer une équité avec les droits des salariés dans le milieu ordinaire. Cela permet de respecter la dignité des travailleurs handicapés et de favoriser leur pleine inclusion professionnelle.

■ GARANTIR DES DROITS ÉQUIVALENTS À CEUX DES SALARIÉS :

- Congés exceptionnels : Les travailleurs en ESAT auront droit aux mêmes congés exceptionnels que les salariés ordinaires, comme pour un événement familial ou une urgence.
- Rémunération des jours fériés et dimanches : Comme les autres salariés, les travailleurs en ESAT seront rémunérés lorsqu'ils travaillent les jours fériés ou dimanches.
- Élection d'un délégué des travailleurs : Un délégué des travailleurs pourra être élu pour représenter les travailleurs en ESAT et défendre leurs droits, comme dans les entreprises classiques. Son mandat est d'une durée de 3 ans.



■ **FAVORISER LA DYNAMIQUE DE PARCOURS DES TRAVAILLEURS :**

La dynamique de parcours vise à offrir des trajectoires professionnelles fluides et diversifiées, tant au sein des ESAT qu'au-delà, vers le milieu ordinaire.

- Le carnet de parcours et de compétences offre à chaque travailleur la possibilité de suivre son évolution professionnelle, d'évaluer ses progrès et de mieux gérer ses compétences pour progresser dans son parcours professionnel.
- Les travailleurs en ESAT peuvent désormais bénéficier de parcours professionnels qui leur permettent de se former, d'évoluer au sein de l'ESAT, et de se réorienter vers le milieu ordinaire s'ils en ont le projet.
- Les travailleurs peuvent désormais cumuler une activité en ESAT avec un emploi à temps partiel dans une entreprise ordinaire ou démarrer une activité indépendante. Cette possibilité de cumul permet aux travailleurs de tester leur capacité à travailler dans un environnement ordinaire tout en bénéficiant d'un soutien adapté dans l'ESAT.

Renforcer l'accompagnement pour la sortie d'ESAT : Un suivi renforcé est mis en place pour aider les travailleurs en ESAT à faire la transition vers un emploi en milieu ordinaire, en garantissant un soutien adapté à chaque parcours individuel.

■ **PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ET MÉDICO-SOCIAL :**

Après la sortie de l'ESAT, un accompagnement professionnel et médico-social peut être assuré pour favoriser un maintien dans l'emploi dans le cadre d'une convention d'appui, tripartite entre le travailleur, l'établissement d'origine et l'entreprise. Cette convention est fixée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

■ **DROIT AU RETOUR EN ESAT :**

La personne pourra faire des insertions en milieu ordinaire en ayant l'assurance, en cas de rupture durant la période d'orientation en ESAT (notification MDPH en cours), de pouvoir retrouver sa place en établissement.



→ LA LOI PLEIN EMPLOI ET SES IMPLICATIONS POUR LES TRAVAILLEURS EN ESAT

Par son volet handicap, la loi pour le plein emploi, promulguée le 18 décembre 2023, poursuit l'objectif d'inclusion des personnes handicapées dans la société via le travail. Visant à concrétiser l'objectif de réduire le chômage d'ici 2027, cette loi comporte plusieurs mesures destinées à faciliter l'emploi des personnes en situation de handicap et à leur ouvrir de nouveaux droits :

- Le droit de grève
- Le droit d'adhérer à un syndicat
- La prise en charge partielle des frais de transport par l'ESAT
- À partir du 1er juillet 2024, la complémentaire santé devient obligatoire pour tous les travailleurs en ESAT.

Sous l'impulsion de la loi Plein-emploi, Pôle emploi est devenu France Travail le 1er janvier 2024.

France Travail se dote de nouvelles missions pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, les aider à trouver une formation, améliorer l'orientation professionnelle et les mettre en relation avec les entreprises en recherche de candidats.

→ UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR UN ACCOMPAGNEMENT ÉTHIQUE ET SÉCURISÉ

L'ensemble de ces évolutions législatives et réglementaires traduit une volonté forte de mieux protéger les bénéficiaires, en faisant de la bientraitance et du respect des droits des priorités essentielles. En s'inscrivant dans cette démarche, l'Institut des Parons met en œuvre des actions concrètes pour prévenir les violences, garantir un accompagnement de qualité et promouvoir l'autonomie des personnes accompagnées.

Grâce à une approche intégrant prévention, protection et amélioration continue, l'Établissement favorise un accompagnement personnalisé et éthique, fondé sur l'écoute, l'adaptation et la co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

